MAURICE DUMOULIN

LES ANCÊTRES D'ALFRED DE MUSSET

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage orné de 8 gravures
et accompagné d'un tableau généalogique.

PARIS
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

1911

LES ANCÊTRES D'ALFRED DE MUSSET

DU MÊME AUTEUR

En pays Roannais, in-8. 1892.

Jacques de la Fin, in-8°. 1896.

Histoire du Forez et du Roannais, in-8°. 1900.

Figures du temps passé, in-16. 1906.



Le Gué-du-Loir *(Octobre 1910.)*

MAURICE DUMOULIN

LES ANCÊTRES D'ALFRED DE MUSSET

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage orné de 8 gravures
et accompagné d'un tableau généalogique.

PARIS
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

1911

LES ANCÊTRES
D'ALFRED DE MUSSET

DU MÊME AUTEUR

En pays Roannais, in-8. 1892.

Jacques de la Fin, in-8°. 1896.

Histoire du Forez et du Roannais, in-8°. 1900.

Figures du temps passé, in-16. 1906.



Le Gué-du-Loir. *(Octobre 1910.)*

MAURICE DUMOULIN

LES ANCÊTRES
D'ALFRED DE MUSSET

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage orné de 8 gravures

et accompagné d'un tableau généalogique.

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

—

1911

AVANT-PROPOS

Un livre — un petit livre — sur les ancêtres de Musset ?

N'est-ce point naturel, alors que tant de princes ont suscité tant de généalogistes, qu'il s'en trouve un pour le prince des poètes ?

Par delà la tombe, les disparus — les nôtres, comme ceux d'autrui — provoquent et piquent notre curiosité. Nous voulons savoir de quel sang nous sortons, quels furent nos ancêtres, ce qu'ils firent et comment ils vécurent. Ce sentiment de légitime curiosité, lorsqu'il ne tombe pas dans la bassesse, est fort respectable ; il

a pour lui d'avoir existé de toute éternité et de prendre sa source aux fonds les plus nobles.

Si donc ceux qui viennent avant nous et firent notre race, notre *gens*, nous intéressent, pourquoi ne pas admettre que l'ascendance de ceux qui font partie de notre grande famille littéraire ne puisse pas solliciter nos recherches au même titre ? Les uns furent nos pères de chair ; les autres sont nos pères spirituels.

On dira : Musset fut. Là est le point ; d'où il vint qu'importe ? J'ai la faiblesse de croire qu'il importe.

C'est la raison d'être et l'excuse de ce travail.

M. D.

LES ANCÊTRES
D'ALFRED DE MUSSET

I

L'ORIGINE DES MUSSET

Une tradition de famille, recueillie par Paul de Musset dans la biographie de son frère [1], veut que la famille du poète soit originaire du duché de Bar. Près de Bar-le-Duc en

1. « La famille de Musset, originaire du duché de Bar, vint s'établir à Blois et à Vendôme au XVe siècle, vers l'époque du siège d'Orléans. » Paul de Musset *Biographie d'Alfred de Musset*, édit. in-12, p. 5. On notera, dans cette phrase, la timide allusion à Jeanne d'Arc, dont nous aurons à nous occuper plus loin. Ailleurs, Paul de Musset, parle d'un Colin de Musset « poète et musicien » contemporain et ami de Thibaut, comte de Champagne. Ce trouvère champenois, dont le nom s'orthographie Muset, ne saurait être lorrain ; le cousinage par similitude de nom est trop facile pour être pris au sérieux et j'ai bien peur que Paul de Musset ne l'ait revendiqué que parce qu'il était poète.

effet, se trouve le village de Mussey qui a donné son nom à une famille de Mussey dont on trouve des représentants dans l'armée que commandait Jeanne d'Arc. La même tradition veut qu'après la bataille de Patay pour les récompenser de la bravoure qu'ils y avaient témoignée, on leur donna des terres dans le pays de Vendômois et ils y auraient fait souche de la maison de Musset.

Il n'y a qu'un obstacle à la véracité de cette tradition — obstacle capital en matière d'histoire nobiliaire — c'est que la famille lorraine de Mussey a des armes différentes de celles de la famille vendômoise de Musset.

Il est beaucoup plus probable que les Musset qui tireraient leur nom du nom bas-latin d'un oiseau de proie, sorte d'épervier, *muscetus*, d'où par corruption et adoucissement on a fait émouchet, sortirent de la masse obscure du peuple et s'élevèrent peu à peu à la bourgeoisie.

La nature de leurs armoiries, lorsqu'ils en eurent, semble fortifier cette hypothèse onomastique, car elles étaient : *d'azur à un*

épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules[1].

Le premier Musset que l'on rencontre est un légiste : Simon Musset, licencié ès lois, en 1461, conseiller de Mgr le duc d'Orléans, aux gages de trente livres tournois par an[2] ;

1. M. Jean Martellière qui s'est occupé avec beaucoup d'originalité, de bon sens et d'érudition des questions d'histoire vendômoise, remarque, bien que n'ayant jamais appartenu à la famille qui nous occupe, un château des Musset, dans le Dunois (commune de Bullou) ; or c'est dans le Dunois, à la pointe sud de la Forêt de Marchenoir, sur le territoire de la paroisse de Briou que le premier Musset est possessionné (fiefs de l'Etang et de la Maison-Fort). Le nom était donc, sinon très commun, du moins employé dans cette région, et on peut bien admettre, par une hypothèse qui n'a rien d'excessif, que cette région fut le pays d'origine de la famille, alors qu'elle n'avait pas d'histoire. Le Dunois touche au Vendômois, où, par alliance, les Musset furent possessionnés et au Blaisois, où leurs fonctions les attiraient.

J'aurai souvent à citer les ouvrages de M. Jean Martellière auxquels j'ai fait pas mal d'emprunts : *La Bonne-Aventure du gué du Loir*. Ses propriétaires, ses hôtes. Vendôme, imp. Villette, 1907 ; *Origines vendômoises de Poètes et de Rois*. La Flèche, imp. Besnier, 1908 ; *Les racines vendômoises de la maison de Musset*. La Flèche, *id.*, 1910.

2. Simon Musset, licencié es-loix, conseiller de Monsieur le duc d'Orléans, confesse avoir reçu de Jehan Viart, receveur ordinaire des finances du duc à Blois, la somme de trente livres tournois pour mes gaiges dus à la saint-Jehan-Baptiste dernière passée, à cause dudit office de conseiller. 15 novembre 1562. Bib. Nat., Pièces originales, 28568, dossier 47439.

lieutenant général de Mgr le gouverneur et bailli de Blois de 1471 au 19 février 1505, date à laquelle il résigna ses offices entre les mains de son fils Denis. En 1455, il est un des élus choisis pour le gouvernement des affaires municipales; en 1456, le duc d'Orléans lui confie différentes missions, notamment à Asti[1]. Dans les généalogies, il est qualifié seigneur de la Maison-Fort et de l'Etang. Il s'intitule aussi seigneur de la Courtoisie; mais cette terre lui vient de sa femme Jeanne de Bonnas, dame de la Courtoisie, qui la tient de sa mère Jeanne de Villebresme, femme d'André de Bonnas, chambellan du roi[2].

Simon suivait le chemin par où l'on parvient à la noblesse : l'acquisition ou la possession de fiefs nobles qui emportaient le privilège nobiliaire. C'est ainsi qu'en 1479 (22 mars), François comte de Longueville,

1. *De Croy*, Cartulaire de la ville de Blois, p. 392.

2. Les Villebresme s'allient aux Hurault, au XIVe siècle; dans leur descendance se rencontrent le maréchal de Rochambeau et le fondateur du *Figaro* moderne, Villemessant. Par cette alliance, s'établit le cousinage du général de la guerre de l'indépendance avec les Musset.

reconnaît que Simon avait des droits d'usage noble dans la forêt de Marchenoir, à cause de ses fiefs et seigneuries ; sans doute la Courtoisie, qui est située en la paroisse de Saint-Léonard en Marchenoir y était pour quelque chose. A ces privilèges de possession s'ajoutaient les privilèges de fonctions : Marie de Clèves, le 7 avril 1480, le fait comprendre, en raison de ses charges, dans l'exemption du ban et de l'arrière-ban.

Il mourut avant le 22 mai 1511, laissant le fils qu'il avait pourvu de ses offices encore mineur, puisqu'à cette date, sa mère, Jeanne de Musset, reçoit un aveu, au nom de son enfant, en raison du fief de la Courtoisie.

Denis, aussi licencié ès lois, conseiller du duc d'Orléans, aux gages de cent sols, lieutenant général du même prince jusqu'en 1534, ajoute, à partir du nouveau siècle, un autre fief à ceux de la famille : le fief de la Rousselière.

Reçu à l'aveu de ses biens par Jeanne, duchesse de Longueville, le 15 juillet 1522, il s'éleva en considération ; en 1512, il est con-

seiller du roi. Blois adopte définitivement la famille, qui jusqu'alors ne semblait pas y être établie. En 1476, Simon reçoit un don pour « faire bâtir et édifier sa maison » à Blois[1]; Denis mérita des éloges et une gratification pour avoir combattu la peste de 1511 et il participa à l'assemblée des trois états de 1533, à Blois, où l'on rédigea la Coutume.

Il fut marié deux fois. En premières noces, il avait épousé une cousine, Marie de Villebresme, fille de Macé de Villebresme, maître d'hôtel de Marie de Clèves, mère de Louis XII, gouverneur de Chambord de 1478 à 1503, ambassadeur à Rome en 1517, et il en eut une fille Marguerite de Musset, mariée en 1497 à Salmon de Bombelles, chevalier-seigneur de Martignan.

Il convola avec Marguerite Cueillet ou Cueillette, fille de Jean Cueillet, écuyer, seigneur de Freschines et de Gesvres, dont il eut sept enfants.

A partir de ce moment, la famille Musset,

1. De Croy. *Loc. cit.*

dont la descendance se suivait simple, va se ramifier.

Sur ces sept enfants, Denis eut cinq filles et deux fils.

Marie, l'aînée, n'eut pas d'histoire. Jeanne, épousa Denis Poillot, président au parlement de Paris, dont la fille se maria d'abord avec Charles Clutin, puis avec Jean de la Palu. Florimonde, la troisième, n'a pas laissé de trace ; Catherine, la quatrième, prit pour époux Tristan Langlois, seigneur d'Izy et de la Maison-Fort de l'Étang ; Marguerite, la dernière, par son mariage avec Denis Viart, sieur de la Chesnaye donna naissance à une famille, où il n'y eut que des filles.

Des deux fils, le puîné, André, seigneur de la Courtoisie fut d'église. On le voit successivement prieur de Saint-Lazare-les-Blois, puis doyen de l'église d'Orléans en 1571 [1]. Il mourut dans cette ville le 16 août 1580.

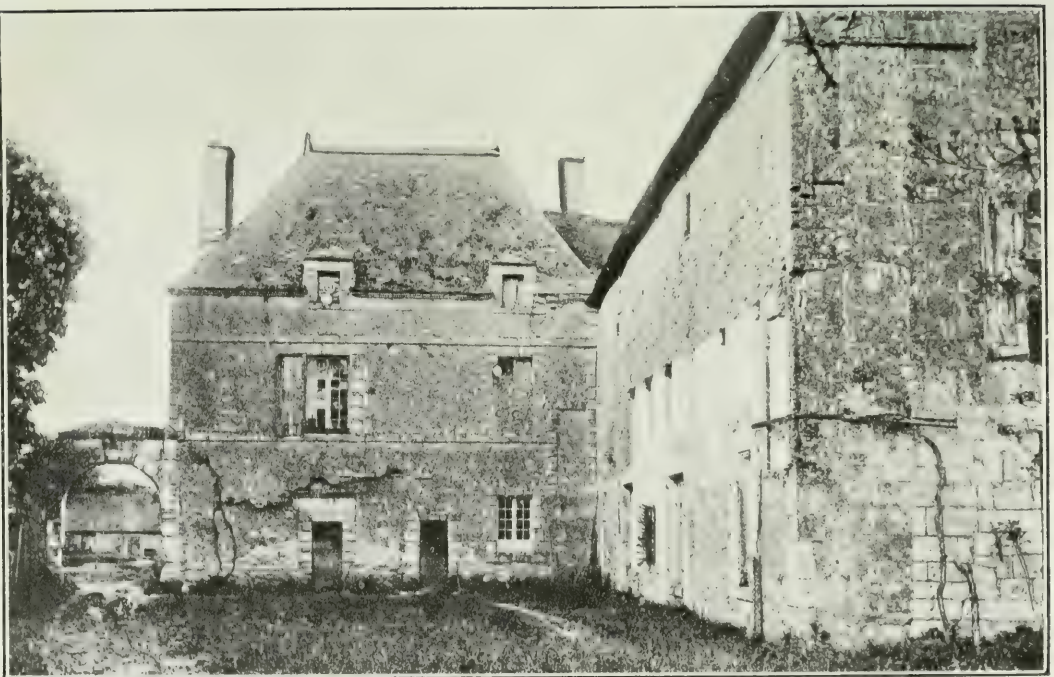
1. Cet André, « sieur de la Courtoisye », délivre, à Blois, le 15 mai 1570, un reçu pour « quartier de 90 livres tournois de rentes à prendre sur le droit de gabelle ».

Bib. Nat. d'Hozier, pièces originales, 28568, dossier 47.439.

L'aîné Claude, continua les fonctions familiales. Licencié ès lois, conseiller du roi, lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois, il est de plus sieur de la Rousselière, du grand et du petit Lude. Il mourut vers 1559, ayant cédé une part de la Courtoisie, qui rentrera plus tard dans la famille, à son frère André, mais ayant augmenté les biens patrimoniaux d'une rente de 90 livres tournois sur les magasins à sel, ensuite sur la gabelle de Blois.

Le 8 février 1537, il avait épousé Marie Girard de Salmet, fille de Nicolas Girard de Salmet, seigneur de la Bonne-Aventure. Il mourut avant 1559 laissant aux siens deux fiefs : la Courtoisie et la Bonne-Aventure, dont les noms servirent d'élément à la devise de la maison : « Courtoisie, bonne aventure aux preus, » ou « aux preuses » (la chose est discutable)[1].

1. Si l'on rencontre sur les ex-libris de la famille la devise « Courtoisie ; Bonne-Aventure » (ce qui est une preuve à défaut des cachets dont les Musset se servirent) ; je n'ai rencontré nulle part, sauf dans d'Hozier (ce qui, sans actes dans les pièces originales ou dans les dossiers,



Le corps principal du chateau de la Bonne-Aventure. *(Octobre 1910.)*

La Courtoisie venait de la femme de Denis Musset; la Bonnaventure, qui joua un certain rôle dans l'histoire des Musset, échut à la maison par un autre mariage. Les femmes aidaient la maison à grandir.

Là est le centre de la famille pendant deux siècles.

En quittant Vendôme, le Loir aux eaux vertes file le long des coteaux de Saint-André, troués d'habitations et de souterrains antéhistoriques, profond et rapide. Avant de reprendre sa marche vers l'ouest, il décrit, ayant pour sommet l'embouchure de la claire rivière du Boulon, une boucle immense, enserrant la plaine que domine Thoré.

ne signifie pas grand'chose) les deux mots aux preux ou aux preuses.

Courtoisie, Bonne-Aventure, c'est un cri qui réunit une double vraisemblance : deux noms de terres possédées et une sorte de devise parlante bien en situation pour des gens qui, en vrai fils de France, ne devaient point dédaigner la femme et qui se poussaient si délibérément. Courtoisie, Bonne-Aventure aux preux peut donc avoir un sens. Courtoisie, Bonne-Aventure aux preuses ne peut se comprendre qu'avec l'allusion à une parenté avec Jeanne d'Arc que je discuterai plus loin, car il n'y eut aucune héroïne dans la famille.

Le lit du Loir, au moment du confluent du Boulon et d'autres ruisseaux, s'élargit; le courant s'apaise, le fond s'exhausse et au milieu d'herbes, de joncs, de plantes d'eau, un gué s'ouvre : le seul de la contrée : le gué du Loir, près duquel un village est né. Ceci seul dénote son importance. Il y a cinquante-trois ans on l'utilisait encore. Jadis c'était le seul passage par où le Haut Vendômois se trouvait être en communication avec le reste du pays. Limite des Cénomans et des Carnutes ; frontière du diocèse du Mans et de celui de Chartres, la possession de ce gué fut toujours âprement disputée ; les Anglais, en 1421, y subirent une cruelle défaite et on s'y battit en 1870.

Sur la rive droite du Boulon, face à ce gué, en amont duquel babillaient les moulins de la Hoterye, se trouve la Bonne-Aventure, fief qui appartint successivement à Le Guaynier, le médecin de Louis XII (1501) ; puis passa, en 1518, vendue par la fille du médecin, à un marchand, Pierre Vié, de la paroisse voisine de Lunay ; en 1533, nouvelle mutation et la

Bonne-Aventure devient la propriété de « noble homme Nycollas Girard », Girard de Salmet, vicomte de Valogne, disent les généalogies.

Avant de s'établir à Blois, d'où il était peut-être originaire, mais où il habitait, paroisse Saint-Soulaine, et d'acheter dans le Vendômois la Bonne-Aventure, dans l'Anjou la seigneurie de Chalonge, mouvante du château d'Angers, Nicolas Girard avait été « barbier et valet de chambre du roi ». Ainsi le qualifie une remise que lui fait le roi, sous le nom de Salmet, des droits seigneuriaux dus à la couronne en raison de ses acquisitions [1]. Son fils, Jean Salmet, obtient de son suzerain, roi de Navarre et duc de Vendôme, par acte daté d'Eauze, le 26 juin 1579, l'autorisation de « faire construire et édifier à la Bonne-Aventure, un pont-levis au lieu plus propre et convenable que bon luy semblera ». Les temps étaient troubles et il était bon de prendre quelques sûretés. En 1589, le 3 juin, nouvelles

1. Saint-Germain-en-Laye, 30 mars 1533 (v. st.) ap. Cat. des Actes de François Ier, t. II, n° 6960, cité par Jean Martellière. La Bonne-Aventure du Gué-du-Loir, p. 29.

précautions prises contre les troupes qui battaient l'estrade par les possesseurs du château, qui obtiennent de Henri III l'exemption, pour la Bonne-Aventure, du logement des gens de guerre, de leur train et de leurs bagages.

En 1601, par suite de la mort de Marie Girard, la Bonne-Aventure appartint entièrement aux Musset[1] et une des branches de la famille en porta le nom.

C'était une grande maison, posée en équerre, close de murs, fortifiée aux quatre coins de tours rondes, coiffées d'ardoises et percées de meurtrières. Contre la clôture regardant le midi, s'étendaient les communs.

Aujourd'hui ce n'est plus qu'une ruine ; le domaine qui n'a jamais été considérable est

1. La Bonne-Aventure fut vendue, par acte du 31 mars 1847, par la veuve et les trois enfants de Victor de Musset, Paul, Alfred et Hermine, à Gervais-Hippolyte Renard, régisseur de biens, moyennant 110.000 francs.

Renard la vendit, à son tour, en 1853, à M. et Mme de la Marlîer de Taillevis de Jupeaux, qui la donnèrent en dot, à leur fille, épousant M. de Sachy, l'année suivante. Elle l'échangea, en 1869, avec Mme Ve Crosnier, contre la terre de l'Epau et la Bonne-Aventure fut adjugée, le 4 décembre 1869, à M. Hème-Chaufournais qui la possède encore.

Martellière, *loc. cit.*, 38.

réduit à quelques terres, avoisinant la clôture. Une des tours qui figurent dans le dessin qu'en fit Alfred de Musset, jeune homme, en 1822, a été abattue ; la grande porte a été doublée d'une porte basse, pratiquée dans l'épaisseur des murs. Dans l'intérieur de la maison, les plafonds s'effondrent, laissant la vue aller des salles du bas aux poutres de la toiture. Aux fenêtres, plus de carreaux ; le lierre envahissant la fenêtre de la chambre où tant de femmes des Musset brodèrent, font un mur de verdure tenace, en place des carreaux brisés. Les communs ont leurs toitures pliant sous le poids de tuiles trop lourdes pour des poutres vermoulues. Les vides des croisées sont masqués par des « pavois », cibles en bois percées des balles que les vainqueurs des tirs locaux emportent comme trophée, et, dans la cour, une cloche fleurdelisée, sous le vert-de-gris qui ronge son bronze, attend la hotte du chiffonnier.

Çà et là des traces d'anciennes et luxueuses constructions ; dans une arrière-cuisine, un office, qui sert aujourd'hui de cave, des pla-

fonds à la française, laissent à la lueur d'une allumette apparaître de fugitives peintures à la détrempe ; le bel escalier aux pilastres de cœur de chêne tourné est veuf des ais de ses paliers ; dans la cour intérieure, des fenêtres à meneaux bouchés de torchis et de chaux ; partout l'abandon et la décrépitude. Aux murs de la façade regardant le Boulon, la trace des balles prussiennes qui s'écrasèrent sur les moellons du mur, pendant le terrible hiver ; et si l'on cherchait bien dans la maison, devenue logis de paysan, derrière les sacs de graines, les boisseaux de blé ou les bottes de paille, on trouverait quelque mauser, ramassé, non loin, près des murs que respectèrent les gens d'armes des guerres de religion. Quand elle était vivante, la Bonne-Aventure devait avoir grand air ; l'air un peu des sévères demeures datant de l'époque où l'on était obligé de se garder. Aujourd'hui, elle est lugubre ; les grands arbres, qui ont poussé à l'aventure, — et la mélancolie d'une journée d'automne pendant laquelle je l'ai vue — lui font un cortège de tristesse.



Les communs de la Bonne-Aventure. Octobre 1910

La demeure n'avait rien de luxueux, rien de particulièrement élégant dans une région où les moindres maisons (à Lunay par exemple) sont sculptées et ornées ; on devine, à de certains restes, toutefois, qu'il y eut, jadis quelque recherche dans l'ornementation. L'arc de la grande porte est sculpté en feuilles de houx ; un autre arc aussi fleuri de plantes de pierres, — la porte de la chapelle, dit-on — cache la blancheur de la pierre qui devient fruste derrière l'amoncellement de fagots ménagers.

On en sort avec un serrement de cœur, tant on voudrait, par amour pour le génie de l'un des siens, voir la maison où les Musset grandirent et d'où ils essaimèrent, garder la dignité des demeures historiques. Mais, à l'heure où tant de reliques disparaissent devant l'impitoyable âpreté des besoins ou la sauvage ligne droite des ingénieurs pour qui rien n'est plus beau qu'une voie de chemin de fer, il faut s'estimer heureux que cette Bonne-Aventure du gué du Loir, si misérable qu'elle soit,

subsiste encore et puisse nous parler du passé.

Marie Girard de Salmet apporta donc l'espérance de ce bien dans la famille de Musset, lorsqu'elle épousa en 1537 Claude de Musset.

Leur mariage fut fécond : six enfants en naquirent : trois fils : Claude, licencié ès lois, mort non marié, peu après son frère ; Guillaume qui devint le chef de la famille ; Pierre seigneur d'Ozouer, commissaire des guerres à la suite du duc de Longueville au gouvernement de Picardie, puis trésorier des finances à Caen, mort non marié en 1582 [1]. Trois filles : Marie, dame de Montrouveau, du Mesnil, de la Courtoisie, morte sans union, à Blois en 1621 ; Claude [2], mariée le 23 juin

1. Pierre Musset, sieur d'Ozouer, commissaire ordinaire des guerres, donne en 1571, en 1574, en 1579, quittance des quartiers de ses appointements.

Bib. Nat. d'Hozier, Pièces originales, 28568, dossier 47439.

2. Le 15 août 1569, elle signe le reçu suivant :

« Damoiselle Claude Musset, fille de deffunct noble personne Claude Musset, luy vivant, lieutenant-général du bailliage de Blois, seigneur de la Rousselière, congnois avoir eu et reçeu, de noble homme Jehan Seigneuret, la somme de 15 livres tournois pour trois quartiers échus, sur les droits qu'a la demoiselle sur les magasins à sel de cette ville de Blois ».

Même quittance en 1579.

Bib. Nat. d'Hozier, Pièces originales, dossier cité.

1586 à Hugues Dumas, chevalier, seigneur de Saint-Hilarieu et du Rosset, contrôleur général des postes de France, morte sans enfants ; Marguerite, mariée deux fois : la première à un allié Macé de Bombelles, seigneur de Loingville, un des cent gentilshommes de la maison du roi : la seconde, le 16 mars 1584 à René d'Alès, seigneur de Corbet, gentilhomme de la chambre du roi. Elle mourut vers 1599, sans enfants de ses deux mariages.

Guillaume, chef de la famille épousa le 9 novembre 1580, Cassandre de Peigné[1], fille de Jean de Peigné seigneur de Pray ou de Pré et de Cassandre Salviati.

C'est ici, le lieu d'examiner deux traditions dont s'enorgueillissait le poète : la parenté avec Jeanne d'Arc et l'alliance avec Ronsard.

Arsène Houssaye, dans ses *Confessions*, publiant le manuscrit d'une femme qui avait fait profession de beaucoup aimer et qu'il nomme Georgette, assure, comme le tenant de cette même Georgette, qu'une nuit, Alfred

1. On écrivait d'Epeigney ou de Peigney indifféremment à cette époque ; j'ai adopté l'orthographe moderne.

de Musset, lui offrit des pêches en racontant « une histoire invraisemblable sur la vertu des pêches appliquée aux jeunes demoiselles ».

« Je lui demandai, — ajoute-t-elle — s'il me prenait pour une Jeanne d'Arc. Alors, il leva le front et parla plus haut : « Jeanne d'Arc, sachez qu'elle fut mon arrière grand' tante ! »

On rapproche d'ordinaire de cette exclamation le fait, que Paul de Musset a trouvé dans les papiers de son frère, les fragments d'un poème sur Jeanne d'Arc, qu'il a publiés d'ailleurs dans les Œuvres posthumes d'Alfred.

Cela prouve que, comme beaucoup, le poète s'était attaqué à cet impossible sujet ; mais il est bien difficile d'admettre qu'il crut sérieusement à une parenté, car Catherine du Lys, quatrième enfant de Pierre d'Arc, frère de Jeanne, épousa, au XVe siècle, François de Villebresme, frère tout au plus, si ce n'est cousin de cette Marie de Villebresme qui épousa Denis Musset, octaïeul d'Alfred de Musset.

Quant à Ronsard, le fait s'appuie sur ces données.

Bernard Salviati « marchand florentin » établi en France dans les premières années du XVIe siècle, reçut de François Ier, le 5 février 1512 (n. st.), une somme de 25.000 livres ; il avait épousé une blaisoise, Françoise Doucet et acheta en novembre de la même année, le fief de Talcy ; de son mariage il eut un fils et une fille. Le fils Jean marié à Isabelle Sardini, la fille du seigneur de Chaumont et de la trop célèbre Isabelle de la Tour de Limeuil, l'héroïne de l'escadron volant de Catherine de Médicis. Sa fille, Cassandre Salviati, s'unit à Jean de Peigné, sieur de Pray. Or, dans toute l'œuvre de Ronsard, domine une femme, qu'il nomme Cassandre, et qu'il aima éperdument. Longtemps on crut (et les allusions à la malheureuse troyenne y aidèrent) que c'était un nom de fantaisie ; on s'avisa enfin que ce nom pouvait bien être une réalité. Tout au long de ses vers il parle de Vendôme et du Loir et comme on lui attribue le fameux refrain sur « la Bonne-Aventure au

gué[1] », on en conclut que la Cassandre de Ronsard n'était autre que la Cassandre de Musset qui portait le même prénom que sa mère et dont le mari avait le fief de la Bonne-Aventure, proche le gué du Loir dans les biens de sa famille. Il n'en est rien ; la Cassandre qu'aima le poète vendômois est Cassandre Salviati, qui résida souvent à Vendôme, on en a la preuve par les actes baptismaux où elle apparaît comme marraine ; un autre poète aima aussi une fille de cette maison, c'est Agrippa d'Aubigné qui s'éprit de Diane de Talcy, fille de Jean Salviati et nièce de Cassandre[3] ; il songea même à l'épouser. Les parents rompirent les pourparlers pour

1. Pour ma part, j'ai cherché, en vain, « la Bonne-Aventure au gué » dans toute l'œuvre de Ronsard, sans l'y trouver jamais. Personne d'ailleurs n'a pu citer exactement une référence permettant de retrouver chez le poète vendômois, l'utilisation ou l'adaptation de cette chanson populaire, devenue ronde enfantine.

2. Cassandre de Peigné était, lors de son mariage, cousine au 13e degré de Ronsard (Martellière. *Les racines vendômoises*... p. 22).

3. « Mes premières amours, lit-on dans le recueil des lettres de d'Aubigné pour 1570-72, s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de Mlle de Pré, qui estoit sa Cassandre (à Ronsard) ».

cause de religion, Aubigné étant huguenot.

Si donc Alfred de Musset ne peut s'enorgueillir d'avoir eu une aïeule aimée de Ronsard et, qu'à la faveur de cet amour, un peu de la veine poétique du grand rimeur se soit mêlé à la sienne[2], il peut, en revanche, revendiquer hautement des attaches florentines.

Les Salviati tirent leur origine de Salvi di Guglielmo di Forese di Gottifredo, dont la famille prit une grande place dans la république florentine. Un de ses membres était un médecin célèbre de la seconde moitié du XIIIe siècle. Son fils Cambio, médecin comme lui, et un autre de ses enfants Lotto, jurisconsulte distingué, furent élus prieurs de la cité dans les premières années du XIVe siècle. Les deux fils de Lotto, Francesco et Giovanni, devinrent gonfaloniers de justice, l'un en 1331, l'autre en 1356 et en 1379. Forese, fils de Giovanni, fut, à son tour, trois fois gonfalonier et, en 1397, capitaine général de la Ro-

magne florentine. De ses trois petits-enfants, l'un Giannoro se distingua dans la guerre de Chypre en 1461, l'autre Bernardo fut ambassadeur de la république auprès du roi d'Aragon, en 1436 et gonfalonier en 1449. Le petit-fils du troisième, Roberto, nommé aussi Roberto, passa en France en 1530 sous l'effet de la situation qu'allait créer, dans Florence, la rentrée des Médicis. En 1529, l'armée de Charles-Quint, sous les ordres du prince d'Orange, les ramena dans la ville d'où ils avaient été bannis. Les Salviati, étaient des ennemis des Médicis; ils prévirent qu'ils seraient exilés et Roberto devança l'arrêt en passant en France. Il eut deux fils, l'un Roberto, seigneur de Talcy, le père de Cassandre, l'autre Francesco, grand maître de l'ordre de Saint-Lazare.

On ne saurait diminuer l'éclat de l'alliance que les Musset contractèrent en rabaissant les Salviati au rang de simples bourgeois ou de négociants : la jalouse Florence forçait les nobles à se faire marchands, pour leur permettre de prétendre aux fonctions électives,



Vue du Chateau de la Bonne-Aventure dans l'état actuel.
La rivière du premier plan est le Boulon.

et Dante, lorsqu'il voulut devenir prieur, fut obligé de se faire inscrire dans la corporation des pharmaciens.

II

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FAMILLE

Jusqu'ici la famille Musset, famille de légistes, de titulaires de charges de robe, avait grandi en Vendômois ; à partir de Guillaume, elle va devenir une famille militaire, et sa noblesse de robe va se changer en une noblesse d'épée. Sans cesser d'avoir des attaches en terre vendômoise, elle s'expatriera plus volontiers, contractera des alliances étrangères et suivra le mouvement qui attache au roi les familles vivant jadis dans l'ombre du seigneur local.

Guillaume est seigneur de la Rousselière, de Pray, de Lude, d'Ozouer-le-Breuil, de la Courtoisie[1]. Est-ce l'exemple de son frère

1. La dernière partie de la Courtoisie revient à un seul Musset par la vente du quart restant aliéné de ce fief,

Pierre qui avait suivi à la guerre les troupes du duc de Longueville? Est-ce la nécessité de cette époque troublée qui lui mit l'épée en main? Est-ce pour tout autre motif d'orgueil ou de profit? Autant de questions, autant de conjectures. En 1570, on le voit, sorte de courrier de cabinet, porter à Fourquevaux ambassadeur du roi de France en Espagne, les dépêches de son maître qui négocie la paix avec le roi de Navarre et avec Condé. Au début de juillet, attaqué, vraisemblablement, par les agents de l'ambassadeur espagnol don Francis de Alava, il est dépouillé des précieux papiers [1] dont il était chargé.

Le 15 juillet 1579, Henri III le pensionne de 400 écus, en récompense de ses services militaires et, en 1587, il exempte sa seigneurie de Pray du ban et de l'arrière-ban « en considération de ses anciens services et de ceux qu'il venait de lui rendre dans la compagnie des 50 hommes d'ordonnance,

vente faite par Denis Viart, le 18 février 1583 à Marie de Salmet, veuve de Claude de Musset.

1. Lettres de Catherine de Médicis, t. III, p. 320 et 322.

sous la charge du comte de Maulévrier ». Il mourut à la fin de novembre 1593 et sa veuve Cassandre épousa, en secondes noces, un officier, Clovis de Tesseron, mestre de camp d'un régiment d'infanterie.

Guillaume laissa trois fils : François, Charles et Claude mort chez sa grand'mère à Vendôme en mai 1594.

François fonda la branche des Musset de Pray qui devait s'éteindre en 1653 après avoir reçu un certain lustre.

Ce François, premier du nom, né au château de Pray le 2 octobre 1585 et baptisé le 5, avait épousé, le 22 juillet 1611, Marie Arnauld, fille d'Isaac Arnauld, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, intendant des finances et de Marie Perrin. Cette alliance fit sa fortune. Cet Isaac Arnauld était un des dix enfants du célèbre Antoine Arnauld, avocat au Parlement et frère du grand Antoine Arnauld de Port-Royal ; il jouit durant tout le règne de Louis XIII d'une autorité et d'une faveur grandissantes. Son gendre devait en profiter, d'autant que François

Musset de Pray avait pour beaux-frères un autre Isaac Arnauld, mestre de camp des Carabins, et bel esprit fort apprécié de Voiture, et Manassé de Feuquières que Catherine, la sœur de sa femme, venait d'épouser.

De plus, son oncle par alliance, Pierre Arnauld, était maréchal de camp des armées de Louis XIII et colonel du régiment de Champagne.

François sentit, tout aussitôt, les bienfaits d'être entré dans une pareille famille. Par brevet du 25 juillet 1611, il est nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et prête serment, le 9 août, en cette qualité. Le 12 mars 1612, par commission de Charles de Montmorency, duc de Dampville, amiral de France, il est pourvu de la charge de capitaine ordinaire de la marine du ponant. Le 15 juin 1612, c'est une pension de 1.100 livres qui lui échoit et qui de 1614 à 1622 est transformée en une pension de mille livres sur l'épargne du roi ; le 22 avril 1630, c'est une gratification de 2.000 livres accordée par le roi, en récompense de ses

services. En 1621, il sert au régiment de son beau-frère Feuquières ; le 20 mai 1628, il est commissionné de la compagnie des gens de guerre à cheval, dits *Carabins*, vacante par la démission du marquis de Grimault. Les carabins, arme de création relativement récente — ils datent de 1558 — étaient un corps de cavalerie légère, destiné au service d'éclaireurs ; les hommes qui composaient cette compagnie étaient armés d'une cuirasse, d'un casque appelé cabasse, de pistolets et d'une longue escopette.

Feuquières, alors à l'armée d'Allemagne et négociant avec les Suédois, laisse le commandement de Philipsbourg, que le chancelier suédois Oxenstiern avait abandonné à la France, après avoir pris Ratisbonne, à Isaac Arnauld qui appelle aussitôt près de lui, comme lieutenant de gouverneur, François Musset de Pray. Mais les Impériaux, après avoir obtenu quelques avantages, menacés par les troupes des maréchaux la Force et Brézé, veulent les continuer en s'emparant par surprise de Philipsbourg.

En janvier 1635, l'ancien colonel de la place, Gaspard Bamberger, déguisa un certain nombre de soldats en paysans, les arma d'une hache et les envoya dans Philipsbourg comme s'ils étaient des marchands de vivres. Ils y entrèrent facilement et obtinrent l'autorisation d'y passer la nuit. Dans la nuit du 23 au 24, Bamberger s'approcha ; les fossés étaient gelés. Il jeta contre les remparts sa troupe qui les escalada et massacra les sentinelles. Au bruit de la lutte, les soldats déguisés arrivèrent, abattirent les portes et firent entrer leurs camarades. La garnison se mit en défense : elle fut repoussée ; elle se réfugia dans la citadelle ; les portes en sont enfoncées à coups de canon et la garnison française est faite prisonnière, non sans avoir eu un grand nombre de tués et de blessés ; parmi les morts étaient François de Pray.

François qui avait perdu sa femme dix ans auparavant s'était remarié le 26 janvier 1626 avec une Blésoise, Claire Martin, fille de noble Daniel Martin, écuyer, sieur de Villiers et de demoiselle Madeleine Rousseau. Elle mourut

l'année même de son mariage sans enfants.

De son premier mariage, son époux avait eu deux filles et un fils.

L'aînée des filles, Marie de Musset, avait épousé, le 25 avril 1636, Pierre d'Alès, sieur de Corbel en Dunois, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, un de ses maîtres d'hôtel. Anne d'Autriche prit Marie de Musset pour une de ses dames; elle perdit son mari le 26 juillet 1666, ayant eu de lui six enfants. La cadette, Anne de Musset, se maria à Jacques de Sorbiers, seigneur de Pouzieux et Pruneau : sa postérité subsiste encore en Touraine.

Le fils fut François II de Musset de Pray. Il succéda à son père dans la compagnie des carabins et épousa Marie Hurault de l'Hôpital, fille d'André Hurault et de Marie Hilaire; il n'en eut point d'enfants et mourut à Pray le 26 juin 1653. Sa veuve se remaria à Hector de la Forêt, seigneur d'Hianville.

Avec lui s'éteignit la filiation par les aînés.

Le chef de la famille devint Charles de Mus-

set, seigneur de la Bonne-Aventure, de la Courtoisie, du Mesnil, du Lude, de Beauvoir, deuxième fils de Guillaume de Musset et de Cassandre Salviati, né au château de Pray le 10 février 1588 et baptisé le 10 août en l'église Saint-Pierre de Pray.

A la suite de la cession des héritiers qui en possédaient des parts proportionnelles, la Bonne-Aventure lui revint en toute propriété vers 1610.

Charles de Musset servit le roi, et fut chargé par lui de missions spéciales, si l'on s'en tient au texte d'une ordonnance de payement de 300 livres qui lui est délivrée le 26 février 1610 en qualité de « gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi » pour « être venu en diligence sur chevaux de poste de Blois à Saint-Germain-en-Laye pour affaires important » le service du Roi.

Il avait épousé le 16 novembre 1616, au temple de Blois, une protestante Madeleine Bazin, fille d'Isaac Bazin, avocat au Parlement, sieur de Crémoux et de Chesnay et de Madeleine Bothereau. Le 11 juillet 1620, il

est pourvu d'un brevet de capitaine d'infanterie et en 1624 d'une pension de 1.200 livres. L'année suivante, il était tué en Valteline, comme capitaine au régiment de Feuquières, vraisemblablement dans l'expédition que le maréchal d'Estrées fit dans ces hautes vallées. De son mariage il avait eu deux enfants, une fille Marie, baptisée au temple de Blois, le 11 décembre 1617 et un fils, Charles II.

Sa veuve épousa, en secondes noces, Enoch le Brethon, seigneur de Chanceaux; elle perdit son second mari en 1639, ayant de son union trois filles et un fils qui firent souche.

Leurs grades, et le nom de leur seigneurie les fit désigner, le père, comme les descendants, sous le nom de capitaines Bonaventure : tous furent connus de la sorte; l'un d'eux illustra ce nom donné à la branche cadette.

Charles II, né vers 1620, capitaine au régiment de Beauce le 18 décembre 1637, puis au régiment de Gaston, frère du roi, pensionné de 600 livres, avait pris comme femme le 20 novembre 1639, Anne Moreau, fille de

Noé Moreau, sieur de la Boissière, conseiller du roi. Ses affaires étant en bon point, il acheta en 1643 la terre, fief et seigneurie de la Ripaupière moyennant 10.600 livres payées comptant et « un moulin de valleur de 250 livres pour pot de vin ». Mais les hasards de la guerre tranchèrent net le cours de sa fortune. Gaston d'Orléans tenait la campagne en Flandre ; Charles II l'y suivit. Le prince après avoir franchi la Colme mit le siège devant Mardick et l'emporta le 10 juillet 1645 : mais Charles II de Musset-Bonne-Aventure fut tué pendant l'assaut.

Il laissait un fils Charles et deux filles. L'une, Anne, mourut en 1646 ; l'autre, Marie de Musset, dame de la Courtoisie, épousa le 13 mars 1671 François de Salmon de Courtemblay, seigneur de la Fertière ; elle vécut fort vieille et trépassa sans enfants le 1er mai 1722.

Charles III de Musset de Pray, seigneur de la Bonne-Aventure, du grand et du petit Mesnil, était né en 1641. Emancipé à dix-sept ans, par lettres de 1658, ayant fait le partage

des biens paternels et maternels avec sa sœur Marie, il se débattit par la suite dans des contestations sans nombre avec ses parents, à la mort de Madeleine Bazin décédée sans avoir rendu de comptes de tutelle. Les difficutés matérielles ne furent réglées qu'en 1725 par une transaction générale.

Sa carrière militaire fut courte ; il fit partie du ban du Vendômois, servit sous Turenne et se retira du service avec un certificat élogieux le 17 novembre 1674.

Il vécut sur ses terres, ayant ajouté à ses biens patrimoniaux le fief de Pathay, par son mariage, le 6 janvier 1676, avec Marie-Jeanne de Pathay fille d'Henri de Pathay, seigneur baron de Clereau et de Marie Duval. Pendant sa vie, fonctionna la commission créée pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse; il comparut devant cette commission, fournit ses preuves et par jugements du 9 juin 1660 et du 9 juin 1667 fut maintenu dans sa noblesse.

Il mourut à la Bonne-Aventure le 10 septembre 1699 : quatre fils et deux filles conti-

nuèrent sa race : Charles-Antoine, l'auteur de la branche des Musset-Pathay ; Alexandre-Henri, dit Monsieur de Bonnaventure ; Louis-François, seigneur de Boulon ; Olivier-Pierre-César ; ils furent tous militaires. Des deux filles, l'une, Louise-Michelle, née le 6 août 1686 épousa Jean du Mouchet, seigneur de la Tétardière en Touraine ; l'autre Marie-Madeleine, née le 30 mars 1692 fut reçue à Saint-Cyr et y mourut le 12 juin 1705. Mme de Maintenon l'avait prise en affection, elle parle souvent de « sa petite Bonnaventure » dans ses lettres et toujours en bien.

La carrière des quatre fils se poursuivit avec des fortunes diverses. Celui qui la remplit avec le plus d'éclat, ce fut Alexandre-Henri de Musset, dit Monsieur de Bonnaventure.

Il était né à Mazangé, le 3 février 1684, et y fut baptisé un an après, le 4 février 1685. Page de Monsieur, le 1er janvier 1701, il fit toute sa carrière dans le régiment de Chartres. Tout jeune officier, en 1705, il avait vingt ans, il est noté bien que ne pouvant « savoir

le bien qu'il a » de cette façon, par l'inspecteur général Maupeou : « fort bien fait. Se tourne à bien ; il est propre à une compagnie[1] ». Sous-lieutenant le 8 mars 1703, capitaine le 21 mars 1706, chevalier de Saint-Louis, le 2 septembre 1722, il fit la campagne de Piémont sous Maillebois et se distingua à l'attaque de la chaussée de San Benetto, près de Guastalla. De là, il passa en Allemagne et au combat de Dettingen fit preuve d'un remarquable sang-froid[2].

Sous le feu de l'ennemi, le régiment de Chartres fléchissait ; quelques volées de canon

1. Arch. du Min. de la Guerre.

2. Voici ses états de services d'après les archives du Ministère de la Guerre.

Bonnaventure. Alexandre-Henry de Musset, né le 6 septembre 1685 à Mazangé.

Page de Monsieur le 1er janvier 1701. Sous-lieutenant au régiment de Chartres-Infanterie, le 8 mars 1703. Lieutenant, le 1er juillet 1703. Capitaine, le 21 mars 1706. Capitaine de grenadiers, le 1er avril 1731. Commandant de bataillon, le 8 octobre 1734. Major, le 24 avril 1735. Lieutenant-colonel, le 8 décembre 1741. Brigadier d'infanterie, le 1er mai 1745. Lieutenant du roi de la Rochelle, le 28 mai 1750. Relevé le 16 juin 1760.

On remarquera la différence de date de naissance : 1684, disent les généalogistes, qui ajoutent la date du baptême ; 1685 disent les archives de la guerre.

encore et il s'en allait à la débandade. Il fit faire halte et saisissant un drapeau des mains d'un enseigne : « En est-il parmi vous qui ayent peur ? cria-t-il ; qu'ils se retirent ! » Personne ne bougea, le sentiment du devoir a reconquis les soldats apeurés. « Enfants ! dit alors M. de Bonnaventure, vous restez tous ; je vous reconnais, vous préférez mourir avec moi en gens d'honneur plutôt que de devoir votre vie à une lâcheté ! » Et en bon ordre, la troupe se remit en marche, traversa un marais qu'elle avait à dos et regagna l'armée sans avoir été entamée.

En récompense de ce haut fait, le roi lui accorda une pension de 800 livres et le 8 décembre 1741 il fut nommé lieutenant-colonel.

C'est surtout dans la campagne de Flandre qu'il se fit remarquer.

Après la prise de Bruxelles, en 1746, il fut chargé de la garde du fort de Villevorde ; attaqué par des forces supérieures, il s'y maintint et garda le fort au roi. A la bataille de Raucoux, commandant la brigade d'Orléans, car il avait été promu au grade de

brigadier le 1er mai 1745, il prit sa grande part de canons et de drapeaux, et malgré qu'il fut blessé de trois coups de feu dont l'un lui fracassa la màchoire et l'empêchait de parler, et les deux autres au bras droit, il ne quitta le champ de bataille que la victoire ne fut achevée.

Convalescent, il reçut du maréchal de Saxe ce billet :

Chambord 19 décembre 1746.

J'apprends avec plaisir, Monsieur, que votre santé est meilleure et je souhaite qu'elle puisse se rétablir bientôt entièrement. Les eaux de Barrèges pourront y contribuer, mais je pense qu'il ne faut pas que vous en fassiez usage avant un couple d'années parce qu'elles n'opèrent avec succès que sur les anciennes blessures et que les vòtres sont encore trop nouvelles.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Maurice de Saxe.

Cela ne l'empêcha point, en 1747, toujours à la tête de la brigade d'Orléans de marcher à l'attaque du village de Lawfeld, ce qui lui valut aussitôt par une lettre datée du champ de bataille, de la Commanderie du Vieux

Jonc, un avis d'Argenson que le roi pour lui donner « une marque de satisfaction de la manière dont Sa Majesté » l'a vu servir au combat, le gratifie d'une pension de 1 200 livres sur le trésor royal.

Au siège de Berg-op-Zoom, bien que placé en seconde ligne par le maréchal de Lowendal, il se fait blesser à nouveau à l'assaut du 13 septembre d'un coup de pierre au pied droit.

Son inspecteur général, M. de Villerneur, le note ainsi en 1747 : « Ancien et brave officier, beaucoup plus estimable par ses services et sa vertu que par ses talents, est résolu à mourir au régiment qu'il regarde comme sa patrie[1]. »

Pour le guérir, on lui donna le commandement des travaux du siège du fort de Lillo, proche d'Anvers.

Le 12 octobre il fit capituler la place et signa la capitulation. « M. de Bonnaventure est un excellent militaire, écrivait le maréchal de Lowendal au ministre, mais un médiocre

1. Arch. Min. de la Guerre.

politique. » Il avait eu le tort d'autoriser le libre exercice de la religion réformée.

Malgré cela, le roi, le 22 novembre, lui octroya une pension de 1 500 livres, sur l'ordre de Saint-Louis [1], outre les 1 200 livres de pension, dont il jouissait sur le trésor royal. Le maréchal de Saxe, le 2 octobre, l'avait pourvu de la charge de lieutenant du roi à Nivelle. Il y passa l'hiver. En 1748, il rentra en campagne et coopéra bravement à la prise de Maëstricht, qu'il commanda ensuite pour le roi.

Ce fut la fin de sa carrière active. En mars 1754, on le voit lieutenant pour le roi à la Rochelle et dans le gouvernement d'Aunis; après quelques années d'exercice, il ne tarda pas à se retirer à Mazangé où il

1. Voici le texte du bon du roi le concernant (Archives de la Guerre).

Bon. 27 octobre 1747. On propose au Roy d'accorder une pension de quinze cens livres dans l'ordre militaire de Saint-Louis à M. de Bonnaventure, brigadier des armées, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Chartres, au lieu de celle de 800 livres qu'il a déjà dans ledit ordre.

mourut le 8 janvier 1761, sans s'être marié[1].

Ses deux frères, puînés, servirent plus obscurément, dans le même régiment que lui. Louis-François de Musset, seigneur de Boulon, né à la Bonne-Aventure le 20 avril 1690 fut capitaine dans Chartres infanterie, épousa, en 1723, Thérèse-Pélagie Potrisel et trépassa à Chesles, près d'Issoudun, sans postérité.

Olivier-Pierre-César né aussi à la Bonne-Aventure, le 2 mars 1692, sous-lieutenant au régiment de Chartres le 1er avril 1710, capitaine au régiment d'Etampes le 30 octobre 1718, fut blessé d'un coup de feu à la poitrine

1. Pinard, chronologie historique militaire, t. VIII, s. vº Bonnaventure, p. 434, résume ainsi sa carrière : « Il servit à l'armée de Bavière en 1703, à la bataille d'Hochstedt en 1704, à l'armée du Rhin en 1705, au secours du fort Louis ; à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'isle du Marquisat en 1709, en Flandre en 1710, à l'armée du Rhin en 1711 et 12, aux sièges de Landau et de Fribourg en 1713, à ceux de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel en 1719, au camp de la Sambre en 1727 et à toutes les expéditions de l'armée d'Italie, aux batailles de Parme et de Guastalle, de 1733 à 1736, à l'armée de Flandre en 1742, à la bataille de Dettingen en 1743, aux sièges de Menin, d'Ypre, de Furnes et au camp de Courtrai en 1744, à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, de Dendermonde et d'Ath en 1745 ».

au siège de Fribourg. On pansa cette mousquetade par une pension de 600 livres sur l'extraordinaire des guerres, par le ruban de commandeur de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare et par la croix de Saint-Louis. Il mourut à Châteaudun en 1766. Il avait épousé le 3 janvier 1722 Jeanne-Batiste de Pelsaire, fille de Jean-Jacques de Pelsaire, ancien commissaire de la marine et de Florentine Darguin.

Trois filles naquirent de cette union : Louise de Musset, née le 29 octobre 1725, reçue à Saint-Cyr le 9 août 1734, puis mariée à Jérôme de Villecour ; Jeanne-Madeleine, admise aussi à Saint-Cyr, qui épousa Alexandre d'Alet ; et, Marie-Anne, morte non mariée à Châteaudun en octobre 1804.

Charles-Antoine de Musset l'aîné de cette génération débuta dans la carrière des armes comme lieutenant à Royal infanterie (21 juin 1694), puis passa dans la cavalerie et fut capitaine de dragons du régiment de Lautrec. Il épousa, le 3 septembre 1707, Margue-

rite-Angélique du Bellay, fille de François du Bellay, gouverneur de Vendôme et de Marie du Tillet. Par là il attachait sa maison aux plus illustres familles de la diplomatie des lettres et du Parlement ; par là aussi, il mit du vrai sang de poète dans les veines d'Alfred de Musset.

Charles Antoine mourut à la Bonne-Aventure le 27 novembre 1732.

De son mariage plusieurs enfants lui naquirent, dont trois fils, Louis-François, d'où sortit la branche des marquis de Cogners ; Joseph-Alexandre qui continua celle des Musset-Pathay ; Edme-Boniface qui fut l'auteur des Musset-Signac.

Ce dernier, né à la Bonne-Aventure le 12 janvier 1714, lieutenant en second au régiment de Chartres (1er janvier 1734), enseigne de la compagnie colonelle le 31 octobre, mourut à Belle-Isle en mer, le 10 juin 1741.

Louis-François vit le jour à la Bonne-Aventure le 16 janvier 1709. Cadet au régiment de Chartres en 1720, enseigne de la colonelle le 10 février 1723, capitaine, le

13 novembre 1732 sur résignation de son oncle, il devint, dans le même corps, lieutenant de la compagnie colonelle le 6 juin 1745; puis, il passa capitaine de Grenadiers le 13 mai 1748. Il se retira du service le 29 mars 1758 avec la croix de Saint-Louis, obtenue en 1744, et une pension de 600 livres et mourut au château de Cogners, qui lui était venu de ses alliances, le 14 février 1771.

Il s'était marié deux fois. Une première fois, le 7 février 1746 avec Claude-Angélique de Menou, de qui il eut Charles-Louis de Musset mort le 11 février 1750; une seconde fois avec sa cousine-germaine Suzanne-Angélique du Tillet née le 4 janvier 1722, morte à Vendôme en septembre 1792. Il eut de ce second mariage quatre enfants : deux fils, Louis-Alexandre-Marie, qui continua la branche des Cogners; Charles-Joseph-Louis qui continua celle des Signac; deux filles : Marie-Louise-Henriette morte religieuse au couvent des Bénédictines du Château-du-Loir le 24 décembre 1770 et Jeanne-Françoise-Bonne, décédée fille, le 26 mai 1809.

Les Musset-Signac sont représentés par Charles-Joseph-Louis qui naquit le 25 novembre 1760. Page de la petite écurie en janvier 1776, sous-lieutenant au régiment de Chartres, en 1778, émigra en 1792, fit la campagne de cette année dans l'armée des princes, fut nommé major dans l'armée des royalistes de l'Ouest et périt en Bretagne le 20 février 1796.

De son mariage avec Marie-Emilie Compaignon de Flosville (mariée en 1788, morte en 1798) il eut Louis-Almire, mort en 1791 ; Adolphe-Louis et Emilie. Adolphe-Louis par qui se poursuit la descendance, naquit à Vendôme en septembre 1791 et épousa le 7 juillet 1814 Marie-Ursule-Caroline de Solligny.

Voici maintenant l'ascendance directe du poète : les Musset-Pathay.

Joseph-Alexandre de Musset-Pathay naquit à Mazangé en avril 1719[1]. Lieutenant en

1. Son acte de baptême qui est aux Archives de la Guerre est ainsi libellé :

second au régiment de Chartres infanterie le 30 janvier 1735 : enseigne de la colonelle le 22 février 1737, lieutenant le 12 décembre, lieutenant de la compagnie colonelle le 2 janvier 1744, capitaine le 8 juin 1745 et pourvu d'une compagnie le 27 mai 1746, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 6 novembre 1747, passa aide-major le 13 mai 1748, revint au commandement d'une compagnie le 2 mai 1751, major le 7 juillet 1758, il se retira[1] le 19 février 1766 avec une pension

Extrait des registres de baptême
de l'Eglise de Mazangé pour l'an 1719.

Le mercredy quatriesme avril mil sept cens dix-neuf a esté par moy curé de Mazangé, soussigné, baptisé Joseph-Alexandre, fils du légitime mariage de messire Charles-Antoine de Musset, chevalier, seigneur de la Bonne-Aventure et de dame Marguerite-Angélique du Bellay son père et mère de cette paroisse. Le parrain, messire Louis-François de Musset, chevalier, capitaine au régiment d'infanterie de Chartres, la maraine, dame Magdeleine-Catherine de Renty, femme de messire Louis-François du Bellay, chevalier, seigneur de Drouilly.

Présent ledit seigneur de Musset père, qui a signé avec nous le présent acte.

C. de Renty-Droully, L. F. de Musset, de Musset.
Jh. Souchay.

1. La lettre l'admettant à la retraite est formulée de la sorte :

Versailles, le 24 février 1766.

Je viens, Monsieur, de rendre compte au Roy de la distinction de vos services et des motifs de mauvaise santé qui ne vous permet plus de les continuer. Sa Majesté a bien voulu y

de mille livres, après avoir pris part aux combats de la guerre de Flandre. Il mourut à Vendôme le 20 octobre 1799 (28 vendémiaire an VIII). De son mariage avec Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville (26 novembre 1754) il eut deux fils et une fille. Charles-Henri de Musset-Pathay, né à la Vaudourière en 1755, chevalier novice de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel fut capitaine au régiment de Bresse. Auparavant, il avait été sous-lieutenant dans le régiment d'Auvergne en 1769, lieutenant en 1773 et capitaine à la suite en 1778. En 1780, il demande un commandement actif et le comte de Langeron qui l'inspecte, le note en ces termes : « Jeune, a du zèle, de l'instruction, désire être placé. » Il émigra à la Révolution et fut tué à Oberkamlach, en Souabe le 13 août 1796, servant dans un corps de l'armée de Condé. Le puîné,

avoir égard, et vous accorder des appointements de retraite de mille livres.

Je vous en donne avis et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE CHOISEUL.

M. Musset de Patay major, Chartres, infanterie.

Archives de la Guerre.

Victor-Donatien fut le père de Musset. La fille reçut le nom de Marie-Madeleine-Catherine. Elle entra à Saint-Cyr et fut nommée en 1789 chanoinesse du chapitre noble de Troarn-en-Bayeux.

Le Dunois, le Vendômois, le Blésois, Marchenoir, Blois, Vendôme, la Courtoisie, la Bonne-Aventure ; voilà le cercle étroit où naquit, grandit, se développa la famille qui devait produire l'inimitable poète.

Cette longue lignée d'aïeux n'est qu'une nomenclature, nous ne les connaissons pas ; rien autre sur eux que les dates, jalonnant les étapes de leurs carrières, de leurs services, de leur vie de juristes ou de soldats. Des noms, des chiffres, rien qui vive ; deux points cependant : ce momentané passage de la famille au protestantisme avec l'alliance Bazin au commencement du XVIIe siècle et la silhouette de soldat de métier de ce Monsieur de Bonnaventure, ne voyant rien que son régiment et à qui sa mâchoire cassée devait donner une étrange et dure physionomie.

Mais par-dessus tout, un fait : notre poète est de souche française, de la race née de ces Carnutes qui, au temps de César, étaient les dépositaires pieux des traditions mystiques des Druides, de la race qui partage avec les Tourangeaux, la gloire d'avoir été, à travers les siècles, les fidèles gardiens de la vraie langue et de la vraie prononciation françaises.

Et ce fait est de toute conséquence.



PORTRAIT DE Mme EDMÉE DE MUSSET

Crayon d'Alfred de Musset.

III

LE PÈRE ET LA MÈRE D'ALFRED DE MUSSET

La génération spontanée n'existe pas plus dans la création cérébrale que dans la nature; rien ne naît sans causes, et l'homme de génie ne tire pas de sa seule existence les raisons d'être de son génie. Trop souvent, on s'est étonné d'une floraison inattendue, parce qu'on était demeuré ignorant de l'ascendance. Non pas qu'elle soit tout — il faut laisser leur part aux forces mystérieuses et supérieures, — mais elle intervient comme facteur essentiel.

Paul de Musset, qui a écrit une vie de son frère dans laquelle il fait une large part aux ancêtres communs, n'a presque rien dit de son père ; les autres biographes du poète n'en

ont parlé qu'en courant; les dictionnaires, qui tous se répètent, ont été un peu plus explicites, mais encore se sont montré bien incomplets, surtout très erronés. L'étude des documents m'a révélé un Musset-Pathay singulièrement nouveau et vivant.

Le père aidera à comprendre les fils. Les autres traits ataviques de la descendance se marqueront dans les portraits de la mère, du grand-père Guyot, de l'oncle Cogners.

Victor-Donatien, le second des trois enfants qu'il avait eus de son mariage avec Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville, né à la Vaudourière le 5 juin 1768, devait suivre la tradition de famille, et embrasser la carrière des armes. Son frère aîné, Charles-Henri, né en 1755, après avoir été élève au collège de la Flèche de 1764 à 1770, fut inscrit comme chevalier novice de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, puis il était entré dans l'armée et devint capitaine au régiment de Bresse. La place de Victor-Donatien était marquée au régiment de Chartres dans ce régiment où avaient

servi son père, son grand-père, ses grands-oncles et beaucoup de ses aïeux, ce qui explique l'intérêt que les princes de la maison d'Orléans témoignèrent à la famille et de la rapide camaraderie qui lia les fils de Louis-Philippe avec les fils du gentilhomme Vendômois. Nul ne pouvait plus servir sans passer par une école militaire. La déclaration du roi de 1776 qui porte suppression de l'École Royale Militaire, fondée à Paris en 1751, ordonnait que les futurs officiers seraient élevés dans douze collèges religieux : chez les Doctrinaires dans leur Maison de La Flèche ; chez les Bénédictins dans les Maisons de Pontlevoy, de Sorèze, d'Auxerre, de Tiron, de Rebais et de Beaumont-le-Roi ; chez les Oratoriens, à Vendôme, à Effiat et à Tournon ; enfin, chez les Minimes de Brienne.

Victor, qui tenait son nom de Donatien de son parrain, « Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, chevalier, comte de Rochambeau, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur général d'infanterie, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis », le

futur héros de la guerre d'indépendance des États-Unis, était destiné à entrer au collège de Vendôme, compris dans les dix collèges du royaume, ayant le droit de prendre le titre d'Écoles royales militaires et de préparer à la grande École parisienne. D'abord, Vendôme était la ville autour de laquelle s'espaçaient tous les biens de la famille ; puis, Rochambeau, allié des Musset et parrain de Victor[1], était le protecteur du collège de Vendôme où enseignaient les pères de l'Oratoire. En 1761, on lui avait donné une grande fête pour sanctionner ce titre, et aux compliments qu'il avait reçus, il répondit par une chanson sur l'air de *Joconde*, dont

1. Son acte de baptême a été relevé par M. Armand Brette (*Siècle* du 4 mai 1907) :

« Victor-Donatien, né d'hier en et du légitime mariage de Mre Joseph-Alexandre de Musset de Patay, seigneur de la Vaudourière et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, et de dame Jeanne-Catherine de Besnard d'Arville, a été par nous, vicaire soussigné, baptisé le 6 juin 1768, parrain haut et puissant seigneur Mre Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, chevalier, comte de Rochambeau, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général d'infanterie, commandeur de Saint-Louis, représenté par Mre Louis-Alexandre-Marie de Musset : marraine damoiselle Françoise-Félicité de Musset, qui ont signé avec nous », etc.

l'intention vaut mieux que la poésie. Il disait à ses jeunes camarades :

> Apprenez à penser...
> Évitez le faux de l'esprit
> Qui fit plus d'un Icare,
> Si la raison ne le conduit,
> Son effort vous égare [1].

Victor-Donatien se prépara donc à se faire immatriculer au collège de Vendôme, où se trouvait déjà son cousin, Louis de Musset, camarade de classe, en cinquième, de Hugues-François Mac-Mahon, de Dublin et son père fit, pour lui, le 14 mai 1778, ses preuves de noblesse. Elles furent certifiées par Joseph-Augustin du Bellay, écuyer, seigneur de la Massure, et J.-B. de Castellane, capitaine au régiment de Chartres.

L'enfant qui, vraisemblablement, entra en sixième au collège, est noté comme ayant fait, à la fin de l'année des « progrès rapides » et « ses talents sont remarqués » ; en

1. *Bouhoure.* Hist. du collège et du lycée de Vendôme. Ap. *Bull. Soc. Arch. de Vendôme*, 1905, t. XLIV, p. 62.

1781 il figure sur le palmarès de cinquième[1]; en quatrième, à quatorze ans, il eut pour condisciple, ainsi que le porte le palmarès, « Pierre-Charles Paradis de Moncrif, du Maine »; en 1785, il est en Logique, juste pour l'arrivée d'un nouveau professeur qui s'appelait Fouché. Puis, il passa à l'école de La Flèche, où, d'après sa propre déclaration (lettre du 1er janvier 1822), il aurait connu Clarke, le futur duc de Feltre.

Paul de Musset dans la biographie d'Alfred, dit en parlant de son père[2] : « Subissant le sort des cadets de famille, Victor-Donatien s'était résigné à être d'église, lorsque la Révolution vint lui ôter le petit collet, qu'il s'empressa de quitter. »

Cette assertion dont on n'avait aucune preuve, passait jusqu'ici pour erronée. Cependant le titre V de l'ordonnance de mars 1776, si elle avait été étudiée, eut pu servir de vérification à une partie des dires de Paul de Musset.

1. Renseignements aimablement fournis par M. le marquis de Beauchesne.

2. p. 13.

Le changement de collège de Victor-Donatien et son transfert de Vendôme à La Flèche avait une raison : elle est indiquée dans l'article 3 de ce titre V. « Les élèves des collèges militaires dont la vocation ou les dispositions se tourneront, à l'âge de douze ou treize ans au plus tard, vers l'état ecclésiastique ou la magistrature, seront envoyés au collège de La Flèche. » C'est parce que le jeune Victor devait être d'église qu'il quitta Vendôme, bien qu'il eut dix-sept ans à ce moment. On dût faire une exception en sa faveur.

En 1787, il sort de La Flèche et, l'année suivante, il est pourvu d'un canonicat à l'Église cathédrale de La Rochelle [1].

La Révolution, en 1789, le rendit au siècle: il revint à la Vaudourière avec un autre chanoine de La Rochelle, privé comme lui de son canonicat, qui était devenu son ami intime. C'était Paul Rodrigue ; le sort devait en faire, quelque temps, son beau-frère. La chanoinesse de Troarn-en-Bayeux, Marie-

1. Renseignements donnés par M. le marquis de Beauchesne.

Madeleine de Musset, elle aussi, avait rompu avec l'église. Elle s'éprit de l'ami de son frère et le 5 germinal an II, à 7 heures du soir à Vendôme, à l'âge de 34 ans (étant née le 29 avril 1760), elle épousa Paul Rodrigue, fils de Michel Rodrigue, négociant à La Rochelle, prêtre oratorien défroqué.

Marie-Madeleine, devenue Mme Rodrigue, racheta le bien familial à Gilles Doliveux le 30 nivôse an X (24 janvier 1802). Mais deux mois avant, son ménage avait craqué : un divorce par consentement mutuel intervint entre les époux Rodrigue le 9 brumaire an X. Rodrigue garda la Bonne-Aventure. Le 21 septembre 1809 il la céda à Victor-Donatien de Musset, pour les 20 000 livres payables aux héritiers de Bonne de Musset se réservant l'usufruit du bien sa vie durant et la vie durant de son ancienne femme, qui ne devait mourir à Tours que le 12 septembre 1847. Quelques mois avant sa mort, le 31 mars, elle consentit à annuler cette condition et, avec sa participation, la veuve et les enfants de Victor-Donatien, Alfred, Paul et

Hermine, aliénèrent la Bonne-Aventure à Gervais-Hippolyte Renard, régisseur de biens pour cent dix mille francs.

Victor vécut dans le Vendômois pendant les années sombres de la Révolution.

La Terreur arriva ; le 1er brumaire an II (22 octobre 1793), les membres du comité révolutionnaire de Blois, en vertu d'une délibération du même jour, du comité de surveillance du département, mirent en état d'arrestation, comme « violemment suspectes d'incivisme » « la fille Paté, ex-chanoinesse ». (C'est la sœur de Victor, Marie-Madeleine-Catherine, chanoinesse du chapitre noble de Troarn-en-Bayeux, qui n'était pas encore mariée, « la femme Mussey, dite Sainte-Orsemaine ». (C'est la femme du marquis de Cogners.)

Cet ordre venait à la suite d'une dénonciation du comité de surveillance de Vendôme. Par prudence, le comité de Blois accompagna son ordre d'arrestation d'une demande sollicitant les motifs de la dénonciation « la nature de la suspicion d'incivisme qui s'élève

contre elles » et prescrivant « une perquisition exacte dans tous leurs papiers ; de mettre les scellés sur ceux qui leur paraîtraient coupables ou suspects et de les envoyer au comité »[1]. Auparavant une perquisition avait eu lieu, faite par les officiers municipaux de Vendôme, « faubourg de l'Union » dans le but de mettre le séquestre sur les biens de la famille. La réponse fut telle que le comité, par décision du 23 frimaire an II (13 décembre 1793) envoya à « la maison nationale de Pontlevoy », « Paté et sa sœur » ; c'est Victor et la chanoinesse ; et, par arrêté du 9 brumaire an II (30 octobre 1793) « à la maison des ci-devant carmélites de Blois », « Pathay père », à qui on a refusé un certificat de civisme.

Ni les uns ni les autres ne périrent pendant la Révolution. Victor de Musset-Pathay fut relâché après un jour de détention « par un arrêté du comité révolutionnaire de sur-

1. Archives départementales du Loir-et-Cher, L. 1971, 2045. Renseignements fournis par M. l'archiviste Trouillard.

veillance du département de Loir-et-Cher du 24 frimaire » (14 décembre), et le commissaire Chappotin lui signifia, le 2 nivôse an II (le 22 décembre) « de sortir de la maison d'arrêt et lui en a fait ouvrir les portes ».

Ils devaient, les uns et les autres s'estimer heureux de s'en tirer à si bon compte, car ils étaient père, frère et sœur d'émigrés, Charles servant dans l'armée des princes. Si la liberté leur fut rendue, le séquestre de leurs biens fut maintenu. C'est en vain qu'Alexandre de Musset-Pathay fit au département de Loir-et-Cher, une pétition tendant à la levée de ce séquestre ; c'est en vain, que, chargeant son fils aîné, il déclare « qu'il ignore absolument le lieu qu'habitait son fils... qu'il est de notoriété publique que depuis le mois d'avril 1788, son fils a quitté la maison paternelle, qu'il n'y est pas rentré depuis, parce que l'exposant lui en avait interdit l'entrée, à cause de sa mauvaise conduite ; qu'il a su seulement, il y a deux ans que son fils était en Corse, avec le régiment de Bresse » ; le séquestre fut maintenu.

Jusqu'à la veille de sa mort, Musset-Pathay fut inquiété et en l'an VII on perquisitionne encore chez lui[1].

Le 1er ventôse an II (19 février 1794), on ne sait grâce à quelles protections, Victor de Musset fut nommé « chef du secrétariat général du bureau central des commissaires ordonnateurs et des guerres de l'armée de l'Ouest ». Il demeura dans ce poste jusqu'au 20 thermidor an II (7 août).

Le directeur général des hospices de l'Ouest, Lamors, l'avait, le 8 thermidor, nommé agent des hospices militaires à l'hôpital de Marmoutiers, près de Tours. Le 21 thermidor, il prit son service et occupa cette fonction jusqu'au 1er messidor an III (19 juin 1795).

Les deux directeurs sous lesquels il servit, l'un Veilhan, certifia, le 30 fructidor an II « qu'il travaille avec zèle et intelligence, et, qu'en outre, ses opinions sont celles d'un bon républicain et que son civisme ne laisse

1. Renseignements fournis par M. le marquis de Beauchesne.

rien à désirer » : l'autre, Champrin, dont le certificat est appuyé par cinq camarades de Musset, atteste « qu'il n'a point cessé de se comporter avec zèle et patriotisme[1] ».

Nous le voyons « chef aux entrées au magasin des effets à Tours », magasins de l'armée de l'Ouest, depuis le 1er messidor an III

1. Voici d'après les Archives du Ministère de la Guerre deux pièces se rapportant à cette période de la vie de Victor de Musset.

Le citoyen Veilhan, directeur de l'hôpital militaire de Marmoutier atteste que le citoyen Victor-Donatien Patay, agent des hospices militaires, travaille depuis le 20 thermidor audit hôpital de Marmoutier avec zèle et intelligence, atteste en outre que ses opinions sont celles d'un bon républicain et que son civisme ne laisse rien à désirer. En foi de quoy.

Marmoutier-lès-Tours, le 30 fructidor an II.

VEILHAN.

Certificat de résidence, citoyen Pathay.

Nous soussignés Directeur de l'hospice militaire de Marmoutier certifions à tous qu'il appartiendra que le citoyen Victor-Donatien Musset-Patay âgé de 26 ans passés, natif de la Vaudourière, district de Vendôme, département de Loir-et-Cher, employé audit hospice suivant la commission qu'il en a reçu du citoyen Lamors directeur général des hospices de l'Ouest en date du 8 thermidor, 2e année rép., est resté constamment et sans interruption attaché à l'hop. mre de Marmoutier depuis cette époque et qu'il n'a point cessé de s'y comporter avec zèle et patriotisme ce qui est attesté de plus par les citoyens Louis Guinnebaux, Louis-Michel, Le Chapellier, Jean-Baptiste Senamand et Pierre Boilève, tous quatre employés audit hospice de Marmoutier.

En foy de quoy,

LE Dr CHAMPRIN.

(19 juin 1795) jusqu'au 1er prairial an IV (20 mai 1796).

Dans une lettre écrite sous la Restauration (1er janvier 1822), Victor de Musset affirme « qu'étant employé militaire, il eut le bonheur d'arracher en 1793, 1794, 1795, plusieurs victimes à l'échafaud ». « De ce nombre, ajoute-t-il, était M. Jolivet, attaché à S. A. R. Monsieur. Ce prince lui envoya la croix (en 1814) par M. le comte François d'Escars. »

Paul de Musset, dans sa *Biographie d'Alfred de Musset*, est moins précis que son père et plus dramatique.

Victor de Musset, dit-il, rencontra sur la route de Tours un noble condamné à mort qu'on reconduisait (*sic*) à Paris pour le livrer à l'échafaud. La vue de ce malheureux lui inspira une pitié profonde. Sous les fenêtres d'une auberge où les gendarmes s'étaient arrêtés, il amena une charrette chargée de foin, y reçut le prisonnier, partit avec lui par des chemins de traverse qu'il connaissait et se déroba aux poursuites. Cette prouesse aurait pu lui coûter cher, si le général Marescot, qui s'intéresssait à lui, ne l'eût mis en sûreté à l'ombre du drapeau en le prenant à son service.

Tout cela est possible, mais il n'en est resté aucune preuve.

Que Marescot, qui était de Tours, s'intéressàt à Victor de Musset, soit parce qu'il lui était apparenté par les liens de cousinage, soit qu'il eùt connu son frère, d'un an plus âgé que lui, à la Flèche, c'est certain ; mais, entre le moment où Musset quitta le service des hòpitaux et celui de l'habillement et l'époque où il entra dans l'administration du génie, où Marescot fut de bonne heure tout puissant, nous le trouvons nanti d'un autre emploi.

Du 3 pluviòse an V (22 janvier 1797), au 18 frimaire an VI (8 décembre 1797), il est « employé dans l'administration de l'enregistrement et des domaines ». Puis, interruption de deux ans, à la suite de laquelle commence l'existence parisienne de Victor de Musset.

*
* *

Dans une note de 1811 « certifiée véritable » par lui et signée « V. de Musset », il

affirme « qu'il a servi onze ans dans le corps du génie » et « qu'il a fait la campagne de Marengo ». Il y a du faux et du vrai. Avoir été à Marengo, il faut bien l'admettre, puisque c'est lui qui le dit, mais ses états de services et les pièces officielles n'en gardent pas trace. Il est vrai qu'à cette date de 1811, il entrait au ministère de l'intérieur et qu'il pensait — je le calomnie peut-être — qu'il n'était pas mauvais d'y avoir l'air un peu militaire[1].

1. Aux Archives Nationales, F. 17 se trouve le résumé suivant des services de Victor de Musset :

	ans.	mois.	jours.
Chef du secrétariat général du bureau central des commissaires ordonnateurs et des guerres de l'armée de l'Ouest depuis le 1er ventôse an II (19 février 1794) au 21 thermidor an II (8 août).		5	20
Agent des hôpitaux militaires depuis le 21 thermidor an II jusqu'au 1er messidor an III (19 juin 1795).		10	10
Chef aux entrées au magasin général des effets militaires de l'armée de l'Ouest depuis le 1er messidor an III (19 juin 1795) jusqu'au 1er prairial an IV (20 mai 1796).		11	
Employé dans l'administration de l'Enregistrement et des Domaines du 3 pluviôse an V (22 janvier 1797) au 18 frimaire an VI (8 décembre 1797).		10	16
Employé en qualité de 1er rédacteur au bureau central des fortifications du 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800) au 14 janvier 1805 . .			
Nommé chef de ce bureau et de celui de l'Inspection générale du génie, 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805) au 1er octobre 1811	11	9	21

Le 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800) il fut nommé, grâce à Marescot, « commis titulaire au bureau de l'inspection du génie » avec 2400 francs d'appointements. Il se peut que Marescot qui fit, en effet, la campagne de Marengo l'ait emmené comme secrétaire ; mais, encore un coup, nulle trace officielle n'en est venue jusqu'à nous.

Du 1er vendémiaire an X au 1er vendémiaire an XI, il est réduit à 2000 francs. Quelque chose arrêtait l'essor de sa carrière et c'était peut-être de n'avoir aucun grade militaire, car le 1er germinal, an XI, il est nommé garde du génie de 2e classe et le 1er messidor, garde-adjudant du génie. Il monte successivement. A la création de la première inspection générale du génie, il s'y voit attaché ; puis, le 13 janvier 1805, il devient chef des bureaux des dépôts des fortifications, en remplacement de M. Santot, démissionnaire. Le 23 décembre 1807, il est confirmé dans cette fonction.

Brusquement, en 1811, il bifurque dans cette carrière qu'il semblait devoir parcourir aisément. Le 10 octobre 1811 il donne sa dé-

mission d'adjudant du génie par une lettre au ministre de la guerre. Elle est acceptée par décision du 11 octobre, n° 406.

Monseigneur, disait-il au ministre, S. E. le ministre de l'intérieur ayant bien voulu m'accorder un emploi dans ses bureaux, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'accepter ma démission d'*Adjudant du génie*.

Attaché par le général *Marescot* à la première inspection générale du génie depuis la création de cette dignité, nommé chef des bureaux particuliers par ce général, confirmé par Votre Excellence et continué par Son Excellence Monsieur le comte Dejean, j'ai tâché de mériter les suffrages de mes chefs et j'ai regretté amèrement que d'impérieuses circonstances me forçassent à me séparer de bienfaiteurs que mes vœux et ma reconnaissance suivront toujours.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

VICTOR DE MUSSET.

10 octobre 1811.

Que s'était-il donc passé? Marescot, avait toujours été un protecteur vigilant; mais, depuis 1808, il était en disgrâce et en 1811 il était condamné. Marescot qui avait signé la capitulation de Baylen, fut, de même que Dupont, emprisonné jusqu'en 1811. A cette

époque on réunit solennellement un conseil d'enquête et la perte du général n'était douteuse pour personne. Le directeur qui l'avait remplacé avait peut-être fait sentir à Musset qu'une créature de Marescot ne saurait demeurer au ministère. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle est plausible.

Il se tourna d'un autre côté et trouva appui auprès de Montalivet, ministre de l'intérieur, qui le nomma, le 1er octobre 1811, chef de bureau des prisons, des établissements pénitentiaires et des eaux thermales.

Dès qu'il avait vu sa situation assise, Victor de Musset s'était marié. Il avait épousé, le 2 juillet 1801, Edmée-Claudine Guyot-Desherbiers, fille d'un avocat de talent. Deux enfants étaient nés : Paul, en 1804, Alfred, en 1810. C'étaient de lourdes charges, malgré ses 16 000 francs de traitement. De plus, la maladie avait visité la maison. Il fut obligé de mettre le ministre au courant de sa gêne par cette lettre touchante :

Monseigneur,

Les maladies coûteuses de ma femme et de mes

enfants m'ont réduit, depuis six mois, dans une position si pénible que j'ai été obligé d'avoir recours à Mme de Marescot. Mais son prochain départ, sa propre situation, me font ardemment désirer de lui rendre 300 francs que je lui dois encore. J'ai ouï dire que sur votre autorisation le caissier de votre ministère faisait des avances aux employés. J'ose vous le demander, Monseigneur...

V. DE MUSSET.

Les choses s'arrangèrent sans doute et l'on vivait tranquille lorsque survint la première Restauration. Nous savons que Victor de Musset traversa cette période difficile victorieusement grâce à la croix de la Légion d'honneur que lui envoya le comte d'Artois par le duc d'Escars. Mais, à la seconde, il semble avoir conçu des inquiétudes. Avait-il quelques ennemis? Avait-on découvert quelque chose contre lui? On ne sait. On constate seulement qu'il fait donner ses amis.

Le comte de Montesquiou remet au ministre une note où il rappelle les services de ses ancètres, la mort de son frère, Charles-Henri, à l'armée de Condé; l'évêque de Châlons écrit que s'il « a signalé au ministre plusieurs

ennemis de l'ordre », il croit de son devoir de rappeler « la moralité, les principes, l'attachement à votre personne de M. de Musset ».

Le protégé de l'évêque de Châlons et de M. de Montesquiou ne fut pas inquiété.

Cependant sa situation au ministère n'était pas très solide et, en haut lieu, on n'attendait qu'une occasion de se débarrasser du fonctionnaire de la Révolution et de l'Empire, de l'homme de lettres peu orthodoxe.

Paul de Musset raconte que, sur la fin de l'Empire, un émigré, d'Hotland, rentré en France, chargé d'une nombreuse famille, vint faire appel à sa charité. Musset l'aurait nommé inspecteur de la Maison centrale de Melun. Musset aurait reçu l'ordre de révoquer le nouveau fonctionnaire, dénoncé comme royaliste ; par deux fois il aurait écrit à l'Empereur pour défendre son choix et finalement il aurait eu gain de cause.

La mémoire de Paul de Musset a dû se trouver en défaut ; c'est bien de la prison de Melun que vint la disgrâce qui frappa son

père, mais ce ne fut pas sous l'Empire et ce ne fut pas la récompense d'un bienfait. L'événement se produisit sous la Restauration, en 1818, et fut l'œuvre de M. Lainé, ministre de l'intérieur. M. d'Hotelan, et non d'Hotland, cause de la disgrâce, défendit énergiquement celui que Paul représente, à juste titre, je n'en doute pas, comme un homme de bien.

Voici la lettre qu'il écrivait de Melun le 24 mars 1818 :

Monsieur,

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire pour M. Bouvier, je vous dis un mot de M. de Musset et de la peine que me faisait le malheur qu'il venait d'éprouver, j'ignorais entièrement la cause de cette catastrophe et je ne l'attribuais qu'à l'impérieuse économie, mais je me consolais dans l'espoir que le souvenir de ses services, de ses bonnes qualités lui procurerait incessamment une autre place.

M. de Musset, qui avait gardé avec moi le plus profond silence, m'apprend aujourd'hui ce qui a occasionné la mesure prise pour supprimer son bureau. A l'étonnement où m'avait jeté la première nouvelle de cette suppression, a succédé la douleur de voir ce brave homme, victime d'un soupçon de connivence avec notre entrepreneur, à l'occasion de la nouvelle soupe.

La connaissance parfaite que j'ai de M. de Musset et surtout l'amour de la vérité m'obligent, Monsieur, à venir au secours de l'innocence persécutée.

La décision de Son Excellence, relativement à la nouvelle soupe, me fut annoncée officiellement le 29 janvier dernier. Content d'avoir obtenu ce que je sollicitais depuis longtemps, j'en pressai l'exécution. M. Michon, voyant que l'indemnité qui lui était accordée en raison de la cherté du blé, allait servir pour la soupe que Son Excellence substituait au bouillon, me fit beaucoup de réclamations et ne parut nullement content. Il fit cependant la soupe demandée, mais en même temps il écrivit à M. le préfet (2 février), pour lui représenter qu'au taux où étaient les denrées et où elles sont encore aujourd'hui, le prix de la soupe dépasserait de beaucoup l'indemnité, et il le priait, dans le cas où cette indemnité servirait de payement pour ladite soupe, de lui accorder cinq centimes pour cinq francs d'augmentation au-dessus du prix de trente francs l'hectolitre de blé.

M. Michon, ne recevant pas de réponse, voulut reprendre l'ancien régime, ce à quoi je m'opposai.

Il est donc bien constant que l'entrepreneur était et est encore mécontent. Eh ! où est donc la connivence? Si le caractère de M. de Musset ne repoussait pas un pareil soupçon, la mesure prise, si contraire aux intérêts de cet entrepreneur et qui l'a si fort mécontenté, serait plus que suffisante pour convaincre de son innocence.

Signé : P.-S.-H. d'Hotelan.

Ainsi, c'est sur une vulgaire question de soupe, sur une accusation de connivence avec un entrepreneur pour du pain substitué à du blé, qu'on a remercié Victor de Musset en 1818, sous prétexte d'économie, en supprimant son bureau et en le rattachant au service général des prisons.

Le préfet de la Somme, conseiller d'État, écrivit au ministre une lettre dont il est nécessaire de citer les principaux passages :

... Je veux vous parler de M. de Musset, dont le bureau vient d'être supprimé, et de sa famille. Il a l'espoir d'être replacé par Votre Excellence, mais qu'elle veuille me permettre de lui dire qu'il en a aussi bien besoin...

Il est le beau-frère de M. Desherbiers, mon allié, aujourd'hui sous-préfet de Fougères, excellent fils qui a recueilli chez lui M. son père et Mme sa mère, tous les deux septuagénaires et le premier infirme, qui sont absolument sans fortune. En allant prendre la direction du dépôt de mendicité de Rennes, en 1816, M. Desherbiers père tomba, en sortant de la diligence à Mayence, et se cassa l'os de la cuisse dans la hanche. Il est resté estropié. M. de Musset époux de la sœur de M. Desherbiers, participe à cette bonne œuvre, à remplir ce devoir de piété filiale dont son beau-frère, avec ses modiques appointements, ne saurait s'acquitter tout seul. M. Desher-

biers, le père, dont j'ai, Monseigneur, l'honneur d'être l'allié, est un ancien jurisconsulte de Paris, très désintéressé, qui n'a jamais acquis de fortune. C'est un des hommes les plus dévoués à leurs semblables que j'aye jamais connus. Il défendit, pendant les temps les plus terribles de la Révolution, plusieurs personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire. Ayant ensuite été chef de division à la justice à l'époque du Directoire, il rendit d'innombrables services aux victimes de la Révolution. En l'an VII, il présida, à Paris, *la bonne partie* des élections de cette année-là. Il fut nommé député au Corps législatif, d'où il sortit, à son tour, en l'an XII ou XIII. Dans toutes ses fonctions publiques, il rendit des services à tous ceux qui étaient malheureux ou persécutés. Nous avons, ma famille et moi, les preuves de ceux qu'ont reçus de lui un grand nombre d'émigrés.

Venant à M. de Musset, le préfet ajoutait :

Les sentiments politiques de M. de Musset et sa conduite dans le ministère, ainsi que ses talents, sont connus et appréciés de Votre Excellence[1].

Un oncle qui signe de Ménisson écrit des environs de Joinville, le 22 mai :

M. Victor de Musset, mon neveu, qui me prie de

1. *Arch. Nat.*, F. 17.

le recommander à vos bontés, est un bon gentilhomme, parent, comme moi, de Mme de Ségur.

Rien n'y fit; la décision prise ne fut pas rapportée, et Musset ne put rentrer au ministère de l'intérieur.

Il voulut revenir au ministère de la guerre. M. de Perceval ayant été nommé secrétaire général de ce département, il lui envoya une lettre du général Marescot[1], qu'il accompagna de cette missive :

1. Voici cette lettre :

Challay, le 15 janvier 1820.

Monsieur, je crois que vous avez connu autrefois M. de Musset, gentilhomme d'une des anciennes familles de mon voisinage, et qui n'est pas aussi heureux du côté de la fortune que de celui de la naissance. Il avait jadis auprès de moi, dans les bureaux du génie, un emploi, où vous devez l'avoir connu et son équivalent lui seroit bien nécessaire pour soutenir son intéressante famille.

Votre mérite, Monsieur, vient de vous élever à un poste où vous pouvez rendre bien des services. Je vous aurais une bien grande obligation s'il vous étoit possible de rendre quelque service à M. de Musset, auquel depuis longtemps je prends le plus vif intérêt. Je regarderais comme rendus à moi-même ceux que vous voudrez bien lui rendre.

Je saisis avec grand plaisir cette occasion de me rappeller à votre souvenir et de vous assurer de la haute considération avec laquelle je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

Le Gal Marescot.

A M. de Perceval, secrétaire général de la Guerre.
(Arch. min. de la Guerre).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous passer une lettre du général *Marescot* dont j'ai cru que le souvenir et la recommandation auprès de vous pourrait être de quelque poids. Plusieurs circonstances favorables, telles que des rapports entre votre famille et celle de ma femme ; entre vous et M. Desherbiers, mon beau-père, vénérable vieillard (*sic*) qui, du fond de la province, demande souvent de vos nouvelles ; enfin des marques de bienveillance de votre part, semblaient devoir m'encourager à en réclamer une nouvelle preuve ; mais je n'ai point osé, quelque puissantes que me parussent être ces considérations. Le général vous explique assez l'objet pour lequel je voulais avoir recours à vous. Je n'ai plus d'emploi, je suis père de famille et je cherche du travail.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

V. DE MUSSET.

Paris, rue Cassette, n° 27 : 20 janvier 1820[1].

Paul de Musset assure qu'en 1821, à la suite de sa publication des œuvres de Rousseau, Musset fut pris en amitié par M. de Sémonville, qui le fit nommer bibliothécaire à la Chambre des pairs. Il se peut que cela soit, mais de 1820 à 1828, Victor de Musset n'en

1. Arch. Min. de la Guerre.

multiplia pas moins ses démarches pour être réintégré au ministère de la guerre.

En 1822, il adresse au ministre cette supplique, dans laquelle, vraiment, son royalisme déborde. En voici le texte :

A S. E. le Maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre.

Monseigneur,

Victor-Donatien de Musset-Pathay a l'honneur d'exposer à Votre Excellence qu'il a été employé dans les administrations militaires de 1793 jusqu'en 1811.

En 1805, Son Excellence le duc de Feltre, avec lequel il avait été élève du roi à l'école royale de la Flèche, le nomma chef des bureaux de la première inspection générale du génie.

Etant employé militaire, il eut le bonheur d'arracher en 1793, 1794, 1795 plusieurs victimes à l'échafaud. De ce nombre était M. Jolivet, attaché à Son Altesse Royale Monsieur. Ce prince lui envoya la croix par M. le comte François d'Escars.

Honoré de l'intérêt de Son Altesse Royale, tant pour ce fait que pour la bienveillance qu'elle porte à Monsieur l'évêque d'Evreux, parent de l'exposant [le comte Bourlier d'après l'almanach de 1821, Mgr Salmon-Duchatellier, d'après celui de 1822], il prie Votre Excellence de le replacer dans les bureaux de la guerre.

Son frère, l'un des otages du Roi, a été tué à l'affaire d'Obercambach dans les chasseurs nobles de Condé, où il était sous-officier.

L'exposant est personnellement connu de Messieurs *de Perceval* et *de Crottat*.

En 1818, il a été compris dans une réforme qui, en le privant de ses ressources pour élever ses trois enfants, le met dans une position pénible.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

V. DE MUSSET-PATHAY,
chev. de la Légion d'honneur.

Paris, 1er janvier 1822. Rue Cassette, n° 27[1].

En marge est écrit de la main du ministre : « Rép. d'après l'art. 4 de l'organisation intérieure », c'est-à-dire répondre négativement, les règlements s'opposant à la réintégration d'un fonctionnaire.

*
* *

Enfin, en 1828, un ami de la famille, le vicomte de Caux (il le prouva en s'intéressant, au delà des limites de l'obligeance habituelle, aux vicissitudes administratives de Paul de Musset, qui fut un déplorable employé) devint ministre de la guerre. Son pre-

1. Arch. Min. de la Guerre.

mier soin fut de prendre, de sa main, une décision nommant, le 1er juin, Victor de Musset commis principal de 2e classe au cabinet du ministre, à 3000 francs d'appointements. Le 29 décembre 1828, sur la demande de Caux, il fut proposé « comme chargé de travaux spéciaux par le ministre » pour la 1re classe, cette promotion lui fut accordée le 1er janvier 1829, et ses appointements furent portés à 3600 francs. Enfin, le 1er août de la même année, on le voit nommé chef de bureau de la justice militaire, avec un traitement de 8000 francs. C'était la sécurité.

Mais il fallait compter avec les révolutions. Disgracié en 1818, comme libéral et bonapartiste, il faillit être révoqué en 1830 comme carliste et bourbonien.

Il n'échappa à une nouvelle révocation que grâce à une démarche collective des employés de son bureau, démarche qui fait autant honneur à ceux qui en eurent l'initiative qu'à celui qui en fut l'objet. A la première nouvelle de sa révocation, ils écrivirent la lettre suivante :

A S. E. le lieutenant-général, commissaire au département de la guerre.

Paris, le 6 août 1830.

Général,

Le triomphe de la cause nationale ne devrait point affliger ceux qui l'ont constamment défendue et cependant l'un d'eux vient d'être frappé de la révocation de son emploi dans le département de la guerre.

C'est M. de Musset-Pathay, chef de bureau de la justice militaire dont les hautes capacités littéraires et administratives, ainsi que le dévouement à nos libertés sont bien connus. Il est père de famille, sans droit à la retraite et sans fortune.

Tous ces titres semblaient devoir le mettre à l'abri d'une mesure qui ne devait atteindre que les ennemis de la chose publique.

Veuillez, général, vous faire rendre compte des faits que nous avons l'honneur d'exposer à Votre Excellence, elle reconnaîtra qu'on a surpris sa religion en privant M. de Musset d'un emploi qu'il est si digne de conserver.

L'attachement que nous portons à notre estimable chef et la confiance que nous avons dans la justice et le patriotisme de Votre Excellence, nous font espérer qu'elle voudra bien accueillir avec bienveillance la demande que nous prenons la liberté de lui soumettre.

Nous sommes avec respect, général, de Votre

Excellence les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les employés du bureau de la justice militaire.

DOLLY. GEORGE.

RONNEAU, ancien officier de la garde impériale, membre de la Légion d'honneur, créateur et commandant de l'ambulance de la Bourse.

LEFEBVRE. RAY. GUIBERT. DRUILLET.

CHÉNIER, avocat à la Cour d'appel, attaché en cette qualité au bureau de la justice militaire, fils du général Chénier et neveu de l'auteur de *Charles IX* et de *Tibère* [1].

Cette supplique à laquelle se joignit celle de son ami Grille [2], révélatrice de tant d'autres démarches fut écoutée ; le 27 août 1830, Victor de Musset fut réintégré dans ses fonctions.

1. Arch. Min. de la Guerre.

2. « Sire, écrit Grille au roi, le 1er septembre 1830, M. le maréchal Gérard avait destitué M. de Musset mon ami et mon voisin. Il lui avait ôté le bureau de la justice militaire et l'avait donné à M. Gerfault. C'est une erreur grave et une injustice que cette destitution. Le fils de M. de Musset avait étudié au collège Henri IV avec le duc de Chartres (aujourd'hui duc d'Orléans), il a couru aux pieds du prince et trois lettres successives de S. A. R. sont allées éveiller l'attention du comte Gérard. M. de Berthois, votre aide de camp qui connaissait Mme de Musset et qui l'a admise à donner des éclaircissements s'est vivement mêlé aussi de cette affaire... »
Arch. Nat. F. 16, I, 267[4].

En janvier 1830, il avait songé à faire entrer son fils Alfred dans l'administration du ministère de la guerre. La lettre par laquelle il expose ses titres est curieuse :

Monseigneur, disait-il, je prends la liberté de solliciter de Votre Excellence l'admission de mon second fils (Louis-Charles-Alfred de Musset) dans les bureaux de votre ministère.

Ce jeune homme, âgé de dix-neuf ans, a reçu l'éducation donnée par le gouvernement. Le prix d'honneur, remporté par lui en 1827 au collège Henri IV et le 2e prix d'honneur, la même année, au concours général de tous les collèges, témoignent de son goût pour l'étude et le travail.

Je suis avec respect, etc.

VICTOR DE MUSSET,
chef de bureau de la justice militaire.

12 janvier 1830 [1].

Les bureaux du ministre mirent en marge « porter sur l'état des candidats », mais Alfred ne se présenta point ; il était réservé à de plus hautes destinées.

Ce fut Paul qui entra au ministère de la guerre. Le 18 mai 1831, son père adressa au maréchal Soult la note suivante [2] :

1. Arch. du min. de la Guerre.
2. *Id.*

Victor de Musset, chef de bureau de la justice militaire, demande au ministre comme une grâce particulière de vouloir bien agréer son fils Paul de Musset, pour remplacer M. Duret, son neveu, qui désire embrasser la carrière du commerce.

Par décision du 1er juin 1831, Paul était nommé commis ordinaire de 4e classe pour être attaché au bureau de la correspondance générale, lois et archives, au traitement de 1.800 francs. Il devait rester au ministère jusqu'en 1839.

Victor de Musset était enfin en paix. Aimé de tous ceux qui l'approchaient, il sut user de ses fonctions dans le sens de la justice. Paul raconte à ce sujet une anecdote qui est toute à son honneur.

Sous l'Empire, un commissaire des guerres du nom de Fabry, accusé de malversations et traduit devant un conseil de guerre, avait été condamné aux galères où il était mort. Quinze ans après, on découvrit la preuve de son innocence et sa veuve s'occupa de sa réhabilitation. Mais les portes se fermaient devant elle et personne ne voulait prendre

sa cause en mains, lorsqu'elle rencontra Victor de Musset. Le chef du bureau de la justice militaire se convainquit, après l'étude du dossier, de l'injustice de la condamnation et s'employa à la réparer. Il fallait une loi pour cela. Les administrations n'aiment point les mesures solennellement exceptionnelles qui accusent leurs erreurs. Le cabinet du ministre était rebelle à dresser un projet de loi. Musset emporta la conviction du maréchal Soult ; lui-même écrivit le projet de loi et l'exposé des motifs qui « était un véritable morceau d'éloquence ». La loi fut votée, la mémoire de Fabry fut réhabilitée et sa veuve obtint 100.000 francs d'indemnité.

Le 7 avril 1832, il souffrait d'une attaque de goutte ; dans la soirée, le choléra, qui sévissait cruellement à Paris, vint se greffer sur cette affection. Le 8 avril 1832, à six heures du matin, Victor-Donatien de Musset-Pathay rendait l'âme.

Sa carrière administrative avait été trop morcelée, elle présentait trop d'interruptions de services pour que sa veuve pût avoir une

pension. Les bureaux lui accordèrent un secours de 300 francs que, le 30 avril, le maréchal Soult fit porter à 1.000 francs. La mort du père fut une cause d'avancement pour le fils. « Par suite de l'épidémie qui a fait des victimes au ministère de la guerre », lit-on avec une tristesse étonnée dans le dossier de Paul, celui-ci passa au bureau des fonds et ordonnances et son traitement fut porté à 2.100 francs[1].

1. Paul de Musset donna sa démission de commis au ministère le 30 mars 1839. La lettre suivante adressée à l'un des protecteurs du jeune homme nous renseigne sur les motifs de cette démission :

28 janvier 1839.

« Le ministre sur le compte qui lui a été rendu le 28 décembre dernier que M. de Musset commis de 3e classe au bureau des fonds et ordonnances, avait donné lieu à des plaintes réitérées par des absences fréquentes de son bureau, décida que cet employé passerait au bureau des pensions et il lui écrivit en même temps une lettre d'admonestation sévère, en lui prescrivant d'apporter à l'avenir plus d'exactitude dans l'exercice de ses devoirs.

M. de Musset n'ayant pu obtempérer à l'ordre qu'il avait reçu de se rendre au Bureau des pensions, ne s'en excusa autrement qu'en donnant pour raison que, désirant passer à la direction des Affaires d'Afrique, il s'était mis en instance auprès de M. Laurence pour permuter avec un employé de la direction, mais que des difficultés s'étant élevées contre l'exécution de cette permutation, il dut y renoncer.

Il résulte de l'irrésolution de M. de Musset que depuis le 1er janvier courant, il n'a fait acte de présence dans aucun bureau et que le temps qu'il devait à l'administration il l'a employé uniquement à des travaux littéraires pour lesquels il



La figure de la mère d'Alfred de Musset, née Edmée-Claudine Guyot des Herbiers ou Desherbiers, se dresse moins précise à nos yeux que celle de son mari.

Pour la connaître nous n'avons que le témoignage de son fils Paul, dans la biographie d'Alfred de Musset ; les jugements de Grille, ami de la famille, qui lui est très dévotement dévoué et quelques lettres et un portrait au crayon dessiné par son fils Alfred dans sa vieillesse. Sous le bonnet ruché et le dur encadrement des canons de cheveux encore noirs, Mme de Musset a un air sévère qu'elle n'avait point lorsqu'elle était jeune. Les yeux, encore beaux, sont profonds ; ses traits sont réguliers et l'on devine, malgré la

a contracté, dit-il, des engagements qu'il ne peut abondonner brusquement.

Quoi qu'il en soit, il ne demande pas moins le payement intégral de ses appointements du mois courant et un congé avec demi-traitement jusqu'au 1er avril prochain afin de lui laisser le temps de prendre un parti décisif. »

(Arch. min. de la Guerre).

maladresse du crayon filial, qu'elle fut une de ces femmes pour qui ses devoirs de mère et d'épouse sont les premiers des devoirs[1]. C'est peu sans doute, mais c'en est assez pour affirmer que très douce, très bonne, très fine et très intelligente, elle fut l'épouse et la mère dans toute la force du terme.

Elle s'occupait beaucoup de ses enfants : leur prodiguait les soins matériels et la bienfaisante, mais si rare intimité spirituelle.

« Nous étions nourris, écrit Paul de Musset[2], dans l'admiration de Napoléon, dont notre mère parlait avec une éloquence qui nous remplissait d'enthousiasme. » Et la confiance des enfants en « la supériorité de son intelligence et la sûreté de son coup d'œil » était sans bornes ; ils sautèrent de joie, en l'entendant prédire le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe ; ils pleurèrent de rage de la voir « sangloter » et de l'entendre crier à la nouvelle de Waterloo.

1. Ce portrait, qui a paru dans les *Annales politiques et littéraires* de Noël 1907, est reproduit grâce à l'amicale autorisation de M. Adolphe Brisson.

2. p. 28, *loc. cit.*

On devine quelle mère elle fut, en lisant ce quatrain que Grille fit pour elle à la suite de quelque conversation où elle plaignait l'abandon des enfants du peuple.

Grille lui disait :

Pourquoi veux-tu qu'au fond du cœur je plaigne
Ce pauvre enfant, à ses parents si cher :
Il est pieds nus et sale comme un peigne,
Mais, en revanche, aussi libre que l'air[1].

Elle, ne voyait pas la liberté, mais considérait la saleté et les pieds nus, signes infaillibles auxquels elle estimait qu'on devait plaindre ces enfants dont personne ne prenait soin.

Ses garçons, elle développa leurs facultés naturelles et sa fille Hermine fut une des plus fortes élèves de Listz.

Quel triomphe pour elle furent les succès d'Alfred !

« Je vous remercie beaucoup, Monsieur, écrivait-elle à Grille le 31 août 1827, de la part que vous avez prise aux succès de mon

1. Grille. *La fleur des pois*, p. 355.

Alfred. Je confesse à votre amitié que mon cœur maternel est encore tout ému de joie et même d'orgueil... J'ai vu dans une enceinte richement décorée, contenant trois ou quatre mille personnes, les quatre Facultés, en grand costume, réunies à tous les corps enseignants, présidées par le grand-maître de l'Université, et donnant à cette assemblée tout ce qu'elle pouvait avoir de pompeux et de solennel. La famille du duc d'Orléans occupait une tribune réservée ; l'intérêt connu de ces princes pour Alfred ajoutait les douceurs de l'amitié aux prestiges de la grandeur ; c'est là que j'ai entendu proclamer le nom de mon fils, que je l'ai vu descendre les gradins aux sons éclatants des fanfares, et venir présenter sa jolie tête blonde pour recevoir la couronne qu'il avait conquise sur quatre-vingt rivaux, l'élite de la jeunesse française ; il recevait les caresses et les encouragements du chef de l'instruction publique, la famille d'Orléans le félicitait du regard et de la main, et moi, sa mère, je fusse restée ignorée dans mon coin, si mes

larmes ne m'eussent trahie ; j'en versai de douces mais d'abondantes ; elles ont appris à mes voisins que j'étais l'heureuse mère de cet aimable enfant. Pendant trois jours, nous n'avons vu que couronnes, que livres dorés sur tranches ; il fallait des voitures pour les emporter, c'était une bénédiction ; puis sont venus les amis, les embrassements, les félicitations, parmi lesquelles, Monsieur, les vôtres ne me sont pas les moins chères[1]. »

Plus loin, félicitant Mme Grille des succès de son fils qui vient de terminer d'une manière brillante ses études de droit, elle ajoute :

« Alfred veut suivre la même carrière. Son inclination, en contradiction avec mes désirs secrets, l'y porte. Je renonce pour lui à l'espoir de le voir entrer à l'École Polytechnique. Je crois qu'il est du devoir des parents de céder à la vocation prononcée des jeunes gens, et qu'en toute chose, pour réussir, il ne faut pas contrarier la nature. »

1. Grille. Autographes, II, p. 95.

Si le vœu de Mme de Musset eut été exaucé, nous aurions eu, peut-être un ingénieur de plus et un ingénieur faisant des vers; bon sang n'aurait su mentir; mais la France eût perdu son poète.

En 1830, les mêmes revers que ceux qui avaient atteint Victor de Musset, frappèrent Grille. Il fut révoqué. Du Mans, Mme de Musset lui écrit le 3 septembre 1830 :

« Je ne puis m'empêcher, mon cher voisin, de vous dire tout le chagrin que m'a fait la lettre de mon mari qui m'apprend l'injustice dont vous êtes encore une fois frappé. L'énergie de votre caractère et le courage dont vous avez fait preuve dans des circonstances à peu près semblables, ne peuvent me rassurer. Il n'y a point d'âme, quelque forte qu'elle soit, qui puisse supporter l'injustice, elle révolte, elle indigne ; j'ai la fièvre de celle qui vous poursuit. Je regrette d'être bien loin de Paris dans ce moment, et de ne pouvoir soulager ma colère en l'exhalant avec vous. Quel temps ! que celui où les talents, les principes les plus sévères ne suffisent plus pour con-

server un emploi, où nul n'apportera jamais des idées plus élevées et une exactitude plus scrupuleuse[1]. »

On sent dans ces lignes qui sont dictées par un autre sentiment que celui d'une banale commisération, la marque d'un caractère énergique et enthousiaste. Elle le prouva par ailleurs, en 1828-29, en se mettant à la tête des grandes quêtes qui se firent à Paris et en Europe pour la cause des Hellènes. Elle fut, avec Mesdames Grille et de Lasteyrie, une des directrices des comités qui furent créés alors.

Des documents qui ont été publiés durant ces dernières années, il ressort qu'il y eut, entre le fils parvenu à la gloire et la mère vieillissante des dissentiments qui mirent quelque éloignement dans leurs rapports. A l'époque qui nous occupe l'union était complète et nous n'avons pas à nous arrêter à des faits postérieurs.

1. *Loc. cit.*, p. 108.

IV

VICTOR DE MUSSET, HOMME DE LETTRES

Victor de Musset a d'autres titres à notre attention que ceux d'avoir eu deux fils l'un illustre poète, l'autre charmant romancier et d'avoir été un fonctionnaire aux emplois divers : il fut un littérateur fécond et parfois courageux.

Sa grande œuvre, celle à laquelle il a attaché son nom, c'est son édition des œuvres de J.-J. Rousseau. Il la publia pour la première fois en 1818, en 22 volumes in-12 et la fit suivre, en 1821, de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau* en deux volumes [1].

C'est son ouvrage le plus important, celui

1. Parus sans nom d'auteur chez Brière, ainsi que la seconde édition de 1822.

pour lequel, se mettant bien au-dessus du ton de ses autres productions, il fit preuve d'érudition, de méthode, d'ingéniosité et d'un esprit critique rare à cette époque.

Amateur passionné de Rousseau, l'idée de cette publication naquit de son indignation de voir, en étudiant « les productions de ceux qui avaient écrit sur Jean-Jacques, mauvaise foi dans les unes, un esprit faux ou prévenu dans les autres ; dans toutes, sans exception, le langage de la passion ou de l'erreur[1]. »

Il résolut donc d'étudier Rousseau à l'aide des propres impressions de Rousseau, c'est-à-dire de ses lettres, alors en grande partie inédites.

C'est avec quoi il écrivit la vie du philosophe, qu'il divisa en trois périodes.

D'abord la vie de Rousseau, dans la période qu'il raconte dans ses *Confessions*. Musset éclaire cette partie à l'aide d'un testament du philosophe et des lettres de milord Maréchal à la comtesse de Boufflers.

1. Introduction, p. vij.

Puis seconde période, lorsque proscrit « il cherche partout le repos qu'il ne trouve nulle part » ; et, là, interviennent des lettres confidentielles échangées par David Hume et la comtesse de Boufflers et celles du même Hume à la marquise de Barbantane. La troisième période enfin, dans laquelle, reprenant son nom, il revient à Paris, puis « rentre dans l'obscurité qui convenait à ses goûts ».

Musset écrivant la vie de Rousseau de 1712 à 1778 adopte la forme d'un récit continu, au cours duquel des documents entiers sont insérés.

Ensuite, une innovation ; pour la période qui va de 1732 au 15 mars 1778, l'auteur a l'ingénieuse idée de dresser un catalogue chronologique de toutes ses lettres, en indiquant le destinataire, marquant si elle est publiée — et où elle l'est — ou si elle est inédite, en donnant les premiers mots et l'analyse détaillée. C'est encore aujourd'hui un répertoire d'une incontestable utilité.

La troisième partie de son ouvrage, par où s'ouvre le tome second du livre de Musset-

Pathay est plus originale encore. C'est un dictionnaire biographique classé par ordre alphabétique de tous ceux dont Rousseau parle ou qui ont été mêlés à sa vie et en relations avec lui. Des renvois indiquent la place des *Confessions* ou de la correspondance où sont cités les noms qui font l'objet de ces biographies.

Ensuite, viennent une étude bibliographique des Œuvres de Rousseau et des livres ou brochures auxquels ses théories donnèrent lieu ; un tableau chronologique des écrits de J.-J. Rousseau dans l'ordre où ils furent composés ; enfin, le texte des trente-deux lettres inédites du philosophe de 1740 à 1771.

L'ouvrage se termine par des additions et des éclaircissements aux différentes parties dont il se compose.

Comme on le voit, la conception d'une semblable publication est toute moderne et la méthode de l'auteur, bien en avance sur celles employées de son temps, assure à son œuvre une valeur et une durée bien supé-

rieures à celles de la moyenne des travaux de la Restauration.

Musset n'en resta pas là et Rousseau fut la matière principale sur laquelle il travailla. Il reprit, en 1823, pour l'édition Lequien cette biographie et la condensa sous ce titre : *Précis des circonstances de la vie de J.-J. Rousseau, depuis l'époque où il a terminé ses « Confessions » jusqu'à sa mort.* De 1823 à 1825, il établit pour Dupont une nouvelle édition des œuvres de Rousseau en 20 volumes in-8° et publia encore, en 1824, une *Réponse à la la lettre de M. de Girardin sur la mort de J.-J. Rousseau ;* en 1825, les *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages* en 2 volumes in-8° et, en 1826, la *Table générale des Œuvres de Rousseau.*

Un pareil effort, il le fit dans le temps qu'il demeura éloigné des fonctions publiques et qu'il était suspect. Il y avait une certaine hardiesse à entreprendre cette œuvre dans la période la plus sévère du gouvernement de Charles X. Son culte pour Rousseau le rendit

plus suspect encore et on fit retomber sur les siens les préventions dont il était l'objet.

Une note de sa main au ministre de la guerre explique que son fils, « Paul-Edme de Musset, fut rayé en 1823, par M. de Corbière des candidats admissibles à l'École polytechnique, parce que son père avait fait l'histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau [1] ». « Ce jeune homme, ajoute-t-il, rejeté d'une carrière qu'il ambitionnait de parcourir, entra chez un banquier dont il est devenu le premier commis. »

Victor de Musset fut même, jusqu'à un certain point, obligé de s'exiler et se réfugia en Belgique autant pour fuir certaines tracasseries que pour demander à la littérature et au journalisme les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de sa famille.

« Mon pauvre mari est parti hier pour la Belgique, écrit Mme Edmée de Musset à Grille, au lendemain des succès d'Alfred au concours

1. Arch. du Min. de la Guerre.

général... Il ne peut que gémir d'un exil cruel.»

Ce qu'il fait à Bruxelles, c'est de chercher quelles ressources le pays belge offrirait « dans l'hypothèse où l'ami Peyronnet viendrait avec des projets de répression de la presse nous couper les vivres ». « Je cherche, je furète, mande-t-il à son ami François Grille, pour savoir ce que vaudrait ce pays pour des gens comme nous. Hélas ! pas grand chose ! Tout le monde ici désire qu'on nous octroye des lois vexatoires, et je ne vois d'autre motif que l'amour-propre et l'intérêt. Le premier consistera à faire dire que la Belgique avance et que la France recule. Le second paraît mal calculé, car je ne vois pas ce que les Belges gagneront à la clôture de nos imprimeries, si j'en juge d'après les produits qu'ils recueillent de leurs contrefaçons. »

Viennent ensuite des détails, qui ont leur intérêt, sur ce genre de commerce. Les Belges réimpriment tous les livres qu'on poursuit en France, et jamais au delà de mille : il les vendent moitié meilleur marché et n'épuisent leur édition qu'à la longue.

« On imprime ici à meilleur marché que chez nous. La contrefaçon des œuvres de Chateaubriand coûte 2 francs le volume et l'impression est jolie. Jugez, d'après cela, si l'on peut payer le travail d'un homme de lettres !... Quant à de nouvelles entreprises littéraires, telles que des journaux, il n'y faut pas songer. Il y a dans cette ville des Français qui y travaillent ; ils y gagnent à peine leur vie. Ils sont là comme chez nous, repoussent les nouveaux venus, leurs articles, ou les rognent ou les défigurent. J'en ai fait une seule fois l'expérience et ne la recommencerai certainement pas. Le *Constitutionnel* d'ici est en guerre ouverte avec celui de Paris. Il le traite de fourbe et de jésuite, sur les toits. Ce qui est à remarquer, c'est que ce sont des personnages très considérés qui tiennent ce langage. »

Grille n'était pas son seul correspondant, et de Bruxelles aussi, en 1828, il entretient avec Eugène de Montglave une très curieuse correspondance sur la politique comparée de la France et de la Belgique.

Les entreprises qu'il avait faites là-bas tournèrent mal. « Toutes les espérances que j'avais ici, écrit-il à Grille en 1828, sont renversées. J'étais associé au plus fripon, au plus faux des hommes, et tout vient de se découvrir ; c'est ce qui me détermine à partir. » Il ajoute, en se servant d'une expression qui paraît lui avoir été familière et dont Alfred s'est souvenu, — et comment ! « Je compte aller dans une huitaine... vous donner un de ces serrements de main qui partent de ce qui bat sous la mamelle gauche. »

Il rentra à Paris et ce fut pour être réintégré au ministère de la guerre et collaborer au *Messager des Chambres*, fondé par François Grille après le ministère Martignac.

M. de Musset était un homme d'ancien régime, « avec, comme le dit Grille, un peu de mollesse dans le style, un peu de légèreté dans ses mœurs, un peu d'aveuglement dans son enthousiasme ». Comme ceux de ce temps, il aimait à fréquenter les petites sociétés fermées qui se réunissaient au cabaret, et celle où il était agrégé tenait « ses agapes » chez

le suisse du Louvre, qui donnait à manger comme le suisse du Palais-Royal. Là il dînait toutes les semaines avec Ballanche, l'ami de Mme Récamier, et qui resta lié avec M. de Musset toute sa vie, avec Beuchot, l'éditeur de Voltaire, le fondateur de la *Bibliographie de la France*, avec Pétros, avec Goujon, le mathématicien.

Comme les auteurs d'ancien régime, il cultiva tous les genres, et ne craignit ni l'allusion, ni le symbole. Dans cet ordre d'idées, et aussi en histoire, Victor de Musset a beaucoup écrit.

Son premier ouvrage date de 1798 et parut chez la veuve Panckoucke avec cette épigraphe tirée des Essais de Pope :

For form of government let fools contest
Whatever is best administred is the best.

Cet ouvrage porte ce titre obscur : *L'Anglais cosmopolite ou Voyage de milord Laugher*, par V.-D. Musset-Pathay (de Vendôme). C'est un roman, ou mieux une fiction, qui traite, grâce à un voyage imaginaire, en 286 pages

in-12[1], de toutes les questions de politique, de sociologie, d'histoire et de science que les préoccupations de l'époque pouvaient soulever. C'est, en somme, assez confus.

Du même ordre est *la Cabane mystérieuse*, qui parut en 1799.

Puis, voici un voyage apologétique : *Voyage en Suisse et en Italie à la suite de l'armée de réserve*, 1800 ; ensuite, c'est de l'histoire, une traduction de Goldsmith : *Abrégé de l'histoire grecque*, 1801, et *Abrégé de l'histoire romaine ; la Vie militaire et privée de Henri IV d'après ses lettres inédites*, 1805, et un ouvrage en collaboration dont il n'écrivit que la préface. Les généraux du génie, Marescot, Dejean, Poitevin, lui avaient communiqué leurs souvenirs de guerre. Musset les réunit en un volume sous ce titre : *Relation des principaux sièges faits et soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1792*, Paris, 1806. L'ouvrage, où Moreau était jugé avec beaucoup de bienveillance, fut, dit-on, inter-

1. Paris, Delane, Lesueur et Ve Panckouche.

dit pour ce motif par la censure impériale.

En 1807, en même temps que ses *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, un autre volume parut anonyme chez D. Colas et Delaunay, avec cette épigraphe tirée de Voltaire : « La supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent », et sous ce titre : *Souvenirs historiques ou coup d'œil sur les monarchies d'Europe et sur les causes de leur grandeur ou de leur décadence.* C'est un livre de circonstance (l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale[1], relié aux armes impériales et portant au dos un N couronné, prouve qu'il a été offert en hommage à Napoléon). En 190 pages in-8°, ce petit livre, à la fois statistique et philosophique, donne, avec les dates, la liste des guerres, la proportion de la durée des empires, le tableau des batailles et l'analyse de l'histoire des différents pays du monde. Ces chiffres sont précédés de considérations générales qui se développent dans l'ordre suivant : « Des

1. G. 12752.

causes qui ont le plus d'influence sur la destinée des États : causes intérieures : position, droits, religion, système politique ; causes extérieures : gouvernement théocratique, bulles d'excommunication. » N'oublions pas que nous sommes à la veille des affaires de Rome, et cet aphorisme qui devait plaire au souverain se détache habilement du texte : « Le temps, qui fait justice de tout, a remis les papes à leur place et les rois à la leur. »

Autre livre de circonstance, en 1810, et toujours anonyme, c'est le *Fragment d'un voyage fait au mois de mai 1810 dans le Brabant hollandais et dans les îles de la Zélande* ; chez D. Colas ; 31 p. 8° ; livret plein de considérations de toute nature : historiques, statistiques, agricoles et industrielles. A Anvers, il assiste au lancement d'un vaisseau de 80 canons qui est effectué en présence de Napoléon et de Marie-Louise. C'est, dit-il, un « spectacle majestueux, au-dessus de toute description ». Çà et là, des maximes comme celles-ci : « Les Anglais ont la patience qui nous manque : nous avons le génie qu'il

n'ont pas. » Ce cri termine l'opuscule : « Vivent la France et Paris ! » Cependant, dans le fatras, quelques perles : par exemple, ce croquis pris à Flessingue :

Deux hommes s'étaient battus ; l'un venait de recevoir un coup de baïonnette dont il était mort sur-le-champ. Je voulus prendre des informations d'un militaire qui fumait une pipe auprès du mort. Tirant son brûle-gueule de sa bouche, il me dit gravement : *Monsieur, c'est deux boissons ;* puis, remettant, après cette laconique réponse, sa pipe entre ses dents, il me fait un signe de tête et un geste de la main, sans me donner d'autre explication.

Des remarques humoristiques. Dans les régions qu'il traverse, on ne donne pas de pourboire ; il note : « Ce n'est pas l'usage, il faut respecter l'usage ». Et, pour finir, cette remarque sur la tulipe :

« Telle est la tulipe qui, avec une corolle riche en couleurs éblouissantes et portée par une tige grêle, n'a ni parfum, ni feuillage : objet d'un caprice insensé, cette fleur peut occuper dans l'histoire des folies humaines un chapitre intéressant. »

En 1819, au lendemain de sa révocation, il donna, sans y mettre son nom, un très

curieux volume : *Correspondance historique et littéraire*[1] dans lequel, n'ayant plus rien à perdre, il ne ménage plus rien. Il imagine qu'un certain comte de Tumesberg (on retrouve presque l'anagramme de son nom, moins une *s*, dans la première partie du mot) est sollicité par un souverain d'Allemagne, dépossédé depuis les derniers événements, de le renseigner sur ce qui se passe en France. « N'ayant plus de patrie, pleurant la sienne, il en cherche une, ayant le projet d'adopter l'un des pays où les lois seront bonnes et les gouvernants sages ; en attendant, il nous étudie. »

Après nous avoir « étudié » dans les lettres de M. de Tumesberg, ce n'est certes pas en France qu'il viendra ; car la critique de nos mœurs, de nos passions, de nos institutions est si rude, si âpre, que le pseudo-éditeur, feignant que Tumesberg lui communique ses lettres avant de les envoyer au prince, déclare en manière de précaution : « Nous

1. Paris, Béchet ; Bruxelles, Lecharlier, 1 vol. in-8°.

nous contentons de faire remarquer que nous ne partageons pas toujours l'opinion du correspondant, dont la critique nous paraît quelquefois trop sévère. » De fait, jamais opposant à un gouvernement n'a frappé sur ce gouvernement ni si raide, ni si fort que Victor de Musset sur le gouvernement de la Restauration, en l'an de grâce 1819.

Durant la session des Chambres de cette année se discute la proposition de loi sur la récompense nationale à donner au duc de Richelieu qui « par sa conduite a obtenu l'heureuse et entière libération du territoire ». Et Musset d'écrire : « La proposition d'une récompense nationale fait penser à celle dont l'abbé Sieyès fut l'objet en 1800, et qui le *tua* dans l'opinion publique. Le premier Consul, qui voulait obtenir ce résultat, et qui savait son métier, fit voter à cet abbé, pour *récompense* de ses services, un domaine national : il n'en est pas revenu... Un mot du souverain devrait suffire, un hommage du corps qui représente la Nation être du plus haut prix ; et M. le Duc est déjà dignement *récom-*

pensé, par la proposition d'une *récompense.* »

On a créé au ministère de l'Intérieur, à ce ministère dont on vient de le chasser par raison d'économie, une direction générale de l'administration communale et départementale. « Chacun se demande, dit le caustique ex-chef de bureau, ce que c'est que l'administration communale et départementale, si ce n'est le ministère même... ; c'est la cinquième roue d'un carrosse... Il paraît que j'aurai plus d'une fois l'occasion d'entretenir Votre Altesse des carrosses à cinq roues, qui sont assez communs dans ce pays pour qu'on les rencontre sans les chercher. Quoiqu'ils se traînent plutôt que de rouler, il y a cependant des circonstances où l'on doit éviter leur choc, et beaucoup de gens prétendent qu'ils devraient être précédés d'un coureur ou d'un marcheur dont la fonction serait de crier : *gare !* »

Une ironie profonde, — celle de l'indignation (peut-être ?) plutôt celle d'un caractère porté à gronder — règne d'un bout à l'autre de ce livre ; soit que l'auteur mette à la suite

les mandements de Mgr de Boulogne, si différents alors qu'il les écrit en 1809, en 1810, ou en 1814; soit qu'il définisse le « ventre », celui de la Chambre des députés : soit qu'il commente la recommandation du préfet de Lyon, Chabrol-Crouzol : « qu'il fallait enfouir au centre de la terre les iniquités commises par les agents de l'autorité, parce qu'il était scandaleux de les révéler. »

Sur la responsabilité des ministres ; sur la liberté de la Presse ; sur Corvetto (à propos duquel il cite si heureusement Cicéron), son vieux libéralisme éclate. Il éclate à propos de La Fayette à qui on ne fait tant de reproches, de qui on ne manifeste tant de craintes, que parce que dans un rayon de deux lieues autour de Lagrange — sa terre — « il n'y avait pas un seul mendiant ».

Je ne sais si je m'abuse ; mais la légèreté, le piquant, le persiflage d'un dialogue entre une « Mme Delutz et un M. Trois Etoiles », rappellent la verve, l'ironie et le dandysme des personnages des *Comédies et Proverbes*.

Victor de Musset a des mots à l'emporte-

pièce, comme celui-ci sur Lamennais qui venait alors de publier l'*Essai sur l'indifférence*, et dont il dit : « L'abbé de la Mennais qui est sur le trottoir ecclésiastique... ».

Grille a dû collaborer à cette satire ; ce n'est guère qu'à lui, chef du bureau des théâtres, que peut être due cette statistique, fort curieuse d'ailleurs, des chiffres de recettes des théâtres, ainsi que certains renseignements d'ordre administratif. Grille et Musset se décèlent, d'autre part, à la manière dont ils parlent de l'Empereur et des traitements qu'on lui inflige à Sainte-Hélène ; Musset se révèle, par surcroît, par ses citations de Rousseau. La *Correspondance historique* est d'un polémiste ; on sait qu'Alfred de Musset se défendait bien alors qu'on l'attaquait.

Vint ensuite le grand travail en l'honneur de Rousseau, et, lorsqu'il est terminé, d'autres œuvres sortent de la plume de Victor de Musset.

En 1826, la *Chronique amoureuse de la Cour de France*, ou 80 tableaux lithographiés d'après

les peintres français par MM. Maurin et accompagnés d'un texte historique par MM. Musset-Patay et Sazerac. Paris, in-f°, chez Sazerac et Duval, passage de l'Opéra. Quinze livraisons, à 20 francs la livraison, furent annoncées : deux seulement parurent.

On y voit, chacune dans une page de texte, l'histoire d'Anne d'Autriche et de Buckingham ; celle d'Odette et de Charles VI, de François Ier et de la duchesse d'Etampes, d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, de Louis XV et de Mme de Pompadour ; et, comme par un pressentiment des *Récits des temps mérovingiens*, les amours de Childebert III et de Chlodrinde ; ceux de Chilpéric et de Frédégonde, de Chérebert et de Teudegilde. Des estampes « analogues au sujet » accompagnent ce texte.

La même année, en 1836 aussi, paraissait chez la veuve Desoer, un volume in-8° de 398 pages qui s'intitulait *Contes historiques* et portait cette épigraphe tirée d'un « vieux dictionnaire » : *Multa incredibilia vera, multa credibi-*

lia falsa. C'était déjà paradoxal. Le texte devait l'être bien davantage.

Au cours d'un dialogue en plusieurs journées entre la comtesse Camarina, MM. Delwins, Désormes et l'auteur, on voit défiler un tableau de l'allée des Veuves, une vue sur les mœurs galantes du dix-huitième siècle d'après les mémoires de Mes Aïssé, du Deffand, de Genlis, d'Epinay ; d'après Bachaumont, Saint-Simon, Argenson, Duclos, Collé, Lauzun, Ségur. On y fait la revue historique des réunions littéraires du dix-huitième siècle et celle des cours et on y cite, d'après un manuscrit trouvé dans la chapelle du château de la Motte Saint-Jean et qui aurait été vendu aux enchères le 25 avril 1813, les Mémoires d'un Coligny mort en 1686.

Ce n'est point dans ces Mémoires, mais dans le dialogue du début que se trouve cette étonnante formule : « Celui qui ne sait pas calculer les non-valeurs de la transgression des lois, n'entend rien à l'art du gouvernement. »

La raison de la publication de ces contes ?

A moins, dit l'auteur, d'être privé de toute intelligence, je veux qu'on y distingue la vérité, qu'on la *sente* quand elle est morale, qu'on la *voie* quand elle est historique.

M. Delwins. — Je vous mets au défi...

J'eus, hélas, la folie d'accepter, et voici le résultat du défi.

Hélas ! aussi, comme le dit l'épigraphe, dans cet ouvrage fâcheux beaucoup de choses incroyables sont vraies, et beaucoup plus qu'on croit vraies sont fausses. Musset avait choisi cette épigraphe antique ; peut-être parce qu'elle contenait la critique même de son livre. En envoyant ce volume à Monmerqué, le 17 juin 1826, le même Musset le « suppliait de ne le prêter à personne » ; car ses contes sont presque un roman. Il a dû avoue-t-il, « pour plaire au public, donner à la vérité l'aspect de la fable ».

Ses deux derniers ouvrages sont anonymes.

Le premier a été composé en collaboration avec François Grille, qui fut son collègue au ministère de l'Intérieur, où il était chef de bureau « Des Sciences et des Beaux-Arts » ; il a paru, chez Roret en 1824, en deux volumes

et s'intitule : *Suite au Mémorial de Sainte-Hélène ou observations critiques, anecdotiques, inédites, pour servir de complément et de correctif à cet ouvrage*. Orné du portrait de M. de L.-C. On y voit « un manuscrit inédit de Napoléon », des récits, des faits, des documents et une étude « sur les six derniers mois du gouvernement impérial, et l'exposé des causes qui contribuèrent à sa chute ». « Nous ajouterons, disent les auteurs, en manière de préface, aux faits rappelés ou racontés par l'auteur du Mémorial, ceux qui ayant une liaison avec le sujet, les confirment ou les démentent et fixent conséquemment le degré de certitude auquel ils ont droit. » Les auteurs découvrent leur personnalité, en faisant l'éloge de M. de Montalivet dont ils étaient l'un et l'autre les obligés, et ils s'y montrent ardents bonapartistes.

Voilà qui n'était pas pour avancer beaucoup les affaires de Musset auprès du gouvernement de Louis XVIII.

L'autre ouvrage, qui parut, sans nom d'auteur, chez Brissot-Thivars, en 1829, a pour

titre : *Nouveaux mémoires secrets, pour servir à l'histoire de notre temps.* Barbier veut que Musset ait mis à contribution, pour les écrire, « les souvenirs d'un déporté de 1820 », aujourd'hui encore inédits, par M. de Cayrol. Il était en relations avec lui, on a vendu, en 1883, cent quatorze lettres qu'il adressait à cet ancien sous-intendant militaire, député et éditeur de Voltaire. Elles sont remarquables, disent ceux qui les ont lues, par la vivacité des impressions, l'humour, le coloris, la netteté de style, la verve de plaisanteries gauloises et l'ironie. Quel qu'en soit l'auteur[1], Musset en endossait la responsabilité, car pour la police, il n'y avait pas d'anonyme. Et c'était un brûlot contre la Restauration.

Il y a, dans ce livre, qu'on peut consulter utilement, et qui contient la part évidente des souvenirs d'un homme qui fut haut fonctionnaire d'un ministère et y a conservé des amis, des pages terribles sur les hommes en

1. M. le baron de Boanault veut bien m'écrire qu'il a la preuve matérielle que ces Mémoires sont extraits de ceux de Cayrol.

place ; sur le baron Capelle, sur M Syrieys, directeur des haras, qui employa à contre-sens le mot « conséquent » pour « considérable », — contre-sens aujourd'hui devenu courant, — et qui fut moqué pour cela ; sur M. Benoist, chef de division à l'intérieur, qui trouva le moyen, lorsque les préfets reçurent l'ordre d'avoir le portrait de l'Empereur, de faire donner la commande, à sa femme, que Demoustier prit pour l'Emilie de ses *Lettres sur la Mythologie*, des cent trente portraits nécessaires, à raison de 3000 francs pièce ; sur M. Franchet, le redoutable fonctionnaire de la police, ses amours, son mariage avec une fille naturelle du comte de Lauraguais, Mlle de Sainte-Luce, et ses rancunes ; sur tous les hommes en place, ministres, ambassadeurs, hauts fonctionnaires, avec, de-ci delà, des souvenirs rétrospectifs curieux.

Barbier a beau dire — et je tiens son dire pour vrai — Cayrol n'est pas le seul auteur des Nouveaux Mémoires secrets. A l'éloge de M. de Caux, à certains détails sur les officines de librairie, à des pages où il est question de

la Belgique, à ses tirades sur et contre le romantisme, on sent que l'œuvre est pour une bonne part de Victor de Musset. On le sent aussi à la façon de conter, à la manière de pousser la pointe, à l'ironie leste, perfide et pénétrante.

Paul de Musset a tracé de son père ce portrait moral :

En peu de mots il racontait une anecdote avec une bonhomie qui déguisait beaucoup d'art. A table, au milieu de ses plus intimes amis, quand le vin et la bonne chère l'animaient, la gaieté lui montait à la tête et c'était alors un feu roulant de saillies et de boutades comiques ; mais dans le badinage comme dans les occasions sérieuses, s'il remarquait une apparence d'hostilité, sa langue devenait acérée... il ripostait d'une vigueur à emporter la pièce...

Ce Musset-là, on le retrouve tout entier dans la *Correspondance historique et littéraire* et les *Mémoires secrets*. Et, pour compléter par quelques touches, empruntées à un intime, une figure qu'on ne voit peut-être pas assez, au travers des pages de cette esquisse biographique, je citerai Grille :

Il était, dit-il, conteur, anecdotier et jamais il

n'était à bout de citations, de souvenirs, d'histoires; il était doux, gracieux, facile dans le cours de sa vie, tout à fait généreux, grand travailleur. Il jouait à toutes sortes de jeux, s'intéressait à tout, écoutait avec attention, répondait avec obligeance. Son salon était le rendez-vous des jeunes poètes; on y faisait des charades, on y dansait, on y lisait des vers; on y voyait souvent de fort jolies femmes : c'était une bonne maison...

Ce fut celle d'où sortit Alfred de Musset.

V

LE GRAND-PÈRE GUYOT-DESHERBIERS

Parmi tous les parents d'Alfred de Musset deux surtout firent preuves de qualités et de tendances, par où jusqu'à un certain point, peut se marquer l'hérédité poétique qui s'épanouit chez le fils de Victor et d'Edmée Guyot; deux furent particulièrement connus du poète et fréquentés par lui : le père de sa mère Guyot-Desherbiers et le cousin germain de son père, son oncle à la mode de Bretagne, le marquis de Cogners.

* * *

Le grand-père Guyot nous est ainsi présenté par Paul de Musset :

« Claude-Antoine Guyot-Desherbiers, d'une ancienne famille de Champagne, vint à Paris, étudier le droit sous le règne de Louis XV. Il se fit recevoir avocat et entra ensuite dans la magistrature. Pendant le mouvement précurseur de la Révolution, il devient l'ami de l'abbé Morellet[1], de M. Suard, du savant Cabanis, de l'astronome Lalande, de Merlin de Douai, de Barras et de quelques autres personnages aux mains desquels le pouvoir devait bientôt tomber. La journée du 10 août ayant renversé le siège de juge qu'il occupait, Guyot-Desherbiers demeura dans la retraite, jusqu'à la chute de Robespierre. Après le 9 thermidor, il fut nommé directeur du comité de Législation civile. Dans cette position, il usa de son crédit pour dérober quelques têtes à l'échafaud, entre autres celle du baron de Batz, qui avait tenté de faire évader la reine et ses enfants de la prison du Temple. Il s'exposa même jusqu'à tenir

1. V. de Musset fait un assez long et très sympathique éloge nécrologique de lui dans la *Correspondance historique*.

M. de Batz caché dans sa maison, pendant les poursuites du tribunal révolutionnaire.

« M. Guyot-Desherbiers était doué d'une mémoire prodigieuse, dans un âge fort avancé, il s'amusait à réciter des comédies entières, jouant tous les rôles avec une verve et un talent qui faisaient le bonheur de son entourage et surtout de ses petits-enfants. J'ai ouï dire que le bonhomme Carmontelle, dont il savait plusieurs proverbes par cœur, prenait un plaisir extrême à les lui entendre réciter et que l'auteur y trouvait quantité de romances et de traits spirituels auxquels il n'avait pas songé.

« Le sens poétique de notre grand-père ne s'est manifesté que par caprice, mais ce qui distinguait surtout M. Guyot-Desherbiers, c'était une gaieté gauloise, une manière pittoresque de dire toutes choses qui donnait un grand charme à sa conversation. Ce ton d'esprit original se retrouve dans les comédies de son petit-fils[1], notamment dans les

1. Je renvoie, en outre, aux dialogues avec Mme Delutz.

rôles de Fantasio, de Valentin, et de l'Octave des *Caprices de Marianne* »[1].

De l'aveu même de son autre petit-fils, le grand-père Guyot, se retrouve dans Alfred ; ainsi est justifiée la raison d'étudier l'aïeul. Mais la biographie écrite par Paul est inexacte et incomplète.

Claude-Antoine Guyot-Desherbiers est né à Joinville (Haute-Marne) le 20 mai 1745. Reçu avocat au Parlement le 23 décembre 1782, il vécut au numéro 37 de cette rue des Noyers, aujourd'hui disparue, près de l'hôtel de Cluny, plaidant, puis donnant des consultations, se mêlant à la société légère et caustique de l'époque, et laissant à toute occasion son tempérament frondeur prendre le dessus et, à propos de la réforme judiciaire du président Maupeau, publiant, en 1771, une satire, *Les Chancelières*, qui fit beaucoup de bruit.

A la Révolution, nous le trouvons juge suppléant au tribunal civil de Paris, 28 décem-

1. P. 9-11.

bre 1790 ; puis juge au tribunal du IIe arrondissement, 31 décembre.

Loin de « demeurer dans la retraite, jusqu'à la chute de Robespierre », Guyot fut successivement chef de la correspondance judiciaire et administrative près le Comité de législation (an II) ; directeur général des sections judiciaire et administrative près le Comité de législation, an III et chef de division au ministère de la Justice (an IV) avec Merlin[1].

A ce moment, il écrivait à quelqu'un qui le sollicitait cette curieuse lettre[2] :

J'ai attendu, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous répondre, qu'il y eût possibilité de vous dire quelque chose de positif sur l'objet qui vous intéresse : le moment arrive enfin, et je crois être en état de vous assurer qu'une commission, formée depuis quelques jours et dans laquelle je connais un membre (P. de V.), s'occupe activement de présenter au Corps Législatif un mode pour travailler à la radiation de ceux qui ont été erronément inscrits sur la liste fatale. Je ferai la guerre à l'œil et j'espère

1. *Casenave*. Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolution, II, 901.

2. Lettre inédite communiquée par M. Noël Charavay.

être instruit, des premiers, sur ce qui sera déterminé ; je me ferai un devoir de vous en informer.

J'aurais été plus heureux, s'il m'eût été donné de concourir par moi-même au succès de vos vœux. La partie tranquille, à laquelle je suis nouvellement attaché, m'éloigne du tourbillon où je roulais depuis six mois ; mais il ne me sera peut-être pas impossible d'y faire entendre encore une voix faible et je vous promets de parler, si je ne peux pas agir.

Recevez, Monsieur, avec mes grâces ordinaires, l'assurance de mon respectueux hommage.

GUYOT-DESHERBIERS[1],
Directeur des bureaux de la justice civile,
Maison du Ministère, place Vendôme.

Ce 12 frimaire, an IV.

Il devait sortir d'un « tourbillon » pour rentrer aussitôt dans un autre.

En l'an VI, il est député aux Cinq-Cents, mais dans quelles conditions !

La journée du 18 fructidor n'avait pas réussi au Directoire ; si par ce coup d'état, il avait échappé au danger de voir entrer dans les Conseils une majorité réactionnaire, il

1. Cette signature est curieuse. Certains généalogistes prétendent que « Desherbiers » est un nom indûment porté ; or, dans la signature de cette lettre, « Guyot » est écrit en très gros caractère et « Desherbiers » en beaucoup plus petits.

semblait ne pouvoir échapper à un autre danger, celui de voir arriver en l'an VI une majorité de républicains — on disait alors d'anarchistes, — qu'en recourant à un autre coup d'état.

A l'assemblée électorale légale et régulière, il laissa se substituer, dans chaque circonscription, une autre assemblée électorale illégale et irrégulière, mais susceptible de nommer de « bons députés » et, par la loi du 22 floréal fit sanctionner les opérations de ces votes concertés et prévus.

C'est ainsi qu'à Paris, aux électeurs réguliers du département de la Seine, séant à l'Oratoire, s'opposa l'assemblée « scissionnaire » de l'Institut qui, entre autres représentants, nomma Guyot-Desherbiers aux Cinq-Cents.

Guyot avait d'ailleurs été l'âme de la conspiration directoriale ; Barras le dit très nettement, dénonçant, en outre Merlin d'avoir été l'inventeur « de la manœuvre des scissions »[1]. Merlin étant le chef, on

1. *Mémoires*, t. III, p. 203.

ne s'étonnera pas que Guyot fût l'agent.

Il avait mené contre l'Oratoire, en style biblique, une campagne violente. « Soldats de Gédéon, disait-il aux scissionnaires, vous qui savez humer en passant l'eau du torrent du danger, réunissez-vous au nombre de trois cents et vous vaincrez quatre-vingt mille Philistins[1]. »

Il menait le combat, en publiant à l'imprimerie Gratiot, cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux deux brochures ; l'une, *Rosbespierre aux frères et amis* signée Pérac ; l'autre *Camille Jordan aux fils légitimes de la Monarchie et de l'Église*, signée Pasteur, dans lesquelles il tourne en ridicule les procédés révolutionnaires.

Il imagine que « le divin Robespierre » apparaît à l'assemblée nocturne des « frères et amis » et, naturellement, leur tient, un discours, déclarant : « tous les ennemis du peuple ont été les miens : tous mes ennemis ont été et sont encore ceux du peuple souverain. »

1. *Sciout.* Le Directoire, III, 458.

« Ici, ajoute Guyot, Robespierre commença, interrompit, reprit, acheva une très belle histoire de la Révolution qui se trouva n'être que l'histoire des complots tramés contre lui-même ». Après ce coup de pointe contre le conventionnel, c'est ce petit code de tactique électorale. En matière d'élections, dit-il, « ayez des distributeurs intelligents des trésors des ministres étrangers et vous obtiendrez facilement des suffrages payés à l'avance par plus d'un peuple. »

« ... Clubs secrets, publics, s'il se peut, écrits populaires, journaux, quelques numéros au moins, lettres, voyages, entretiens, menaces, séductions, promesses, rien ne doit être oublié » pour arriver.

Dans les assemblées électorales ; il faut « entrer les premiers et en sortir les derniers. Calme, régularité, si les amis du peuple sont sûrs de la majorité; artifices et mouvements si elle est douteuse, tumulte et enfin scission, s'ils sont en minorité. »

C'étaient là, même dans la bouche de Robespierre, les conseils d'un fin manœu-

vrier électoral, qui, en floréal, fit ses preuves. Aussi, les journaux amis, en rendant compte de son élection, ont-ils bien soin de s'en réjouir, en ces termes : « Guyot-Desherbiers, homme de loi ; il arrive avec une ample provision de matériaux pour le code civil ; il ne sera pas un homme de tribune, mais dans la commission où il se présentera un travail prompt, forcé, difficile, dangereux on l'aura sous la main à toute heure du jour et de la nuit[1]. »

Cabanis et Marie-Joseph Chenier étaient élus en même temps que lui.

De fait, Guyot-Desherbiers parla peu. On ne cite de lui, en qualité de secrétaire du Conseil des Cinq-Cents qu'un discours sur le triomphe remporté par les républicains contre les Anglais à Ostende et le malencontreux toast qui lui attira une si fâcheuse histoire au banquet du 28 prairial an VI.

Sept cents députés étaient réunis, afin de « faire connaissance », rue de Varennes,

1. *Patriote français* du 1er floréal, ap. *Aulard. Paris sous le Directoire*, IV, 612.

dans le ci-devant hôtel de Biron. Malgré les lis qui couvraient les tables et affectaient désagréablement quelques-uns des convives à dix francs par tête, le banquet était gai. A l'heure des toasts on entendit une altercation : c'était Guyot-Desherbiers qui accusait son vis-à-vis Briot, d'avoir voulu choquer son verre avec lui, au cri de « mort au 22 floréal ». « Le procureur des scissions »[1] insiste, provoque, crée un incident et l'assemblée se sépare « agitée encore de la vivacité et surtout de la nouveauté de la scène. »

Député au Corps législatif le 4 nivôse an VIII, il demeura à cette assemblée jusqu'à l'an XI.

Que Guyot-Desherbiers ait sauvé le baron de Batz de la mort, en le cachant chez lui, comme le prétend Paul de Musset, je n'en ai trouvé de preuves nulle part, mais à en croire ses parents, il eut à son actif d'autres actes de dévouement.

Sa carrière de magistrat, de fonctionnaire,

1. *Républicain* du 1er messidor ; *id.* IV, 721.

de député est ainsi appréciée par le comte d'Allonville.

Il écrit de Rennes, le 11 février 1816, au ministère de l'Intérieur : « ... jurisconsulte de Paris, l'un des plus hommes de bien qui existe au monde et ex-législateur, qui n'obtint jamais rien sous le gouvernement impérial et qui en prairial an VI avait présidé à Paris la bonne partie scissionnée des électeurs, par laquelle il fut nommé au corps législatif. — « M. Guyot-Desherbiers descend de deux anciens prévôts des marchands de la ville de Paris et il est allié aux maisons de Villeroy et de Richelieu [1]. »

Le 16 mars 1818, dans une lettre au ministre au sujet de Victor de Musset, il développe son précédent jugement :

« M. Desherbiers, dont j'ai l'honneur d'être l'allié est un ancien jurisconsulte de Paris très désintéressé, qui n'a jamais acquis de fortune. C'est un des hommes les plus dévoués à leurs semblables que j'aye jamais connus.

1. Arch. Nat., F^{16} I. 161^{25}. Je ne vois pas comment s'établit cette filiation.

Il défendit pendant les temps les plus terribles de la Révolution plusieurs personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire, ayant ensuite été chef de division à la justice à l'époque du Directoire, il rendit d'innombrables services aux victimes de la Révolution en l'an VII, il présida à Paris *la bonne partie* des élections de cette année là. Il fut nommé député au Corps législatif, d'où il sortit à son tour vers l'an XII ou XIII. Dans toutes ses fonctions publiques, il rendit des services à tous ceux qui étaient malheureux ou persécutés. Nous avons, ma famille et moi, les preuves de ceux qui ont reçu de lui un grand nombre d'émigrés [1]. »

Enfin, Merlin, l'ancien chef de Guyot, venait, à l'heure où il fallait faire preuve d'autres sentiments que des sentiments royalistes, témoigner en faveur du fils de son ancien auxiliaire et libellait ce certificat.

« Je connais intimement M. Guyot des Herbiers, père, et depuis très longtemps. Il

1. *Id.* F[17]. Ces preuves nous manquent, sauf pour Roucher. Vid. infra.

est un des hommes qui méritent le plus l'estime générale et la confiance du gouvernement et je sais qu'il a élevé son fils dans ses principes, je crois donc le fils digne du père.

MERLIN.

30 mars 1815[1]. »

En 1816, Guyot-Desherbiers, « absolument sans fortune » écrit Allonville, fut nommé directeur du dépôt de mendicité de Rennes. En allant prendre possession de son poste, à Mayenne, descendant maladroitement de diligence, il se « cassa l'os de la cuisse dans la hanche » et demeura estropié.

Son fils[2], alors sous-préfet de Fougères, le

1. Arch. Nat. F^{16}.

2. Ce fils fit sa carrière dans l'administration. Voici son curriculum vitæ.

Stephen-Antoine-Prudent Guyot-Desherbiers, né à Paris le 10 août 1778. Employé aux préfectures de l'Ourth et de la Seine; directeur de correspondance d'une mine de houille ; contrôleur principal dans l'administration des droits réunis à Joigny et à Birkenfeld, à partir du 15 janvier 1810. Secrétaire général de la Creuse, 15 juillet 1814 ; secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, 7 août 1815 ; demande la croix de la Légion d'honneur, 7 juin 1816 ; sous-préfet de Fougères, 16 avril 1817 ; sous-préfet de Brive, 21 juillet 1819 ; secrétaire général de la Lozère 6 septembre 1820 ;

recueillit, il l'accompagna au Mans, lorsqu'il fut secrétaire général de la Sarthe. De là il écrivit au roi, en faveur de ce fils, le 6 avril 1825 : « un accident et l'âge m'ont rendu infirme depuis plusieurs années et je ne puis quitter la chambre ; ainsi je me trouve pour ainsi dire hors de la société[1]. » C'est dans cette ville qu'il mourut le 8 avril 1832.

Comme homme de lettres — car il le fût, — la production de Guyot-Desherbiers est extrêmement variée, ainsi d'ailleurs que celle de tous les hommes de son temps.

Sous le Directoire, il produisit des vers ; d'abord son *Poème du chat*, lu à la Société libre des Sciences, Lettres et Arts, séant au Louvre, le 9 nivôse an VI. En petits vers

secrétaire général de la Sarthe, 30 septembre 1820 ; révoqué cette année ; sous-préfet de Lavaur, 1er février 1833 ; sous-préfet de Saint-Dié, 14 septembre 1837 ; sous-préfet de Mirecourt, 10 décembre 1840 ; mis à la retraite, 1er novembre 1845.

Marié deux fois ; une fois, avec la fille de M. Bailly, conseiller à la cour de Cassation ; une autre fois, vers 1820.

1. *Id.*

qui, souvent ne manquent pas de charme, il dépeint les différentes espèces de chats. Pour rendre sensible la dextérité du « chat de la nature » il a d'heureuses trouvailles de mots.

Ne l'avez-vous pas vu, souvent
Supérieur à la tempête,
Quand des toits visitant le faite,
Il est détrôné par le vent?
Mais, possesseur de la tête,
Roidissant ses pieds en avant
Du dos arrondissant la tête.
Il ne tombe pas... Il descend.

De la même époque sont *Les Heures*, « poème didactique en six chants », demeuré à l'état de fragments. Toutes les heures de la journée et celles de l'existence sont matières pour lui à développements : la « Nuit fermée », où il peint la veille du littérateur, faisant ressortir, en traits tous en faveur de l'homme de lettres pour qui il n'y a jamais de repos, la différence de son sort d'avec celui du commerçant qui peut dormir et se reposer, son travail fini. L' « heure de la bienfaisance » qu'il choisit pour conter une anecdote de la vie de « Denis-François-An-

gran d'Alleray, lieutenant civil, immolé le 9 floréal an II, victime de l'amour paternel, après 80 ans de travaux et de vertus. » ; les « heures périodiques du jour » avec « l'heure du bal et du jeu » ; le « Sommeil de l'homme de bien » et le « Sommeil du méchant » ; les « heures irrégulières de la vie » et les « heures de l'utilité et de la vertu. »

Ce poème porte la marque du temps où il fut composé. Dans un fragment, sa verve s'excite sur les bienfaits du Directoire et il chante :

Le peuple recouvrant ses droits,
Sait faire lui-même ses lois ;
Plus de vassaux, plus d'esclavage.
Un pouvoir fraternel et sage
Tient lieu du *bon plaisir* des rois ;
Du champ de la lumière sainte
Chaque jour agrandit l'enceinte.
O ! France ! L'œil de l'univers !
Par tes leçons, ô ma patrie !
La terre, des erreurs guérie,
Apprend à secouer ses fers...
Comble tes hautes destinées :
Que l'arbre de la liberté
Par tes augustes mains planté,
Vive d'éternelles années.

Cet arbre, qui donne pour fleurs
Des connaissances et des mœurs,
Cet arbre, dont la pomme unique
Est la félicité publique...
Oh ! que, de son branchage altier,
Il protège le monde entier !
Mais que la tige soit en France,
Tressant, d'une heureuse nuance
Les innombrables feuilles d'or
Avec le ruban tricolor !

Ces vers, d'un honnête libéralisme, ne sont malheureusement aussi que d'une honnête inspiration. J'aime mieux ceux-ci sur la Terreur.

Dans un jour de calamité
Qui souillèrent, ô ma Patrie !
Le berceau de ta liberté,
Lorsque l'anarchique furie,
De ton terroir ensanglanté
Ne faisant qu'une immense plaie ;
Qu'un bouffon cruel, lâche et faux
Au balancier des échafauds
Se vantait de battre monnaie,
Les réduits de la pauvreté
Cachèrent plus d'une victime...

Sous l'Empire, l'histoire l'occupera. De 1800 à 1806, avec le marquis de la Bouisse il donna une édition des lettres de Ninon de

Lenclos au marquis de Sévigné ; puis il se prit de passion pour le comte de Bonneval « officier général au service de Louis XIV, lieutenant feld-maréchal au service de Joseph Ier et de Charles VI empereurs et bacha à trois queues, gouverneur de l'Arabie Pétrée. » Il publia ses Mémoires en 1806, en les enrichissant de notes copieuses. Avant, en 1804, il avait traduit une pièce de Kotzebue : *L'État restitué ou le comte de Bourgogne*, où il voyait une actualité politique, drame historique en quatre actes.

Enfin, il se mit à une vie de Roucher, qui est demeurée inédite.

Roucher était son ami intime. Dans ses lettres à sa fille Eulalie, le poète parla souvent de lui sous le nom de l'*Oncle d'amitié* ; sous la Terreur, il lui sauva une première fois la vie. Arrêté le 3 octobre 1793 et conduit à Sainte-Pélagie, Roucher vit arriver Guyot-Desherbiers. De concert avec Perrin, il fournit caution et Roucher fut relâché Il lui procura une cachette, mais Roucher, craignant de compromettre son ami, se livra à la

justice et fut guillotiné le 24 juillet 1794.

L. de Rochefort qui l'a vu dans le salon de Mme Anson, la femme de l'économiste, traducteur des lettres de lady Montague, avec Morellet, Lalande, Piis, etc., vante son originalité [1] et son esprit caustique [2].

Sur ce point, Paul de Musset a traduit exactement l'opinion générale.

1. J'ai trouvé dans cette aimable retraite, rue Ville-l'Evêque... M. Piis, chansonnier très original ; l'auteur du poème des *Chats* (M. Guyot-Desherbiers) plus original encore... L. de Rochefort. Souv. et Mélanges, t. II, p. 64.

2. ... Je dois à la spirituelle Mme Anson les traits les plus intéressants ; à M. le sénateur Garnier les plus gaillards ; à M. Guyot-Desherbiers les plus caustiques... id., p. 217.



LOUIS-ALEXANDRE-MARIE DE MUSSET,
MARQUIS DE COGNERS
En costume de membre du Corps législatif.

CHAPITRE VI

L'ONCLE. LE MARQUIS DE COGNERS

Du mariage de Charles-Antoine de Musset avec Marguerite-Angélique du Bellay naquirent trois enfants d'où sortirent trois branches des Musset : les Cogners avec Louis-François; les Pathay avec Joseph-Alexandre; les Signac avec Edme-Boniface.

Louis-François, chef de la branche aînée, naquit à la Bonne-Aventure, le 16 janvier 1709. Cadet au régiment de Chartres en 1720 ; enseigne le 10 février 1723, capitaine le 13 novembre 1732, lieutenant de la colonelle le 6 juin 1745, capitaine de Grenadiers le 13 mai 1748, il se retira du service, le 29 mars 1758, avec la croix de Saint-Louis

qu'on lui avait donnée en 1746, et une pension de 600 livres.

Veuf de Claude-Angélique de Menou, il épousa le 10 mars 1751 sa cousine germaine Suzanne-Angélique du Tillet, et en eut quatre enfants : deux fils : Louis-Alexandre-Marie et Charles-Joseph-Louis ; deux filles : Marie-Louise-Henriette et Jeanne-Françoise-Bonne.

Le 17 février 1762, il acheta la seigneurie de Cogners[1] et de Sainte-Osmane qui avait été érigée en marquisat par lettres patentes de 1651, en faveur de Jacques II Le Vasseur qui la possédait alors. Ayant acheté la terre, il prit le titre sans autre forme de procès[2].

1. Arrondissement de Saint-Calais (Sarthe).

2. Ce sont plutôt ses enfants que lui qui usent de ce titre, auquel il n'avait aucun droit ; l'érection d'une terre en marquisat étant grâce personnelle et non transmissible par vente ou donation. Sa petite-fille écrit une notice sur « M. le marquis de Musset » ; son petit-fils signe « le comte de Musset ». Lui, dans les lettres que nous possédons signe « de Musset » et son fils, appelé couramment marquis de Cogners, signe « Louis-A.-M. de Musset » et une seule fois « Mis de Musset ». En mars 1789, aux réunions préparatoires à la convocation des Etats Généraux, son fondé de pouvoirs se déclare au nom de « Louis-Alexandre-Marie de Musset, chevalier seigneur de Saint-Pierre de Cogners et de Sainte-Osmane. »

Il y mourut le 14 février 1761.

Le chef de la branche des Cogners paraît, si nous en jugeons, par son ex-libris gravé par Durig, avoir été un amateur de livres[1] et s'être montré quelque peu glorieux de son ascendance ; sa devise, *Virtute crescunt honores* est tout à fait différente de celle qu'on attribue généralement aux Musset; plus modeste ou plus ambitieuse, selon le sens que l'on donne à ces manifestations héraldiques volontiers amphibologiques[2].

Son fils aîné, fut celui qu'on appelle le marquis de Cogners, l'oncle à la mode de Bretagne d'Alfred de Musset.

Louis-Alexandre-Marie de Musset, marquis

1. Cf. *Odille de Musset*. Notice sur le marquis de Musset, op. *Bull. Soc. Agriculture du Mans*, 1840, p. 73.

2. En voir la reproduction à la planche. Cet ex-libris a paru dans le numéro d'avril 1909 des *Archives de la société des collectionneurs d'ex-libris* et le président de cette société, M. Wiggishoff, m'a aimablement autorisé à le reproduire. Cette pièce est : *écartelé aux 1 et 4 d'hermines à l'écusson de gueules en abîme*, qui est Pathay, armes de sa grand-mère ; *Aux 2 et 3 d'argent à la bande de dix losanges d'azur, accostée de six fleurs de lys du même*, qui est du Bellay, armes de sa mère ; *Sur le tout d'azur à un faucon d'or chaperonné, greloté, lié et perché de gueules*, qui est Musset.

de Cogners et seigneur de Sainte-Osmane, naquit à la Bonne-Aventure, le 13 novembre 1753. Il fit ses études au collège de Vendôme, où, nous l'avons vu, il fut, en cinquième, condisciple d'un Mac-Mahon. Le Père Duverdier, oratorien, distingua chez l'enfant, un goût particulier pour l'étude. A seize ans, Louis de Cogners quitta le collège pour le régiment.

Le 18 décembre 1768, il était sous-lieutenant au régiment d'Auvergne-infanterie. Sa carrière militaire, si nous en jugeons par ses états de services, fut molle. Lieutenant, le 16 juillet 1775; lieutenant en second de la colonelle le 18 juin 1776, capitaine attaché au régiment d'Orléans-Infanterie, la même année, il est désigné « pour y servir trois mois chaque année sans appointements »; capitaine « de remplacement » le 1er septembre 1784, il devient capitaine en second le 24 mai 1785 et quitte le service le 15 juillet. Sa fille Odile, qui a consacré une notice à la vie de son père ne trouve à citer de son passage à l'armée que cette anecdote : « Au

camp de Verberie, il eut l'honneur d'être présenté à Sa Majesté Louis XV, comme étant le petit-neveu du capitaine de la Bonnaventure[1] ».

Il se retira dans ses terres ; il venait d'épouser en l'église de Marçon, le 4 avril 1783, Marie-Marguerite-Dominique de Malherbe-Poillé et vécut à Cogners.

Étant officier, son goût pour les lettres[2] s'était manifesté en maintes occasions. Aussi, étant sous-lieutenant au régiment d'Au-

1. La Chesnaye des Bois raconte comme il suit cette aventure :

« C'était en juillet 1769, pendant que le régiment d'Auvergne était au camp de Verberie, près de Senlis. Le roi, qui était venu le passer en revue, ayant appris par le comte de Rochambeau qu'il y avait à ce régiment un parent de Musset-Bonaventure, l'ancien lieutenant-colonel du régiment de Chartres, se tourna vers le duc d'Orléans qui l'accompagnait et lui dit : « Il y a dans les rangs des grenadiers du régiment d'Auvergne un petit-neveu de Bonaventure, lieutenant-colonel de notre régiment de Chartres ; c'était un bon officier. »

2. Voici d'après les *Archives du collectionneur d'ex-libris* (voir à la planche), l'ex-libris assez compliqué du marquis de Cogners.

Les attributs qui accompagnent l'écu semblent vouloir symboliser toute la vie du marquis : le drapeau et le génie guerrier, son passage à l'armée ; les faisceaux, sa vie administrative ; le globe, les études ; la ruche et les œuvres de Virgile entrouvertes, les occupations agricoles.

vergne, se lia-t-il vite avec un autre sous-lieutenant, Jean-François de Bourgoing, très porté comme lui à la littérature. Dans les loisirs de leur garnison, ils échangeaient des idées, bâtissaient des plans de romans, esquissaient des contes. Il avait pris un congé de semestre en octobre 1771, et de Paris, le 5 février 1772, il écrit au marquis de Cogners la lettre suivante :

« En quittant le bal de Madame la Dauphine, je suis parti seul pour Paris, et, pour charmer les ennuis et le froid du trajet, j'ai beaucoup déclamé et me suis occupé du canevas de ce roman conçu dans mon pèlerinage de Calais à Arras. Le voici, puisque tu le désires :

« Julie est retirée du couvent par une amie de sa mère que des affaires retiennent en province. Le marquis de X, jeune officier et fils de maison, prend peu à peu du goût pour Julie. Les progrès de cette passion sont la matière ordinaire des lettres de ces deux dames. Le marquis a une sœur, amie de la personne qu'il adore et qu'il voudrait adorer à l'insu de tout le monde. Sa mère rit de ses efforts, et l'amène, après plusieurs circonstances épisodiques que j'ai déjà conçues, à lui faire l'aveu de sa passion. Il faut dans ce moment que le marquis aille prendre possession d'une compagnie de cavalerie qu'on vient de lui acheter. Il part avec la plus grande peine. Tout

plein de son amour, il devient dans son corps plus bouillant que jamais ; il relève avec aigreur des propos libertins, injurieux à la vertu des femmes, à laquelle il croit ; et, mourant d'un coup d'épée que sa vivacité lui attire, il dicte à son ami une lettre pathétique pour sa mère et pour Julie qui, de douleur, renonce au monde. »

Cognerslui répondit de Vendôme, le 23 février 1772 :

« Faire mourir un personnage coupable malgré lui, comme le fut la chère Clarice, voilà un moyen puissant de vous arracher des larmes ; le faire mourir lorsqu'il est près d'être heureux, frappé de la main d'un rival, son sort pourra nous attendrir ; mais priver cette pauvre Julie de son amant, vouloir qu'il périsse victime d'un moment d'emportement et du juste respect que lui inspire la vertu des femmes, sans lier ce fatal événement au fond de l'histoire, ton roman sera triste et sans intérêt.

« Qu'un amant dédaigné de Julie parle mal de cette aimable fille ; que le marquis soit tué par son rival, ou mieux encore, qu'il ne soit que blessé, et qu'après sa guérison il soit heureux, cela pourra produire quelqu'effet. »

Ainsi furent arrangées les aventures amoureuses du marquis de Luzigny et d'Hortense de Saint-Just.

Les deux collaborateurs ne se mirent au travail qu'à Valenciennes en 1777.

« Nous convînmes, vers les premiers jours de septembre, écrit le marquis de Cogners le 28 janvier 1822, dans une lettre très curieuse adressée au *Journal de la Librairie*[1] des noms que nous donnerions à nos acteurs, dont le nombre fut fixé à six. Nous convînmes également des sujets que nous traiterions et de l'ordre où chaque pièce serait inscrite au recueil. Je me chargeai d'écrire toutes les lettres attribuées à la marquise de Luzigny, à M. de Saint-Just et à Hortense.

Mon ami eut pour son lot celles qui devaient être au nom du marquis de Luzigny, de Mme de Saint-Just et de M. de Lausel. »

L'ouvrage, terminé le 1er octobre, fut soumis à l'appréciation de M. Blondeau, professeur à Brest; il fit des observations qui amenèrent le marquis de Cogners à des modifications. « Je refis, dit-il, en entier, le

1. Et publiée à nouveau par le marquis de Beauchesne, dans son étude sur les *Musset au Maine* dans les *Annales Fléchoises*, 1910, p. 131.

dénouement depuis la 31e lettre de la seconde partie jusqu'à la fin. » Le manuscrit, lu par Pidansat de Mairobert, fut approuvé par lui. Des fragments en parurent dans le *Journal des Dames* de Dorat et, en 1778, fut publié sous le titre de *Correspondance d'un jeune militaire* un ouvrage[1] fait dans le goût du temps, dédié à la comtesse de Genlis, et qui eut jusqu'à sept éditions.

Les deux fragments cités des lettres des deux collaborateurs en indiquent suffisamment le sujet et les tendances sans que je sois obligé d'y revenir et terminant ses confidences sur l'histoire de la *Correspondance*, le marquis de Cogners formule ce vœu qui a été exaucé.

« J'ai survécu à mon ami dit-il, les *Mémoires du marquis de Luzigny*, que nous avons composés en commun, sont pour moi une sorte de monument. Si, à l'avenir, des biographes y impriment le nom de

1. Le titre complet de l'ouvrage est le suivant : *Correspondance d'un jeune militaire ou Memoires du marquis de Lusigni et d'Hortense de Saint-Just.*

A Yverdun et à Paris, chez l'auteur, rue de Tournon, maison de M. de France, vis-à-vis l'hôtel de Nivernais, on s'adressera à M. Dériaux, 2 part. en 1 vol. in-12, 1778.

Bourgoing, je leur demande d'y inscrire aussi le mien.

J'ai l'honneur, etc...

Louis-A.-M. de Musset. »

Entre temps il se liait avec des hommes de lettres comme le comte de Tressan et il donnait aux journaux de l'époque des pièces fugitives en prose et en vers, *l'Epitre aux Éditeurs des Étrennes du Parnasse; le Duel;* conte moral; l'*Amitié à l'épreuve de l'amour-propre et de l'amour*; productions qui s'espacent de 1771 à 1780.

Il collaborait fréquemment aux *Étrennes du Parnasse*, sous le pseudonyme de « Billerie ».

C'est, peut être, l'abondance et la facilité de sa production qui le rendirent, plus tard, si sévère pour la littérature de son temps. En 1784, il fit part au *Journal général de France* qui inséra sa lettre, d'une idée assez originale qui lui était venue, pour endiguer le flot montant de papier imprimé, qui se déversa sur la France à la veille de la Révolution.

« On se plaint vivement. Monsieur, y disait-il, de

la multitude des livres nouveaux. Les bibliomanes gémissent de n'être pas assez riches pour acheter tous ceux qu'on imprime et les juges sévères regrettent l'argent qu'ils mettent à s'en procurer, même en petit nombre. Je veux épargner des chagrins aux uns et aux autres.

Laissons pleine liberté d'écrire, maisbornons celle d'imprimer, sans cependant employer la contrainte. Un manuscrit sort des mains du censeur; si la religion, si l'État n'a rien à en craindre, qu'il soit déposé dans un lieu public, à la Bibliothèque du Roi, par exemple; et que l'auteur ne se fasse point encore connaître. Son ouvrage sera lu et examiné pendant un certain temps par toutes les personnes qui le demanderont; chacun sera admis à en donner son jugement par écrit. Averti des taches qu'on y aura remarquées, l'auteur le retirera, et, après l'avoir corrigé, il le rapportera de nouveau; alors les journalistes, l'annonçant, le loueront ou le critiqueront; qu'ils soient, comme Fontenelle, grands ennemis des manuscrits; mais qu'ils laissent en paix les imprimés. Après un mois d'exposition, si l'auteur, à ses risques et périls, ou à l'aide d'une souscription, fait gémir la presse, qui aurait le droit d'en montrer de l'humeur? La brochure, l'in-folio, la compilation, le discours académique, tout, excepté l'*Almanach royal*, et les *Étrennes mignonnes*, sera sujet à la même loi; et, si les souverains de l'Europe veulent l'adopter, le savant assez heureux pour faire une découverte n'aura pas même à s'en plaindre. On tient un registre exact du jour où chaque manuscrit est déposé, et les journaux en font mention. Mais, direz-vous, le

public n'aura plus pour les nouveautés des libraires le même empressement ; nos ouvrages seront trop connus avant l'impression. On relit les bons livres ; ce qui est utile et beau ne vieillit point.

Je suis, etc...

Le marquis de Musset. »[1]

Sa fille nous avoue qu'il subit la contagion du mal du siècle et que « les doctrines des prétendus philosophes du XVIIIe siècle ne furent pas sans influence » sur lui. C'est à ces idées, dont malgré tout, nous le verrons à la fin de sa vie, il conserva toujours quelque trace, qu'on doit, sans doute, la part qu'il prit au mouvement qui précéda la Révolution et qui en marqua les premières années.

Membre de l'un des bureaux intermédiaires de l'Assemblée provinciale du Maine, en 1787, il se voua aux travaux de vicinalité et surveilla, en particulier la construction des routes de Poncé à Château-du-Loir.

L'un des premiers, le marquis de Cogners se fit inscrire sur le registre de la garde nationale de Cogners ; trois paroisses, for-

1. Marquis de Beauchesne, *loc. cit.*, p. 142.

mant quatre compagnies : Vancé, Sainte-Osmaine, Cogners, le choisirent pour « premier commandant ». Le 6 septembre 1789, il prêta le serment suivant :

« Je jure de rester fidèle à la Nation, au Roi et à la Loi, et de ne jamais employer ceux que la municipalité de Vancé mettra sous mes ordres que pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens, et contre les perturbateurs du repos public. »

Aux acclamations de tous, il offrit un drapeau aux milices des trois paroisses et fit, dans le délai voulu, « sa soumission pour la contribution patriotique » qu'on demandait aux citoyens aisés.

Élu maire de Cogners, en février 1790, il y célébra l'anniversaire de la prise de la Bastille et ne fut pas réélu, en mars 1793, à la suite d'une violente querelle administrative qu'il avait eue avec son curé, Jacques Couasse du Rocher, et son notaire Renvoisé. Les gars de Tresson ameutés par ceux-ci [1], envahirent

1. Voir sur toute cette affaire, Beauchesne, *loc. cit.*

son château et y portèrent le désordre. Finalement Renvoisé et Couasse demandèrent l'arrestation de cet homme qu'ils jugeaient criminel, parce qu'il leur avait tenu tête, qu'ils estimaient dangereux parce qu'il était noble; à quoi Cogners répondit spirituellement :

« Pendant qu'il (Cogners, car il parle au style indirect) exerçait ses fonctions de maire, il a fait notifier au curé les arrêtés du Directoire du département, qui défendaient aux ecclésiastiques salariés par la nation de recevoir aucun casuel ecclésiastique salarié ; ce mot choque les patriotiques oreilles du curé Couasse qui se qualifie du Rocher, et qui trouve mauvais que le ci-devant seigneur ait cru jusqu'à présent pouvoir signer de Musset, sans violer la loi du 19 juin 1790.

« Le curé sait la règle :

De Du Des Le La Les
Faciunt nobiles

« Patience, scientifique, vénérable et discrète personne, nous changerons de nom, s'il le faut, mais laissez-nous en paix cultiver la terre dont les fruits nous nourrissent et payent votre salaire. Nous allons à votre messe ; mais nous sommes, selon vous, des dévôts peu fervents : s'ensuit-il qu'on ne puisse aimer sa patrie, et qu'on ne soit bien convaincu que la souveraineté réside essentiellement dans le peuple entier, et que chaque citoyen a un droit égal à concourir à son exercice ? »

Il s'en tira pour cette fois, quoique, en juin 1790, procureur-syndic du district de Saint-Calais, il se fût démis de ce titre en 1791, « ses principes politiques et religieux ne lui permettant plus de remplir les fonctions de cette place ».

Mais, en octobre 1793, alors qu'il se trouvait à Vendôme pour régler la succession de sa mère décédée dans cette ville le 22 septembre[1], il fut atteint par les effets de la loi

1. Cette mère, née Suzanne-Angélique du Tillet avait été l'objet d'un étrange cas de pressentiment que son fils raconte dans une lettre au comte de Tressan : « Le 25 août (1744), jour de la Saint-Louis, elle s'était levée d'assez bonne heure, étonnée, en passant dans l'appartement de ma grand'mère, d'apprendre qu'elle était déjà rendue dans la chapelle de Marsay pour y entendre la messe ; elle s'y rendit aussitôt et trouva Mme du Tillet en prières. Celle-ci au moment où elle l'aborda lui dit d'un ton très altéré : *Priez Dieu pour vos frères*... Revenue au château, ma mère lui dit : « Quelle nouvelle avez-vous donc reçue, ma mère ? Que vouliez-vous donc me dire de mes frères ce matin ? » et des larmes s'échappaient malgré elle de ses yeux.

« Ne pouvant calmer l'inquiétude de sa fille, ni cacher la sienne propre, Mme du Tillet raconta à ma mère que, pendant la nuit, elle avait vu sortir d'un bois et marcher dans une plaine coupée de fossés, un corps assez considérable d'hommes armés qu'elle avait reconnus pour des Français ; ils s'avançaient contre une troupe ennemie, et vous jugez, Monsieur, des tourments qui déchiraient le cœur d'une mère présente aux préparatifs d'une bataille où son imagination découvrait tous les dangers

des suspects. Son frère, Charles-Louis, avait émigré depuis un an; on arrêta le marquis de Cogners, le 21 octobre (1er brumaire an II), et il fut enfermé dans les prisons de l'évêché du Mans et transféré à Chartres, sur l'ordre du représentant Garnier de Saintes, le 10 frimaire. La maison d'arrêt des Carmélites, l'y reçut pendant trois mois. D'après sa fille Odile, sa femme, « faible, délicate » fut vue « courant de ville en ville après les

que son fils avait à courir. Soudain, un bruit effrayant de canon et de mousqueterie se fait entendre, un homme, de grande taille et couvert d'un manteau écarlate, frappe les regards de Mme du Tillet, elle le voit tomber atteint d'une balle, il se relève et tombe de nouveau sur un tas de morts et de mourants. La malheureuse femme, baignée de larmes, se réveille, se jette à genoux, s'écrie : « *Imitons les Macchabées dans leur soumission et dans leur foi. Prions Dieu pour les morts.* »

« Huit jours après, deux hommes de sa connaissance viennent à Marsay. Elle les fait passer dans son cabinet, et sans leur donner le temps de parler : « Mon fils aîné a été tué, leur dit-elle, je le savais. Mais, au nom de Dieu, cachons cet événement à mon époux. » Elle rentre avec eux, dévore ses larmes devant son mari et a eu le courage de le préparer elle-même à apprendre cette affreuse nouvelle...

J'ai l'honneur d'être...

Louis-A.-M. de Musset.

10 novembre 1782. »

Souv. du comte de Tressan, p. 315.

représentants du peuple pour obtenir la liberté de son mari mourant dans les prisons de Chartres. » A force « de peine et de courses entreprises à cheval, elle obtint de Garnier de Saintes dans la saison rigoureuse de l'hiver » la mise en liberté de son mari qu'on élargit le 25 nivôse an II.

Rentré à Cogners, après avoir séjourné à Chartres, chez l'aubergiste Bruat pendant un mois et demi, et à Vendôme du 7 ventôse au 2 floréal, il y attendit la fin de la Terreur.

Ses biographes nous le montrent, à la fin de la Révolution, en 1795 « chef de la correspondance des royalistes de l'ouest pour le Haut-Maine ». Le récit de sa fille est muet. sur ce point ; s'il eut réellement rempli cette mission de confiance, elle l'en aurait glorifié.

Ce qu'elle nous apprend de son royalisme n'est pas moins important. « Uni, en 1792, dit-elle, à plusieurs gentilshommes manceaux et normands, il se rendit à Paris pour prendre les ordres de la Cour. Louis XVI lui fit ordonner par Mme de Mackau attachée au service des Enfants de France, de demeurer dans la

capitale. On méditait, alors, un coup de main, ayant pour but de faire évader le roi. L'entreprise manqua et, chacun de ces messieurs, n'ayant échappé qu'avec peine aux massacres qui se commettaient, revint chez lui, douloureusement affecté de n'avoir pu contribuer à sauver l'infortuné monarque et à préserver sa patrie d'une souillure à jamais ineffaçable ».

Les dates, dans le récit filial, sont imprécises. S'agit-il de la tentative de Batz pour enlever Louis XVI, dans le trajet du Temple à l'échafaud? S'agit-il d'un des nombreux projets d'évasion qu'on forma après Varennes? L'une ou l'autre hypothèse sont admissibles.

M. le marquis de Beauchesne penche pour l'hypothèse du 10 août et ses conjectures sont plausibles.

Il se fonde sur l'interrogation qu'on lui a fait subir lors de son arrestation à Vendôme et qu'il a trouvé aux Archives de la Sarthe et dans lequel on lui demande « là où il était à la journée du 10 août 1792... si à cette époque il n'habitait point Paris... quel quartier il

habitait, et à quel poste il se rendit, si enfin il ne faisait pas partie des Suisses et autres qui étaient au château des Tuileries ». Il se contenta de répondre « qu'à cette époque il habitoit Paris pour traiter d'affaires particulières, qu'il était logé au cy-devant hôtel de Lyon, rue Grenelle-Saint-Honoré ; que, conformément à la loi qui déclarait la patrie en danger, il fit déclaration de ses armes et preuve de son inscription sur le registre de la garde nationale, et qu'en conséquence il était le même jour, dix, au poste de réserve de la Halle aux blés, compagnie du Bacq ; qu'il ne s'absenta point de son poste jusqu'à trois heures après-midi et rentra, après avoir pris congé de ses chefs, dans sa maison dont il était sorti depuis onze heures de la nuit du 9 au 10, qu'il se rendit à la réserve. » Il affirma en outre pouvoir appuyer sa déposition verbale par des preuves écrites.

Sous l'influence de sa femme, nous déclare sa fille, ses idées « libertines » de fils du XVIIIe siècle se modifièrent. Son « cœur noble — c'est Mlle Odile de Musset qui parle — sur

lequel de honteuses passions n'exerçaient aucun empire, sentit le besoin de s'attacher à la Divinité. Il eut le courage d'étudier les dogmes de la Révélation. Sa conviction vint ranimer sa foi : il crut et pratiqua la religion de ses pères ».

Pendant la Terreur, « dans ces temps de triste mémoire, où d'aveugles Français offraient leur encens aux déesses de la Raison et de la Liberté » il eut « le courage de combattre ces pernicieuses maximes, dans un écrit, ayant pour titre : *le Triomphe de la Religion*. Cette brochure fut bien accueillie, particulièrement des habitants de la campagne. »

Après la Révolution, le régime consulaire fit du marquis de Cogners un conseiller général de la Sarthe — il le demeura jusqu'en 1825 — : il devint à nouveau maire de son village et il l'était encore à la veille de sa mort.

Comme conseiller général, il prit une part active à tous les travaux de cette assemblée : il fut un de ceux qui travaillèrent au

rétablissement de l'École militaire de la Flèche et, auxiliaire dévoué de l'évêque, Mgr de Pidoll, il fut chargé par lui de l'inspection de plusieurs hôpitaux. Il était bon ; lors d'une misère, provoquée par la cherté du pain, en 1811, il fit construire un chemin de Saint-Calais à Château-du-Loir, afin de procurer du travail à ses administrés. On cite de lui ce trait de conscience et de bonté : en 1827 mourut un de ses amis, M. Richer de Montauban ; il fit du marquis de Cogners son exécuteur testamentaire. Entre autres volontés, Richer de Montauban laissait à la commune de Vimarcé (Mayenne) une maison et quelques terres pour l'établissement de deux sœurs d'Evron, chargées de donner l'instruction et de porter des secours aux malades dans les deux communes de Vimarcé et de Saint-Martin de Connée. Ce qu'avait légué Richer de Montauban était insuffisant ; le marquis de Cogners, ajouta 5.000 francs de ses deniers, disant : « Maintenant, toutes les intentions de mon vieil ami sont remplies ».

En 1810, le Sénat le choisit comme député au corps législatif; en 1814 il fit partie de la Chambre des députés. « Il figura, écrit sa fille, d'une manière avantageuse dans diverses commissions de ces deux Assemblées ». C'est tout ce qu'on en peut dire.

Sous la Restauration, les menées du parti ultra réveillèrent son vieux sang libéral. Il publia, en 1827, *Souvenirs de la Mission*, satire « ïambique » contre les Jésuites et leurs menées[1].

Membre de la Société des antiquaires de France, membre correspondant de la Société centrale d'Agriculture de la Seine, et de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans, il composa une foule de « Mémoires sur l'Instruction primaire, l'Agriculture, l'Histoire, la Chronologie, la Biographie ». Parmi ses travaux, il faut citer : des articles au Nouveau dictionnaire d'Agriculture de l'abbé

1. Le titre exact de cette brochure de 27 pages, tirée à 50 exemplaires est le suivant : *Souvenirs de la mission, dédiée aux conquérants de la France, les R. R. P. P. Thelkel, irlandais, russe, polonais, allemand.* Trévoux, Rusé, Maufranc et Comp. 1827.

Rozier : la *légende de Roland, prince français*; une *Dissertation sur l'Epée*. On lui doit encore : *Mémoires sur la confrérie de Saint-Georges, en Franche-Comté; De la Religion et du Clergé en France*. 1797; *Considérations sur l'Etat des finances du Royaume*, 1814.

En Agriculture, il développa la culture des arbres fruitiers, presque inconnue avant lui dans son canton, et la diffusion du trèfle dans ses métairies de Marchenoir.

Tout cela dénote un esprit singulièrement actif.

Il mourut à 86 ans, le 17 septembre 1839 ayant eu cinq enfants : Augustin, né le 20 août 1792, mort en octobre 1794; Onésime, né le 10 janvier 1796, décédé à Paris le 16 octobre 1810. Onésiphore, né le 25 novembre 1801; Odile née le 24 août 1784 et Osmaine née le 4 décembre 1786, qui prit son prénom du nom d'une terre du marquis; elle épousa M. de Phillemain.

C'est par Onésiphore[1] que se poursuit la

1. Onésiphore de Musset (taille 5 pieds, 3 pouces,

descendance des Musset-Cogners. De son mariage avec Gaëtane-Maria-Zoé de Saint-Chamans, il eut Georges de Musset (1828-1885), épouse Laure Guillaume de Sauville, mort sans enfants ; Marie de Musset (1830-1871), épouse John Mac-Leod ; Gabrielle de Musset (1838-1907) morte religieuse sous le nom de Marie-Gabrielle de Jésus.

5 lignes), présenté par M. de Phillemain, brigadier de la Compagnie, fut reçu garde surnuméraire de la compagnie de Luxembourg des Gardes du Corps, avec rang de sous-lieutenant, le 27 janvier 1818 ; garde de 3e classe, 16 avril 1820, garde de 2e classe le 10 mars 1824, avec rang de lieutenant, il quitta la compagnie, par démission le 6 avril 1825. La lettre suivante nous apprend les motifs de cette démission :

14 janvier 1825.

A S. E. le Ministre de la Guerre.

Onésiphore, comte de Musset, né le 25 novembre 1801, garde du Corps en pied avec rang de lieutenant de cavalerie dans la compagnie de Luxembourg, où il est entré le 27 janvier 1818 et a constamment servi depuis, a l'honneur d'exposer à Votre Excellence que, rappelé dans sa famille par la mort de sa mère, il est indispensable qu'il y prolonge indéfiniment son séjour, tant pour ses propres affaires que pour soulager dans celles de sa famille un père de soixante-douze ans auquel il ne reste que lui de fils.

En conséquence, il prie Votre Excellence de vouloir bien proposer à Sa Majesté de l'admettre en disponibilité sans solde. Il a l'honneur d'être avec un profond respect de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Pour le comte de Musset :

D'Aubigné de Resteau.
Député de la Sarthe.

(Archives du Ministère de la Guerre).

Mlle Odile de Musset trace de son père le portrait suivant : « Mon père était d'une taille élevée, d'une figure noble et spirituelle ; il avait conservé dans ses manières cette pose et cette dignité que donne ordinairement la profession des armes. Son commerce était doux, agréable, plein de modestie. Il accueillait avec une bienveillance peu commune, les personnes qui réclamaient ses services, sans jamais leur faire sentir la supériorité de son esprit. La religion qu'il pratiquait dans toute la sincérité de son âme, tempérait son caractère naturellement vif et impatient, mais bon et généreux ».

VII

ALFRED DE MUSSET ET SES PARENTS

Voilà les personnages posés.

Du XVe au XIXe siècle nous voyons, dans un tableau, souvent aride, mais singulièrement instructif à qui sait le regarder, s'aligner la succession de tous les Musset et se greffer, à la branche où poussa Alfred, le rameau, d'origine inconnue, des Guyot.

Irons-nous demander à chacun de ces ancêtres quelle fut l'infinitésimale dose de qualités, de talents, de travers, de caractéristiques ou de génie, dont ils préparèrent l'éclosion du divin poète, terme et fin de leur race ? — Car ils sont tous éteints par les mâles et ne survivent que par des descendances féminines. — Chercherons-nous à savoir si le

goût des femmes, chez les deux fils de Victor, leur vient des soldats leurs aïeux? Si, la tendresse de Victor pour l'hérétique Rousseau, ne tirerait pas son origine de la parcelle de sang protestant entré dans leurs veines par l'union avec une Bazin? Faudra-t-il, comme tant l'ont fait, Paul lui-même, insister sur les origines florentines d'Alfred, se révélant brusquement, après trois siècles, en une poussée d'itilianisme chez l'arrière-petit-fils de Cassandre Salviati?

Tout cela pourrait se déduire d'une étude de ces ancêtres plus minutieuse que nous ne pourrions la faire, ne sachant, pour beaucoup, que leurs noms et les étapes les plus marquantes de leur existence. Et encore, tout cela serait vain et la démonstration, à peine établie serait caduque. On n'est pas d'accord, dans une famille, sur les points de ressemblance d'un enfant avec ses parents; quel accord pourrait s'établir sur les déductions tirées de la famille d'un étranger?

Après avoir exposé d'où venait le poète, il vaut mieux lui demander ou demander à ses

proches quels sont ceux de ses parents qu'il a aimés, qu'il a fréquentés, qui ont pu être les inspirateurs insconscients de quelque étincelle de son génie. Je dis insconscients : les enfants récoltent rarement là où on a semé pour eux ; ils bâtissent en des cantons qu'on n'aurait jamais soupçonnés avec des matériaux qu'on aurait pu croire inutilisables. Tel mot prononcé devant eux, sans qu'on y ait attaché d'importance, sera le déterminant d'une cristallisation éblouissante ; tel fait, tel épisode jugé insignifiant, retenu par la docilité d'un cerveau récemment ouvert à la vie, et gardé longtemps ignoré, reparaîtra, au moment opportun, pour devenir, chez un poète, le clou d'or où s'accrocheront de splendides draperies.

Or, Alfred de Musset, connut et fréquenta des membres de sa famille et lui, parisien, alla se retremper aux sources provinciales d'où venait cette famille.

J'ai dit bien incomplètement il est vrai, ce que fut sa mère pour lui. Son père ne demeura pas insensible à ses débuts littéraires.

Il ne faut pas je crois, prendre au pied de la lettre cette page des *Confessions d'un enfant du siècle* où son héros, au pied du lit où repose le corps de son père, se remémore les conseils qu'il lui donnait et découvre de quelle dévote et prudente affection il l'entourait. Mais, Victor de Musset était trop homme de lettres pour n'avoir pas deviné quel cerveau promettait d'être son fils.

C'est le 31 août 1828, qu'Alfred publia dans *le Provincial* de Dijon, sa première pièce : *un Rêve;* c'est en 1829, qu'il écrivit pour Mame, cette adaption d'un livre anglais, auquel l'éditeur donna le titre de L'*Anglais, mangeur d'opium.* Victor de Musset connut ces essais et les encouragea. Aussi c'est sans étonnement qu'on voit son père, la même année, sur la demande de son fils inviter chez lui, Mérimée, Vigny, A. Deschamps, et d'autres pour entendre la première lecture des *Contes d'Espagne et d'Italie* (24 décembre 1829). Le 1er décembre 1830, eut lieu à l'Odéon la première représentation de la *Nuit Vénitienne.* Du 10 janvier à la fin de mai 1831,



Croquis de la Bonne-Aventure fait, en 1822, par Alfred de Musset.

Alfred collabore au *Temps* de Jacques Coste et sous le titre de *Revue fantastique* dit en forme de chronique, un peu tout ce qui lui passe par la tête : « Je rends compte des petits théâtres, toujours au *Temps* », écrit-il le 14 janvier 1831 à Alfred Tattet.

Lorsque Victor mourut en 1832, son fils était engagé, triomphalement déjà dans la vie littéraire. Dans les quelques lettres que nous avons de lui et où il est question de son fils, il plaint « le pauvre enfant » de boire, à dix-neuf ans « de bien bonne heure, l'onde amère de la critique ». Plus tard, il confie à M. de Cayrol qu'il est heureux de le voir « se déromantiser et se déshugotiser » marquant ainsi, sans doute, qu'il devient plus personnel. Lorsque parurent les *Contes*, Alfred écrivait à son oncle Guyot-Desherbiers : « je crois que jusqu'à présent, mon père qui lit les journaux très exactement a plus peur que moi. » (janvier 1830)

Mais quels furent les rapports littéraires entre le père et le fils ? Quel fut l'influence ou l'essai d'influence de Victor sur Alfred ?

Cela nous l'ignorons et nous l'ignorerons tant que la correspondance du père n'aura pas vu le jour.

Ses amis, et parmi eux, cet original François Grille, chef de division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur qui toucha à tous les sujets, sous des noms divers, s'essaya à tout, et apporta dans tout, la rude franchise d'un caractère qui savait mal farder la vérité, durent suivre le jeune homme et le conseiller. Je n'en veux pour preuve que ces vers — qui sont parmi les moins mauvais de ce poète d'occasion — que Grille adressa à Alfred au sortir d'une maladie.

Tu reviens, cher Alfred, des portes du trépas,
Déjà ton âme ardente errant au sein des nues,
Des filles du Soleil, des grâces demi nues,
Tu recevais la palme et tu suivais les pas ;
Dis-nous les visions qui te sont apparues,
Rassure, par ta voix, les muses éperdues,
Chante l'éclat des cieux, mais n'y retourne pas.

En 1822, Victor de Musset fit connaître le Vendômois à Alfred ; on passa par Chartres, avant d'aller à Vendôme où le père et les fils visitèrent la chanoinesse.

« Quoique le jour et l'heure de notre arrivée, écrit Paul, eussent été annoncés à notre vieille tante la chanoinesse de Musset, elle feignit de n'avoir point compté sur nous. Sa petite maison, située dans le faubourg Saint-Bienheuré, avec un jardinet clos par un bras de rivière [1], ressemblait à ces intérieurs petits et silencieux que Balzac aimait à décrire. Il y régnait une odeur de vétusté sordide et les contrevents toujours fermés préservaient des ardeurs du soleil le salpêtre et la moisissure. Trois chiens, dont un affreux carlin, répondirent à notre coup de sonnette par des aboiements que rien ne put calmer. La maîtresse du logis nous reçut avec aigreur. Le déjeuner, qui se fit longtemps attendre, était si exigu, que la bonne dame en eut honte ; elle y voulut ajouter une grappe de raisin cueillie sur la treille et qui se trouva du verjus. Pendant ce léger repas, elle nous donna clairement à entendre qu'elle se serait bien passée de notre visite. A plusieurs reprises, le frère

1. M. Jean Martellière s'occupe de retrouver cette maison et il la retrouvera.

et la sœur devinrent rouges de colère ; ils échangèrent quelques lardons et se séparèrèrent froidement. En 1830, lorsque le bruit causé par la publication des *Contes d'Espagne* eut pénétré dans son humide réduit, la chanoinesse se soulagea par une lettre de reproches. Elle avait toujours blâmé son frère d'aimer trop la littérature ; mais c'était le comble de l'humiliation que d'avoir pour neveu un poète ! Elle renia et déshérita les mâles de sa famille pour cause de dérogation[1]. »

Le croquis est enlevé ; est-il exact ?

La chanoinesse n'était plus chanoinesse. C'était Marie-Madeleine de Musset, jadis chanoinesse de Troarn-en-Bayeux qui avait renoncé à son canonicat pour épouser, le 5 germinal an II, l'ami de son frère Victor, Paul Rodrigue, oratorien défroqué ; mariage peu heureux, qui aboutit le 9 brumaire an X à un divorce. L'ancienne Mme Rodrigue vivait à Vendôme et son ex-mari à la Bonne-Aventure. La chanoinesse ne devait pas, *à priori*,

1. p. 57-58. Pas tout à fait ; voir la planche d'ex-libris.

être l'ennemie des poètes car elle avait une bibliothèque et un ex-libris. De plus, le frère et la sœur n'avaient point toujours été mal ensemble : ce curieux et symbolique ex-libris, publié par les *Archives des collectionneurs d'Ex-libris* en est la preuve. On ne peut s'expliquer cette jalousie brisée, au travers de laquelle se découvre l'écu des Musset, non point par la légende écrite en abrégé, au-dessous du nom et qui semblerait indiquer que le sentiment de la jalousie se brise sur ce que l'amitié et la nature ont joints (*Amicitiâ et naturâ conjuncti*) mais plutôt, à mon sens, sur ce que la Révolution a rompu les liens religieux du chanoine Victor de Musset et de la chanoinesse Marie-Madeleine et grâce à elle, toutes barrières rompues, le blason des Musset peut recevoir un lustre inespéré des rayons nouveaux qui l'inondent de lumière.

Si, en 1882, l'entrevue entre le frère et la sœur est si froide, c'est qu'entre eux s'agitent des questions d'intérêt qui ne seront tranchées qu'après la mort de Victor.

Le père et les enfants se remirent d'un accueil aussi maussade en prenant « quelques jours de liberté sous les vieux arbres de la Bonne-Aventure », raconte Paul, dans « le petit château des Musset où demeurait alors un de nos cousins qui a toujours été pour nous un tendre ami »[1]. C'est alors qu'Alfred fit ce dessin que l'amabilité de M. l'abbé Louis Calendini nous permet de reproduire.

Puis on s'en fut à Cogners. Là, dans ce château « à la fois pittoresque et majestueux » dit Paul, « infernal » écrira Alfred, l'enfance des deux jeunes Parisiens s'épanouit. Ils habitaient une chambre à cachette qui faisait leur bonheur, chassaient, couraient, étaient libres. Alfred, gâté par l'oncle qui lui donnait les plus beaux fruits ; Paul choyé par la tante qui lui glissait les meilleurs morceaux dans son assiette. Aussi, lorsqu'on

1. Le « cousin » doit être Charles-Joseph-Louis de Musset, auteur de la branche des Signac, fils de Louis-François de Musset Cogners et héritier de sa sœur Bonne de Musset qui avait sur la Bonne-Aventure un droit de propriété proportionnel aux 20 000 francs que lui devaient les Musset-Pathay.

leur demandait où ils voulaient passer leur vacances : chez l'oncle Musset, à Cogners, répondaient-ils.

« A l'entrée de la nuit, raconte Paul, on se réunissait dans l'immense salon du rez-de-chaussée, dont un chandelier à deux branches, posé au centre sur un large guéridon n'éclairait que d'un demi-jour les extrémités et les angles. Celui de nous qui passait près de la table projetait au loin sur les murailles une ombre de géant. Pour attendre le souper, le châtelain nous faisait à haute voix la lecture du journal. Il déclamait certains passages avec une solennité comique ; et ne manquait jamais d'ôter sa casquette, lorsqu'il rencontrait les noms et titres de Mgr le Dauphin, ou de S. A. R. Madame. Ce n'était pas de l'irrévérence pour les personnages nommés, mais une manière de témoigner son dédain pour la puissance nouvelle des *gazettes*, dont il n'avait pas encore compris l'importance comme organes de l'opinion publique » [1].

1. P. 60.

Paul n'avait retenu que le côté pittoresque et comique de la scène. Ne semble-t-il pas qu'Alfred s'en soit souvenu d'une tout autre façon, lorsqu'il écrit ceci dans la *Confession d'un enfant du siècle?* « Les enfants se souvinrent d'avoir rencontré, dans les coins obscurs de la maison paternelle, des bustes mystérieux avec des longs cheveux de marbre et une inscription romaine ; ils se souvinrent d'avoir vu le soir, à la veillée, leurs aïeules branler la tête et parler d'un fleuve de sang bien plus terrible encore que celui de l'empereur. Il y avait pour eux, dans ce mot de liberté, quelque chose qui leur faisait battre le cœur, à la fois comme un lointain et terrible souvenir et comme une chère espérance encore plus lointaine. »

Paul a fait de son oncle à la mode de Bretagne, le portrait suivant : « Il se tenait encore droit comme un cierge ; il avait le teint d'une fraîcheur remarquable, l'œil à fleur de tête, le nez aquilin, la jambe admirable et il marchait les pieds en dehors, le jarret tendu, la tête haute, comme s'il eut fait son entrée

dans les salons du roi. Ses grands airs, son langage correct, son répertoire d'anecdotes anciennes qu'il racontait fort bien, nous inspiraient une curiosité mêlée de respect[1] ».

C'était en 1822 ; en 1827 Alfred, dans une lettre à Paul Foucher, datée du château de Cogners, le 23 septembre[2] Alfred qui s'ennuie, donne une autre note.

« Mon oncle, dit-il, a mille bontés pour moi ; mais les idées d'un homme à cheveux blancs ne sont pas celles d'une tête blonde : c'est un homme excessivement instruit, et quand je lui parle des dames qui me plaisent ou des vers qui m'ont frappé, il me répond : — Est-ce que tu n'aimes pas mieux lire tout cela dans quelque bon historien ? Cela est toujours plus vrai et plus exact… Et pourtant cet homme-là est bon, il est vertueux, il est aimé de tout le monde ! Il n'est pas de ces gens pour qui le ruisseau n'est que de l'eau qui coule, les forêts que du bois de telle ou

1. P. 61.

2. *Léon Seché,* corr., d'A. de Musset, p. 10.

telle espèce et des cents de fagots. » Malgré le spleen, Alfred rend tout de même justice à son oncle Cogners.

Il paraît y avoir eu plus d'intimité avec les Guyot-Desherbiers.

Longtemps, les Musset demeurèrent à côté des Guyot : les premiers au n° 33, les seconds au n° 37 de cette vieille rue des Noyers aujourd'hui disparue qui commençait à la rue de la Montagne Sainte-Geneviève et à la place Maubert pour finir à la rue Saint-Jacques.

C'est dans les livres du grand-père maternel que les enfants lurent autre chose que leurs rudiments de classe ou des ouvrages écrits pour la jeunesse. Ils tombèrent sur des romans de chevalerie et leur imagination s'enflamma.

Les deux maisons n'en faisaient souvent qu'une et si, suivant la remarque que j'ai déjà citée de Paul, le tour d'esprit original de Guyot-Desherbiers se retrouve dans certaines des reparties des *Caprices de Marianne*, car il séduisait le futur poète, « l'humeur égale «

de la femme de Guyot-Desherbiers, Marie-Anne Daret, qui cachait mal sa nature « passionnée au fond, tendre, affectueuse et d'une éloquence entraînante dans ses moments d'émotion », laissa chez les enfants des traces profondes.

Quand les Guyot quittèrent Paris, les relations n'en furent par moins maintenues. En 1819, on va voir à Fougères, Stephen Guyot qui y est sous-préfet ; en 1826, Alfred est au Mans chez ses grands-parents : c'est de là qu'il écrit, le 19 octobre, à Paul Foucher, une lettre assez pessimiste où tout le feu inemployé de ses seize ans couve, prêt à s'embraser au moindre contact féminin. Il y est encore en 1829 et écrit à Sainte-Beuve (18 septembre) qu'il s'y ennuie parce qu'il pleut et qu'il ne peut jouer qu'au billard [1].

Serait-ce chez les Guyot qu'il se serait réfugié du 17 août au 19 septembre 1829 pour composer les 500 vers de Mardoche qui, au dire de son éditeur Urbain Canel

1. *Seché*, *loc. cit.*, p. 14, 20.

manquaient pour rendre présentable, le volume des *Contes d'Espagne et d'Italie*? Je le crois au ton de la lettre qu'en janvier 1830[1] il adressa à son oncle le secrétaire-général Guyot en lui envoyant son ouvrage.

« Je t'envoie, mon cher oncle, ces poèmes dont tu as entendu une partie. Lire et entendre sont deux, comme tu sais ; mais tu ne seras pas pour eux plus sincère que moi et je te demande toute la franchise possible. »

Venant tout de suite aux critiques qui, probablement, avaient déjà été formulées de vive voix, il les récapitule, disant : « Je te demande grâce pour les phrases contournées ; je m'en crois revenu. Tu verras des rimes faibles ; j'ai eu un but en les faisant, et sais à quoi m'en tenir sur leur compte ; mais il était important de se distinguer de cette école *rimeuse* qui a voulu reconstruire et ne s'est adressée qu'à la forme, croyant rebâtir en replâtrant...

« Quant aux rythmes brisés des vers, je pense

1. *Séché, loc. cit.*, p. 23.

là-dessus qu'ils ne nuisent pas dans ce que l'on peut appeler le récitatif, c'est-à-dire la *transition* des sentiments et des actions. Je crois qu'ils doivent être rares dans le reste. Cependant Racine en faisait usage.

« Je te demanderai de t'attacher plus aux compositions qu'aux détails ; car je suis loin d'avoir une manière arrêtée. J'en changerai probablement plusieurs fois encore.

« J'ai retranché du dernier poème[1] plusieurs choses un peu trop matérialistes et y ai laissé dominer le *dandysme* qui est moins dangereux. »

Il termine par une prière qui prouve qu'entre l'oncle et le neveu de fréquentes discussions littéraires s'étaient élevées :

« J'attends tes avis... C'est à quatre ou cinq conversations avec toi que je dois d'avoir réformé mes opinions sur des points très importants ; et depuis j'ai fait bien d'autres réflexions. Mais tu sais qu'elles ne vont pas

1. Les strophes XXII à XLI de *Mardoche*.

encore jusqu'à me faire aimer Racine[1].

« Adieu donc, mon bon oncle. Aime-moi toujours et crois que je te le rends du meilleur de mon cœur. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne t'avoir pas auprès de moi pour me servir de guide et d'ami[2]. »

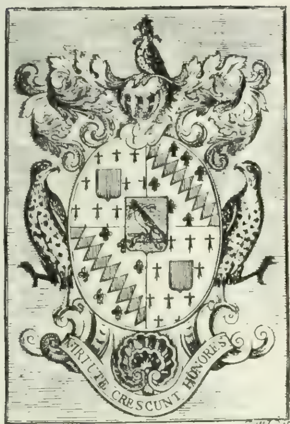
« Si l'on tentait de séparer la part de la réalité de ce qui appartient à l'art ou aux besoins de la cause, on verrait bientôt, écrit Paul de Musset en parlant de la *Confession*, que ce travail est impossible et, quand même on en

1. Rapprocher de cette phrase de la lettre, cette phrase de la préface : « Le moule de Racine a été brisé ; c'est là le principal grief. »

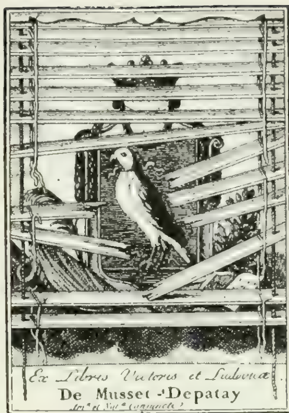
2. La lecture de *Mardoche* faite à la lumière de cette lettre et de ce que l'on sait sur l'orgueil de la famille Musset à pouvoir se réclamer de Jeanne d'Arc, prouve que dans ce poème, qui, par tant de points, sent la gageure, Alfred de Musset a tiré bien des traits de son propre fond.

Bornez-vous à savoir qu'il avait la Púcelle
D'Orléans pour aïeule en ligne maternelle.
. . . . A peine
Le spleen le prenait-il quatre fois par semaine.
Pour ses moments perdus, il les donnait parfois
A l'art mystérieux de charmer par la voix (*a*).
Les Muses visitaient sa demeure cachée,
Et quoiqu'il fît rimer *idée* avec *fâchée*
On le lisait . . . .

a) Souligné dans le texte ; évidente citation.



EX-LIBRIS DE LOUIS-FRANÇOIS
DE MUSSET-COGNERS



EX-LIBRIS DE VICTOR DE MUSSET
ET DE LA CHANOINESSE DE MUSSET



EX-LIBRIS DE LOUIS-ALEXANDRE DE MUSSET-COGNERS

viendrait à bout, on ne répandrait aucune clarté sur la vie de l'auteur. «

C'est tout à fait mon avis : je l'ai déjà déclaré. Mais en va-t-il de même de vouloir éclairer la formation intellectuelle du poète en étudiant son ascendance? Si je l'avais cru, j'aurais posé la plume et n'aurais rien écrit. Non pas que la généalogie explique tout mais enfin, elle explique quelque chose.

Un sentiment très fort pousse chacun de nous, quelque soit sa modestie, à rechercher dans le passé le mystère de ses origines ; en cela, comme en droit, la « coutume » a raison et « le mort saisit le vif ».

La famille de Musset échappa d'autant moins à cette curiosité, qu'il pouvait être utile, en vue de places à obtenir, de la satisfaire et qu'il ne pouvait en résulter pour elle que plus de considération. Le livre de Paul de Musset prouve qu'autour des enfants de Victor une atmosphère, née du respect pour les vieux parchemins, régnait. Alfred la respira et en subit l'effet, soit qu'il rappelle l'alliance de sa famille avec celle de Jeanne d'Arc — avec un

11.

peu de *Dandysme*, comme dans Mardoche — soit qu'ayant à donner un nom à un personnage de Lorenzaccio, il choisisse précisément celui de son aïeule Cassandre Salviati, dont la fille épousa un Musset, en 1580, et trouva pour une pièce florentine le nom le plus florentin qu'on puisse rêver, celui de Julien Salviati.

Effet inattendu et puissant d'atavisme, dit-on, le vieux sang toscan reparaît ; la preuve en est dans la prédilection du poète pour les épisodes, les scènes italiennes, pour les situations et les noms d'Italie. Non. L'Italie était à la mode comme l'Espagne et le précepteur des enfants de Victor de Musset, Bougrain, leur apprenait l'italien en se promenant avec eux. N'oublions pas que l'article sur le Tyrol du dictionnaire de géographie de La Martinière suffit à donner au poète assez d'éléments de couleur locale, pour qu'il put écrire *La coupe et les Lèvres*, comme s'il descendait des hauteurs alpestres.

Ce que ces recherches généalogiques nous ont appris, — ne serait-ce que cela, ne serait-

ce déjà pas beaucoup? — c'est qu'Alfred de Musset est de sang purement français et de race purement française. Lui-même l'a proclamé avec un certain orgueil dans ces vers des Pensées de Rafaël :

France, ô mon beau pays ! J'ai de plus d'un outrage
Offensé ton céleste, harmonieux langage...
Mère de mes aïeux, ma nourrice et ma mère,
Me pardonneras-tu ?

Ce que sa généalogie nous apprend encore, c'est que cette famille française a évolué, suivant les traditions françaises. Comme tant d'autres, les Musset furent d'abord des légistes, lorsqu'il s'agit de sortir du vulgaire bourgeois et rural ; par là, ils parvinrent à la petite noblesse et à la fortune. Puis, quand au lieu de légistes, il fallut à la royauté des soldats, les Musset servirent ; quelques-uns glorieusemeut ; enfin, à la noblesse de robe, à la noblesse d'épée, celles-là héréditaires, l'amour-propre de chacun voulut ajouter une noblesse plus personnelle : la noblesse des lettres : les Victor de Musset, les Guyot-Des-

herbiers, les Cogners s'efforcèrent de la conquérir.

Préparé par tant de qualités ancestrales : nourri d'un sang généreux et fort, dans lequel, au vieux sang du terroir Vendômois, s'était mélangé celui des Arnault, des du Tillet, des du Bellay, avec une pointe de sang italien, Alfred de Musset fut la résultante exceptionnelle et unique du lent travail d'affinement d'une race.

Ronsard n'a-t-il pas dit?

Le pigeon vient du pigeon et la chièvre
Naît de la chièvre, et le lièvre du lièvre ;
Le fils toujours rapporte
Le naturel des parens avec lui.

Alfred de Musset n'était-il donc pas marqué pour être écrivain et poète ? Certes. Mais rien ne prédisait qu'il dût être un écrivain d'une rare essence et un poète de génie.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE MUSSET [1]

Simon Musset, licencié-ès-lois, seigneur de la Maison-Fort et de l'Etang
Epouse Jeanne de Bonnas, dame de la Courtoisie, morte avant le 22 mai 1511

Denis Musset, licencié ès-lois

1° Epouse Marie de Villebresme — 2° Epouse en 1483 Marguerite Cueillette

Marguerite de Musset
Née le 12 octobre 1481
Epouse en 1497 Salmon de Bombelles

1° Marie

2° Jeanne
Epouse Denis Poillot

Une fille
Epouse 1° Charles Clutin
2° Jean de la Palu

3° Florimonde

4° Catherine
Epouse Tristan Langlois
Seigneur de la Maison-Fort
et de l'Etang

5° Marguerite
Epouse Denis Viart

Denis Viart
Epouse Jeanne Jol...

6° **Claude de Musset**
Mort après 1559
Epouse le 8 février 1537
Marie Girard de Salmet
qui se remarie le 24 mai 1561
à Claude de Bombelles
Elle meurt après 1601

7° André
Doyen de l'Eglise d'Orléans
Mort le 16 août 1580

1° Angélique
Epouse Jacques Servin
Sieur de Miramion

2° Marie
Epouse Charles Boutault

3° Marguerite
Epouse Jean Estenon
Sieur de la Meraudière

1° ... Claude
... peu après 1550

2° **Guillaume de Musset**
Epouse le 9 novembre 1580
Cassandre de ...igne
Meurt en novembre 1593
Sa veuve épouse Clovis de Tesseron

3° Pierre
Seigneur d'Ozouer
Mort sans alliances
1582

4° Marie
Dame de la Courtoisie
Morte sans alliances à Blois
1621

5° Claude
Epouse le 23 juin 1586 Hugues Dumas
Seigneur de Saint-Hilarion

6° Marguerite
Epouse 1° Mace de Bombelles
2° Le 16 mars 1584 René d'Alès
Morte sans enfants en 1599

1° François Musset de Pray
Né le 2 octobre 1585
Tué à Philipsbourg le 24 janvier 1635

1° Epouse le 21 juillet ...
Marie Arnauld

2° Epouse le 26 janvier 1626
Claire Martin
Morte sans enfants la même année

2° **Charles de Musset-Bonnaventure**
(Capitaine Bonnaventure)
Né le 26 juillet 1588, tué en Valteline en 1625
Epouse au temple de Blois, le 16 novembre 1615
Madeleine Bazin, qui, veuve, épouse Enoch Le Breton
qui meurt en 1609
Elle en a quatre filles

1° François
Mort, à Pray, le 2? juin 1653
Epouse Marie Hurault de l'Hôpital
Pas d'enfants
Veuve, elle épouse Hector de la Forêt
Seigneur d'Hianville

2° Marie
Epouse le 25 avril 1636 Pierre d'Alès
Morte le 26 juillet 1666
Laissant dix enfants

3° Anne
Epouse Jacques de Sorbiers
Seigneur de Pouzieux

Sa postérité subsiste encore
en Touraine

4° Marie
Baptisée au temple de Blois
le 11 décembre 1617

5° **Charles II de Musset-Bonnaventure**
Né vers 1620
Tué au fort de Mardick
le 10 juillet 1645
Epouse le 20 novembre 1639
Anne Moreau

1° **Charles III de Musset Bonnaventure**
Né en 1641
Epouse le 6 janvier 1676 Marie-Jeanne de Pat
Meurt le 10 septembre 1699

2° Anne
Morte en 1646

3° Marie, dame de la Courtoisie
Epouse le 13 mars 1671 François de Salmon de Courtembl...
Meurt sans enfants le 1er mai 1722

1° **Charles-Antoine de Musset-Pathay**
Mort le 27 novembre 1732
Epouse le 3 septembre 1707 Marguerite-Angélique
du Bellay
Morte le 3 février 1753

2° Alexandre-Henri
(M. de Bonnaventure)
Né le 3 février 1684
Mort le 6 janvier 1761
Sans alliance

3° Louis-François
Seigneur de Boulon
Né le 20 avril 1690
Epouse en 1723 Pélagie Potrisel
Meurt sans enfants

4° Olivier-Pierre-César
Né le 2 mars 1692
Mort en 1765
Epouse le 5 janvier 1722
Jeanne de Pelsaire

5° Louise Michelle
Née le 6 août 168?
Epouse Jean du Mouchet

6° Marie-Madeleine
Née le 30 mars 1692
Morte le 12 juin 1705

1° N... du Mouchet

2° Jean-Louis-François du Mouchet

1° Louise
Née le 29 octobre 1725
Epouse Jérôme de Villecour

2° Jeanne-Madeleine
Epouse Alexandre d'Alet

3° Marie-Anne
Morte non mariée
en octobre 1801

1° Louis-François de Musset-Cogners
Né le 16 janvier 1709
Mort le 14 février 1771

2° **Joseph-Alexandre de Musset-Pathay**
Né le 10 avril 1719
Mort le 24 octobre 1799
Epouse le 26 novembre 1754 Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville

3° Edme-Bonaventure de Musset-Signac
Né le ? janvier 1714
Mort à Belle-Isle-en-Mer le 10 juin 1741

1° Epouse le 7 février 1740
Claude-Angélique de Menou

2° Epouse le 10 mars 1751
Suzanne-Angélique du Tillet
Mort...

1° François Musset de Pray
Né le 2 octobre 1585
Tué à Philipsbourg le 24 janvier 1635

1° Epouse le 21 juillet ... Marie Arnauld

2° Epouse le 20 janvier 1626 Claire Martin
Morte sans enfants la même année

2° Charles de Musset-Bonnaventure
(Capitaine Bonnaventure)
Né le 26 juillet 1588, tué en Valteline en 1625
Epouse au temple de Blois, le 16 novembre 1615
Madeleine Bazin, qui, veuve, epouse Enoch Le Breton
qui meurt en 1669
Elle en a quatre filles

1° François
Mort, à Pray, le 20 juin 1653
Epouse Marie Hurault de l'Hôpital
Pas d'enfants
Veuve, elle epouse Hector de la Forêt
Seigneur d'Hr...

2° Marie
Epouse le 25 avril 1636 Pierre d'Ales
Morte le 26 juillet 1666
Laissant dix enfants

... Anne
Epouse Jacques de Sorbiers
Seigneur de Pouzieux
Sa postérité subsiste encore en Touraine

1° Marie
Baptisée au temple de Blois
le 11 décembre 1617

2° Charles II de Musset-Bonnaventure
Né vers 1620
Tué au fort de Mardick
le 10 juillet 1645
Epouse le 20 novembre 1639
Anne Moreau

1° Charles III de Musset Bonnaventure
Né en 1641
Epouse le 6 janvier 1676 Marie-Jeanne de Pat
Meurt le 10 septembre 1699

2° Anne
Morte en 1646

3° Marie, dame de la Courtoisie
Epouse le 13 mars 1671 François de Salmon de Courtembl...
Meurt sans enfants le 1er mai 1722

1° Charles-Antoine de Musset-Pathay
Mort le 27 novembre 1732
Epouse le 3 septembre 1707 Marguerite-Angélique du Bellay
Morte le 3 février 1753

2° Alexandre-Henri
(M. de Bonnaventure)
Né le 3 février 1684
Mort le 6 janvier 1761
Sans alliance

3° Louis-François
Seigneur de Boulon
Né le 20 avril 1690
Epouse en 1723 Pelagie Potrisel
Meurt sans enfants

4° Olivier-Pierre-César
Né le 2 mars 1692
Mort en 1766
Epouse le 3 janvier 1722
Jeanne de Pelsaire

5° Louise-Michelle
Née le 6 août 1686
Epouse Jean du Mouchet

6° Marie-Madeleine
Née le 30 mars 1692
Morte le 12 juin 1705

1° N... du Mouchet

2° Jean-Louis-François du Mouchet

1° Louise
Née le 29 octobre 1725
Epouse Jérôme de Villecour

2° Jeanne-Madeleine
Epouse Alexandre d'Alet

3° Marie-Anne
Morte non mariée
en octobre 1804

1° Louis-François de Musset-Cogners
Né le 16 janvier 1709
Mort le 14 février 1771

2° Joseph-Alexandre de Musset-Pathay
Né le 10 avril 1719
Mort le 24 octobre 1799
Epouse le 26 novembre 1754 Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville

3° Edme-Boniface de Musset-Signac
Né le 12 janvier 1714
Mort à Belle-Isle-en-Mer le 10 juin 1741

1° Epouse le 7 février 1746
Claude-Angélique de Menou

2° Epouse le 10 mars 1751
Suzanne-Angélique du Tillet
Morte le 22 septembre 1793

Charles-Louis
Mort le 11 février 1750

1° Louis-Alexandre-Marie
Né le 14 mars 1753
Mort le 17 septembre 1839
Epouse le 3 avril 1783
Marie-Madeleine-Dominique
De Malherbe-Poille

2° Charles-Joseph-Louis
de Musset-Signac
Né le 25 novembre 1760
Tué en Bretagne
le 20 février 1796
Epouse en 1788 Marie-Emilie
Compaignon de Flosville
Morte en 1798

3° Marie-Louise-Henriette
Morte au couvent
de Château-du-Loir
le 24 décembre 1770

4° Jeanne-Françoise-Bonne
Morte sans alliance
le 26 mai 1809

1° Charles-Henri
Né en 1755
Tué le 13 août 1796

2° Victor-Donatien
Né le 5 juin 1768
Mort le 8 avril 1832
Epouse Edmée-Claudine
Guyot-Desherbiers
le 2 juillet 1801

3° Marie-Madeleine-Catherine
Chanoinesse de Troarn-en-Bayeux
Epouse le 5 germinal, an II
Paul Rodrigue, ancien Oratorien
Divorce le 9 brumaire, an X
Meurt le 12 septembre 1847
Sans enfants

1° Paul-Edme
Né le 7 novembre 1804
Mort
le 1er decembre 1881
Epouse le 23 mai 1861
Aimée d'Alton Shée

3° Louise-Jenny
Morte
le 9 novembre 1805

2° Louis-Charles-**Alfred**
Né le 10 décembre 1810
Mort le 2 mai 1857

4° Charlotte-Amelie-Hermine
Née le 1er novembre 1819
Morte le 28 février 1905
Epouse, le 13 avril 1846
M. Lardin
Conseiller à la Cour d'Angers

1° Louis-Almire
Mort en 1791

2° Adolphe-Louis
Né en septembre 1791
Epouse
le 7 juillet 1814
Caroline
de Solligny

3° Emilie

1° Odile
Née
le 24 août 1784

2° Osmaine
Née le
4 décembre 1786
Epouse
M. de Phillemain

3° Augustin
Né
le 20 août 1792
Mort en
novembre 1794

4° Onésime
Né le
10 janvier 1796
Mort le
16 octobre 1810

5° Onésiphore
Né
le 25 novembre 1801
Epouse
le 27 décembre 1827
Gaetane-Marie-Zoé
de Saint-Chamans

1° Georges
1828–1885
Epouse
Laure-Guillaume
de Sauville
Sans enfants

2° Marie
1830–1871
Epouse
le 12 février 1854
John Mac-Leod

3° Gabrielle
1838–1907
en religion sœur
Marie-Gabrielle
de Jesus

1 Cette généalogie a été dressée grâce à la généalogie d'Alexandre de Musset que Mme Lardin de Musset m'a gracieusement communiquée, ce dont je la remercie respectueusement, et à l'aide des travaux de M. Jean Martellière, du marquis de Beauchesne et des pièces d'archives.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCCr